



Rapport annuel révisé

Candriam Fund

31 décembre 2025

01.01.2025 - 31.12.2025
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-202872



Candriam Fund

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	18
État des actifs nets au 31 décembre 2025	22
État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	26
Statistiques	30
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	32
Candriam Fund Bond 2027	32
Candriam Fund Bond 2028	36
Candriam Fund Bond 2030	39
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	42
Candriam Fund Equity EMU High Dividend	44
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	47
Candriam Fund Sedes Sapientiae	58
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	60
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	66
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	69
Autres notes aux états financiers	72
Informations supplémentaires non auditées	79
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	82



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the CEO
Candriam

Administrateurs

Catherine DELANGHE
Independent Director

Pascal DEQUENNE
Global Head of Operations
Candriam

Nadège DUFOSSE
Global Head of Multi-Asset
Candriam

Renato GUERRIERO
Deputy Chief Executive Officer
Candriam

Koen VAN DE MAELE
Chief Investment Solutions Officer
Candriam

Siège social

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliataire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam - Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative (depuis le 01/07/25)
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (jusqu'au 30/06/25)
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de chaque compartiment de la SICAV a lieu au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toute Assemblée générale sont envoyés par courrier recommandé à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins 8 jours avant l'Assemblée générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'Assemblée générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment et les prix d'émission, de rachat et de conversion peuvent être obtenus chaque jour d'évaluation au siège social de la SICAV.

Les avis financiers ou toute autre information sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs à leur adresse figurant au registre des actionnaires, conformément à la législation en vigueur. De plus, les avis seront publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », si la législation l'exige, ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

L'exercice social de la SICAV commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La SICAV publie chaque année un rapport détaillé sur ses activités et la gestion de ses avoirs, comprenant l'état des actifs nets, l'état des variations des actifs nets, la composition détaillée du portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit.

En outre, elle procède aussi à la publication d'un rapport semestriel détaillant pour chaque compartiment la composition du portefeuille-titres, le nombre d'actions en circulation et le nombre d'actions émises ou rachetées depuis le précédent rapport.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.

Une liste des modifications apportées au portefeuille-titres est disponible, gratuitement et sur simple demande, au siège de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Bond 2027

Analyse du marché

2025 a de nouveau été une année faste pour les actifs risqués, soutenus par une croissance mondiale résiliente et la poursuite de l'assouplissement monétaire mis en place par les principales banques centrales, quoiqu'à un rythme mesuré. L'inflation a continué de se modérer, ce qui a permis une baisse des taux directeurs, même si la trajectoire s'est révélée instable et fortement tributaire des données, en particulier aux États-Unis.

Malgré des conditions globalement favorables pour les actifs risqués, les marchés de taux ont enregistré une volatilité persistante, les anticipations concernant l'ampleur et le calendrier de l'assouplissement ayant été fréquemment révisées. Aux États-Unis, en raison de la solidité des données d'activité et étant donné les préoccupations liées à l'expansion budgétaire, les baisses de taux n'ont pas été aussi agressives. De son côté, l'Europe a bénéficié d'un contexte désinflationniste plus stable, malgré des inquiétudes persistantes autour de la croissance.

Les évolutions politiques et géopolitiques ont, une fois de plus, été à l'origine de tensions ponctuelles sur les marchés. En début d'année, le regain de tensions commerciales et l'émergence du thème « Sell America » ont pesé sur les actifs américains, contribuant à un affaiblissement du dollar et à des performances erratiques sur les marchés actions et de taux. Ce phénomène a culminé avec les fortes fluctuations observées à l'occasion du « Liberation Day », caractérisées par des mouvements brusques, mais de courte durée sur les marchés des changes, des taux et des actions, les investisseurs réévaluant les risques commerciaux, budgétaires et inflationnistes. Dans le courant de l'année, le sentiment de marché s'est plus ou moins stabilisé, bien que les marchés soient restés sensibles aux débats budgétaires aux États-Unis et aux risques géopolitiques plus larges.

Sur les marchés obligataires, la performance annuelle a été caractérisée par des rendements américains globalement limités dans une fourchette de fluctuation sur la partie longue de la courbe, avec néanmoins une tendance persistante à la pentification, les taux à court terme ayant baissé parallèlement à l'assouplissement progressif de la politique monétaire. En termes relatifs, les taux américains ont surperformé les courbes européennes et japonaises, les différences d'impulsion budgétaire et les positions de politiques monétaires plus accommodantes des banques centrales et japonaises ayant contribué à comprimer les rendements. Les marchés du crédit sont restés bien soutenus, grâce à un resserrement des spreads dans les segments Investment Grade et du haut rendement aux États-Unis et en Europe, soutenus par des taux de défaut faibles et une forte demande de portage, le crédit en euros surperformant à nouveau légèrement. Sur les marchés des changes, le dollar américain s'est replié au premier semestre, pénalisé par les incertitudes liées au commerce et le thème « Sell America », avant de se stabiliser dans une fourchette de fluctuation plus stable au second semestre, à mesure que les écarts de croissance et de politique monétaire se sont stabilisés, le yen restant de son côté sous pression malgré des ajustements ponctuels de politique monétaire.

Compartiment

Le Compartiment a été lancé le 20 janvier 2025.

Le Fonds est un fonds à échéance fixe, qui investit dans des titres de créance dont les échéances résiduelles s'inscrivent dans un horizon temporel prédéfini. Tout au long de l'année, l'équipe de gestion a mis en œuvre un processus d'investissement et de suivi discipliné, en mettant l'accent sur la qualité de crédit des émetteurs ainsi qu'au respect rigoureux des limites d'investissement du Fonds.

Performance du compartiment

Le fonds a enregistré une performance nette de +338 points de base pour la classe d'actions I en 2025 (à compter du 20 janvier). Le Fonds est un fonds à échéance fixe et n'a pas d'indice de référence.

Perspectives du compartiment

Avant d'aborder 2026, le portefeuille est majoritairement investi en émetteurs Investment Grade, tout en maintenant une exposition diversifiée aux émetteurs à haut rendement et des marchés émergents. L'équipe de gestion continuera de suivre de près l'ensemble des positions, en s'assurant de ne détenir au sein du portefeuille que des obligations jugées capables d'être remboursées par leurs émetteurs à leurs dates d'échéance contractuelle ou avant celles-ci.

Candriam Fund Bond 2028

Analyse du marché

2025 a de nouveau été une année faste pour les actifs risqués, soutenus par une croissance mondiale résiliente et la poursuite de l'assouplissement monétaire mis en place par les principales banques centrales, quoiqu'à un rythme mesuré. L'inflation a continué de se modérer, ce qui a permis une baisse des taux directeurs, même si la trajectoire s'est révélée instable et fortement tributaire des données, en particulier aux États-Unis.

Malgré des conditions globalement favorables pour les actifs risqués, les marchés de taux ont enregistré une volatilité persistante, les anticipations concernant l'ampleur et le calendrier de l'assouplissement ayant été fréquemment révisées. Aux États-Unis, en raison de la solidité des données d'activité et étant donné les préoccupations liées à l'expansion budgétaire, les baisses de taux n'ont pas été aussi agressives. De son côté, l'Europe a bénéficié d'un contexte désinflationniste plus stable, malgré des inquiétudes persistantes autour de la croissance.

Les évolutions politiques et géopolitiques ont, une fois de plus, été à l'origine de tensions ponctuelles sur les marchés. En début d'année, le regain de tensions commerciales et l'émergence du thème « Sell America » ont pesé sur les actifs américains, contribuant à un affaiblissement du dollar et à des performances erratiques sur les marchés actions et de taux. Ce phénomène a culminé avec les fortes fluctuations observées à l'occasion du « Liberation Day », caractérisées par des mouvements brusques, mais de courte durée sur les marchés des changes, des taux et des actions, les investisseurs réévaluant les risques commerciaux, budgétaires et inflationnistes. Dans le courant de l'année, le sentiment de marché s'est plus ou moins stabilisé, bien que les marchés soient restés sensibles aux débats budgétaires aux États-Unis et aux risques géopolitiques plus larges.

Sur les marchés obligataires, la performance annuelle a été caractérisée par des rendements américains globalement limités dans une fourchette de fluctuation sur la partie longue de la courbe, avec néanmoins une tendance persistante à la pentification, les taux à court terme ayant baissé parallèlement à l'assouplissement progressif de la politique monétaire. En termes relatifs, les taux américains ont surperformé les courbes européennes et japonaises, les différences d'impulsion budgétaire et les positions de politiques monétaires plus accommodantes des banques centrales et japonaises ayant contribué à comprimer les rendements. Les marchés du crédit sont restés bien soutenus, grâce à un resserrement des spreads dans les segments Investment Grade et du haut rendement aux États-Unis et en Europe, soutenus par des taux de défaut faibles et une forte demande de portage, le crédit en euros surperformant à nouveau légèrement. Sur les marchés des changes, le dollar américain s'est replié au premier semestre, pénalisé par les incertitudes liées au commerce et le thème « Sell America », avant de se stabiliser dans une fourchette de fluctuation plus stable au second semestre, à mesure que les écarts de croissance et de politique monétaire se sont stabilisés, le yen restant de son côté sous pression malgré des ajustements ponctuels de politique monétaire.

Compartiment

Le Fonds a été lancé le 1^{er} juillet 2025.

Le Fonds est un fonds à échéance fixe, qui investit dans des titres de créance dont les échéances résiduelles s'inscrivent dans un horizon temporel prédéfini. Tout au long de l'année, l'équipe de gestion a mis en œuvre un processus d'investissement et de suivi discipliné, en mettant l'accent sur la qualité de crédit des émetteurs ainsi qu'au respect rigoureux des limites d'investissement du Fonds.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Bond 2028 (suite)

Performance du compartiment

Le fonds a enregistré une performance nette de +154 points de base pour la classe d'actions Z en 2025 (à compter du 1^{er} juillet). Le Fonds est un fonds à échéance fixe et n'a pas d'indice de référence.

Perspectives du compartiment

Avant d'aborder 2026, le portefeuille est majoritairement investi en émetteurs Investment Grade, tout en maintenant une exposition diversifiée aux émetteurs à haut rendement et des marchés émergents. L'équipe de gestion continuera de suivre de près l'ensemble des positions, en s'assurant de ne détenir au sein du portefeuille que des obligations jugées capables d'être remboursées par leurs émetteurs à leurs dates d'échéance contractuelle ou avant celles-ci.

Candriam Fund Bond 2030

Analyse du marché

2025 a de nouveau été une année faste pour les actifs risqués, soutenus par une croissance mondiale résiliente et la poursuite de l'assouplissement monétaire mis en place par les principales banques centrales, quoiqu'à un rythme mesuré. L'inflation a continué de se modérer, ce qui a permis une baisse des taux directeurs, même si la trajectoire s'est révélée instable et fortement tributaire des données, en particulier aux États-Unis.

Malgré des conditions globalement favorables pour les actifs risqués, les marchés de taux ont enregistré une volatilité persistante, les anticipations concernant l'ampleur et le calendrier de l'assouplissement ayant été fréquemment révisées. Aux États-Unis, en raison de la solidité des données d'activité et étant donné les préoccupations liées à l'expansion budgétaire, les baisses de taux n'ont pas été aussi agressives. De son côté, l'Europe a bénéficié d'un contexte désinflationniste plus stable, malgré des inquiétudes persistantes autour de la croissance.

Les évolutions politiques et géopolitiques ont, une fois de plus, été à l'origine de tensions ponctuelles sur les marchés. En début d'année, le regain de tensions commerciales et l'émergence du thème « Sell America » ont pesé sur les actifs américains, contribuant à un affaiblissement du dollar et à des performances erratiques sur les marchés actions et de taux. Ce phénomène a culminé avec les fortes fluctuations observées à l'occasion du « Liberation Day », caractérisées par des mouvements brusques, mais de courte durée sur les marchés des changes, des taux et des actions, les investisseurs réévaluant les risques commerciaux, budgétaires et inflationnistes. Dans le courant de l'année, le sentiment de marché s'est plus ou moins stabilisé, bien que les marchés soient restés sensibles aux débats budgétaires aux États-Unis et aux risques géopolitiques plus larges.

Sur les marchés obligataires, la performance annuelle a été caractérisée par des rendements américains globalement limités dans une fourchette de fluctuation sur la partie longue de la courbe, avec néanmoins une tendance persistante à la pentification, les taux à court terme ayant baissé parallèlement à l'assouplissement progressif de la politique monétaire. En termes relatifs, les taux américains ont surperformé les courbes européennes et japonaises, les différences d'impulsion budgétaire et les positions de politiques monétaires plus accommodantes des banques centrales et japonaises ayant contribué à comprimer les rendements. Les marchés du crédit sont restés bien soutenus, grâce à un resserrement des spreads dans les segments Investment Grade et du haut rendement aux États-Unis et en Europe, soutenus par des taux de défaut faibles et une forte demande de portage, le crédit en euros surperformant à nouveau légèrement. Sur les marchés des changes, le dollar américain s'est replié au premier semestre, pénalisé par les incertitudes liées au commerce et le thème « Sell America », avant de se s'établir dans une fourchette de fluctuation plus stable au second semestre, à mesure que les écarts de croissance et de politique monétaire se sont stabilisés, le yen restant de son côté sous pression malgré des ajustements ponctuels de politique monétaire.

Compartiment

Le Fonds a été lancé le 21 mars 2025.

Le Fonds est un fonds à échéance fixe, qui investit dans des titres de créance dont les échéances résiduelles s'inscrivent dans un horizon temporel prédéfini. Tout au long de l'année, l'équipe de gestion a mis en œuvre un processus d'investissement et de suivi discipliné, en mettant l'accent sur la qualité de crédit des émetteurs ainsi qu'au respect rigoureux des limites d'investissement du Fonds.

Performance du compartiment

Le fonds a enregistré une performance nette de +429 points de base pour la classe d'actions I en 2025 (à compter du 1^{er} mars). Le Fonds est un fonds à échéance fixe et n'a pas d'indice de référence.

Perspectives du compartiment

Avant d'aborder 2026, le portefeuille est majoritairement investi en émetteurs Investment Grade, tout en maintenant une exposition diversifiée aux émetteurs à haut rendement et des marchés émergents. L'équipe de gestion continuera de suivre de près l'ensemble des positions, en s'assurant de ne détenir au sein du portefeuille que des obligations jugées capables d'être remboursées par leurs émetteurs à leurs dates d'échéance contractuelle ou avant celles-ci.

Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029

Analyse du marché

En 2025, le zloty polonais, la couronne tchèque et le forint hongrois se sont tous appréciés face à l'euro. En outre, les obligations polonaises ont rebondi dans le sillage des baisses de taux mises en œuvre par la banque centrale. En République tchèque, les investisseurs ont principalement bénéficié du portage, la banque centrale ayant interrompu ses baisses des taux à un niveau encore élevé. En Hongrie, les rendements obligataires sont globalement restés inchangés, malgré une forte appréciation de la devise, les investisseurs ayant commencé à se positionner dans l'optique d'une éventuelle victoire de l'opposition pro-européenne lors des élections d'avril.

Les obligations libellées en euros de pays comme la Roumanie, les États baltes et la Slovaquie se sont bien comportées. Le spread de la Roumanie par rapport à l'Allemagne s'est toutefois élargi en début d'année, l'instabilité politique ayant renforcé les doutes autour du financement des déficits jumeaux. Plusieurs agences de notation ont par ailleurs placé le pays sous perspective négative, ce qui a augmenté le risque de perte de sa notation Investment Grade (qualité supérieure). L'un des tournants majeurs a toutefois été l'élection présidentielle en mai 2025, remportée par le centriste pro-européen Nicosur Dan, parallèlement à la constitution d'une coalition pro-occidentale.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 (suite)

Compartiment

Le Fond suit un principe d'achat et de suivi et est investi comme suit :

- 35 % d'obligations d'État polonaises libellées en PLN ;
- 25 % d'obligations d'État tchèques libellées en CZK ;
- 15 % d'obligations d'État hongroises libellées en HUF ;
- 15 % d'obligations d'État roumaines libellées en EUR
- 5 % d'obligations d'État slovaques libellées en EUR ;
- 2,5 % d'obligations d'État lettonnes libellées en EUR ;
- 2,5 % d'obligations d'État lituaniennes libellées en EUR.

Performance du compartiment

La plupart des marchés ont apporté une contribution positive à la performance du fonds. Cela a notamment été le cas des marchés obligataires locaux, qui ont bénéficié de l'appréciation de la devise et d'un portage élevé. Les obligations roumaines ont également apporté une contribution solide, après un début d'année difficile.

Perspectives du compartiment

Les perspectives pour les marchés obligataires d'Europe de l'Est demeurent favorables, vu que l'écart de rendement avec l'Allemagne reste élevé et le risque de duration limité. Les devises devraient être avantagées par le redressement de la zone euro, soutenu par le plan budgétaire allemand. Nous suivons des près les évolutions politiques en Hongrie, où une victoire de l'opposition au cours des prochaines élections pourrait se traduire par la mise en œuvre de politiques pro-européennes et soutenir davantage le forint hongrois ainsi que les obligations hongroises. Dans l'ensemble, nous pensons que le fonds continuera d'enregistrer une performance positive.

Candriam Fund Equity EMU High Dividend

Analyse du marché

En 2025, l'incertitude économique et politique est nettement repartie à la hausse, à la suite de l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier. Le résultat a été un regain de volatilité sur les marchés actions, des obligations et des devises.

Les craintes d'une brusque accélération de l'inflation et d'un ralentissement marqué de la croissance se sont révélées exagérées, ces deux indicateurs s'établissant respectivement à 2,7 % et 2,2 % en 2025, soit légèrement moins qu'en 2024. On constate néanmoins une évolution des facteurs qui ont contribué à la croissance. Les investissements massifs dans l'intelligence artificielle en ont constitué le principal soutien. La consommation, malgré sa résilience, a joué un rôle moins important qu'en 2024.

Dans la zone euro, la désinflation s'est poursuivie, atteignant 2,1 % en fin d'année (contre 2,4 % en 2024), tandis que la croissance a progressé à 1,4 %, soutenue par les annonces du plan « ReArm Europe » et des plans d'infrastructures en Allemagne, qui devraient redynamiser une économie domestique encore pénalisée par la faiblesse du secteur manufacturier. Au sein de l'Union monétaire, l'Italie, l'Espagne et l'Irlande ont enregistré des taux de croissance supérieurs à celui de la France, où le risque politique demeure élevé.

En termes de politique monétaire, 2025 reste dans la continuité de 2024, avec un assouplissement quasi généralisé, modulé en fonction des tendances de l'inflation.

Les marchés actions ont affiché des performances très nettement positives, allant de +17 % à +32 % en devises locales. Cette progression tient principalement à la croissance des multiples de valorisation (cours/bénéfice), à l'exception des États-Unis, où la révision à la hausse des prévisions de croissance des bénéfices a constitué le principal moteur.

La menace de droits de douane à l'importation très élevés début avril a fait vaciller les marchés et provoqué un pic de volatilité inédit sur cinq ans, avant un net rebond haussier après la conclusion d'un accord commercial.

À cette occasion, on a constaté de fortes disparités de performance entre les secteurs et les titres individuels, que ce soit en Europe ou aux États-Unis.

En termes de styles, le style « Growth » a largement dominé aux États-Unis, soutenu par l'engouement pour l'intelligence artificielle, qui continue de porter les grandes capitalisations technologiques. En Europe, on a observé le phénomène inverse : le style « Value » a nettement surperformé les autres styles.

D'un point de vue régional, les performances annuelles en euros ont été plus contrastées : pour une fois, la zone euro affiche la meilleure performance avec +23,7 %, soutenue par l'annonce de plans de relance. Elle est suivie des marchés émergents à +17,76 %, de l'Europe hors zone euro à +14,83 %, du Japon à +9,86 % et enfin des États-Unis à +3,43 %. Toutes les performances mentionnées sont en euros, basées sur les indices MSCI.

Aux États-Unis, les services de communication (+32,7 %) et la technologie (+23,37 %) ont de nouveau enregistré de bonnes performances, malgré les craintes d'une bulle liée à l'intelligence artificielle au quatrième trimestre (participations croisées, dépenses d'investissement élevées réduisant les fonds propres). Les valeurs financières, +17,9 %, ont pour leur part été portées par les perspectives de déréglementation. L'immobilier et la santé (menaces de droits de douane levées en fin d'année) sont restés loin derrière à +1,77 % et +3,22 %.

En Europe, c'est le secteur financier qui a le mieux performé (+46 %), porté par les banques à +74,64 %, dont les marges d'intérêt et les perspectives de rendement pour les actionnaires sont favorables. Les services aux collectivités ont progressé de +33,6 %, grâce, d'une part, à la nature domestique du secteur, qui a été faiblement pénalisé par la guerre commerciale, et, d'autre part, au besoin croissant en électricité lié au développement des centres de données. Enfin, le secteur industriel a complété le podium (+24,7 %), grâce aux acteurs de l'aéronautique et de la défense (+55,93 %), qui ont bénéficié du plan « ReArm Europe ». En revanche, la consommation discrétionnaire figure en bas de classement (+2,06 %), notamment en raison du secteur automobile, confronté à la concurrence accrue de la Chine, à l'instar de l'immobilier (+3,98 %).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Equity EMU High Dividend (suite)

Compartiment

L'objectif d'investissement de ce fonds est d'atteindre un rendement aligné sur son indice de référence, le MSCI EMU High Dividend. La stratégie d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : Conforme à la politique d'accélération de la transition (TAP) (principalement exclusion de l'énergie) et empreinte carbone inférieure au niveau de l'indice.

Par le biais de l'optimisation, nous construisons un portefeuille présentant la tracking error la plus faible possible, et un rendement du dividende au moins équivalent à celui de l'indice.

Étant donné la concentration de l'indice, qui ne comprend actuellement que 44 valeurs, nous répliquons normalement l'indice dans son intégralité. Toutefois, en raison des exclusions ESG, environ +/- 10 % de l'indice, soit près de 5 valeurs, sont exclus. Nous optimisons donc le portefeuille à l'aide des titres restants, de manière à conserver un profil de risque similaire à celui de l'indice, ainsi qu'un rendement du dividende similaire.

Performance du compartiment

Depuis son lancement (17/11/2025), le portefeuille a enregistré un rendement de 3,32 %, contre 3,03 % pour l'indice de référence.

Les principales contributions à la performance sont les suivantes :

- a. Contribution positive de l'allocation sectorielle : sous-pondération de l'énergie (exclusion ESG)
- b. Sélection de titres : contribution négative, principalement dans la finance, avec sous-pondération d'Allianz, Fineco, Generali, l'ensemble des valeurs financières ayant surperformé l'indice.

Perspectives du compartiment

1. Scénario économique pour 2025

Notre scénario économique part du principe que la croissance restera résiliente en 2026, dans un environnement monétaire et budgétaire qui reste favorable, tandis que l'inflation continue de se normaliser.

Aux États-Unis, la croissance devrait rester proche de son niveau de 2025, à 2,4 %, soutenue en particulier par l'investissement dans l'intelligence artificielle, tandis que l'inflation devrait osciller autour de 2,7 %. Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) devrait poursuivre l'assouplissement progressif de sa politique monétaire. Le dollar devrait poursuivre sa tendance baissière face aux grandes devises en 2026, mais de manière plus modérée par rapport à l'année dernière.

Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. Dans ce cas, la croissance US chuterait à 2 % (contre 2,8 % en 2024) et l'inflation grimperait à 4,6 % (contre 2,9 % fin décembre 2024).

Dans la zone euro, notre scénario est optimiste, quoique prudent. La croissance devrait se stabiliser autour de 1 %, soutenue par les mesures de soutien de l'Union européenne et, dans une marge mesure, par le nouveau plan d'investissement de l'Allemagne, qui pourrait être mis en œuvre plus progressivement que prévu, limitant ainsi son impact à court terme. L'inflation devrait continuer de baisser, à environ 1,7 %. Dans ce contexte, les taux directeurs actuels de la Banque centrale européenne s'établissent à 2 %.

2. Positionnement pour 2025

Comme en 2025, l'année 2026 pourrait continuer d'être fortement influencée par les annonces et les actions de Donald Trump. Dans ce contexte de risques politiques, géopolitiques et budgétaires élevés, notre positionnement restera délibérément flexible et fondé sur nos convictions. Dans la mesure où nous anticipons une croissance mondiale résiliente et des révisions à la hausse des bénéfices, nous maintiendrons une approche positive et diversifiée, en privilégiant les actions par rapport aux obligations.

- Nous privilégions les actions européennes, qui devraient bénéficier du soutien du plan budgétaire allemand et de la stabilisation du taux de change EUR/USD, favorable aux actions orientées vers l'international.
- Les marchés émergents devraient également profiter d'un dollar plus faible, de politiques monétaires accommodantes et de révisions favorables des bénéfices. Leur différentiel de croissance reste attractif par rapport aux économies développées.
- Nous restons exposés aux actions américaines, soutenues par l'amélioration des perspectives de croissance et les révisions à la hausse des bénéfices, dans le contexte du cycle d'assouplissement monétaire engagé par la Fed. Les rachats d'actions et la reprise de l'activité de fusions-acquisitions constituent des moteurs supplémentaires.
- Le Japon devrait bénéficier de réformes structurelles et de la perspective de mesures de relance budgétaire sous la nouvelle Première ministre Sanae Takaichi. Toutefois, la dépréciation du yen, la pression sur les taux à long terme et une politique plus restrictive de la Banque du Japon (BoJ) restent des facteurs défavorables.

En 2026, les grandes orientations sectorielles au sein des actions européennes devraient jouer en faveur des services aux collectivités, de la santé, de la finance, des technologies de l'information et de la défense, au sein des valeurs industrielles, combinant visibilité, résilience et potentiel de croissance structurelle.

- Les services aux collectivités devraient bénéficier de la hausse structurelle de la demande en électricité, liée en particulier au développement des centres de données, tout en conservant un profil défensif grâce à leur ancrage essentiellement domestique, qui les rend moins sensibles aux incertitudes aux États-Unis et aux risques associés aux droits de douane.
- Le secteur de la santé est soutenu par l'amélioration des pipelines de développement, une demande structurellement résiliente et des valorisations de nouveau attractives, tandis que les négociations aux États-Unis pourraient réduire l'incertitude réglementaire.
- Dans le secteur financier, la pentification de la courbe des taux, une croissance solide du crédit et un environnement macroéconomique résilient, sans récession prévue, soutiennent la dynamique des bénéfices.
- Dans le secteur technologique, l'intelligence artificielle reste un moteur structurel majeur, qui alimente une demande durable, une croissance des bénéfices solide et des investissements soutenus à travers l'ensemble de la chaîne de valeur, tandis que l'expansion rapide des cas d'usage et l'amélioration de la monétisation renforcent les fondamentaux du secteur à long terme.
- Le segment de la défense devrait continuer de bénéficier de l'augmentation significative et soutenue des budgets militaires en Europe, dans un contexte géopolitique extrêmement tendu, offrant ainsi une meilleure visibilité sur la croissance des commandes et des bénéfices.

Cette allocation sectorielle vise à capter les grandes tendances économiques et technologiques tout en maintenant une diversification équilibrée et une gestion rigoureuse des risques, afin d'optimiser la performance du portefeuille en 2026.

Concernant ce portefeuille spécifique, nous chercherons néanmoins à contrôler la « tracking error » du fonds par rapport à son indice de référence, afin de maintenir la performance alignée sur ce dernier.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Analyse du marché

En 2025, l'incertitude économique et politique est nettement repartie à la hausse, à la suite de l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier. Le résultat a été un regain de volatilité sur les marchés actions, des obligations et des devises.

Les craintes d'une brusque accélération de l'inflation et d'un ralentissement marqué de la croissance se sont révélées exagérées, ces deux indicateurs s'établissant respectivement à 2,7 % et 2,2 % en 2025, soit légèrement moins qu'en 2024. On constate néanmoins une évolution des facteurs qui ont contribué à la croissance. Les investissements massifs dans l'intelligence artificielle en ont constitué le principal soutien. La consommation, malgré sa résilience, a joué un rôle moins important qu'en 2024.

Dans la zone euro, la désinflation s'est poursuivie, atteignant 2,1 % en fin d'année (contre 2,4 % en 2024), tandis que la croissance a progressé à 1,4 %, soutenue par les annonces du plan « ReArm Europe » et des plans d'infrastructures en Allemagne, qui devraient redynamiser une économie domestique encore pénalisée par la faiblesse du secteur manufacturier. Au sein de l'Union monétaire, l'Italie, l'Espagne et l'Irlande ont enregistré des taux de croissance supérieurs à celui de la France, où le risque politique demeure élevé.

En termes de politique monétaire, 2025 reste dans la continuité de 2024, avec un assouplissement quasi généralisé, modulé en fonction des tendances de l'inflation.

Les marchés actions ont affiché des performances très nettement positives, allant de +17 % à +32 % en devises locales. Cette progression tient principalement à la croissance des multiples de valorisation (cours/bénéfice), à l'exception des États-Unis, où la révision à la hausse des prévisions de croissance des bénéfices a constitué le principal moteur.

La menace de droits de douane à l'importation très élevés début avril a fait vaciller les marchés et provoqué un pic de volatilité inédit sur cinq ans, avant un net rebond haussier après la conclusion d'un accord commercial.

À cette occasion, on a constaté de fortes disparités de performance entre les secteurs et les titres individuels, que ce soit en Europe ou aux États-Unis.

En termes de styles, le style « Growth » a largement dominé aux États-Unis, soutenu par l'engouement pour l'intelligence artificielle, qui continue de porter les grandes capitalisations technologiques. En Europe, on a observé le phénomène inverse : le style « Value » a nettement surperformé les autres styles.

D'un point de vue régional, les performances annuelles en euros ont été plus contrastées : pour une fois, la zone euro affiche la meilleure performance avec +23,7 %, soutenue par l'annonce de plans de relance. Elle est suivie des marchés émergents à +17,76 %, de l'Europe hors zone euro à +14,83 %, du Japon à +9,86 %) et enfin des États-Unis à +3,43 %. Toutes les performances mentionnées sont en euros, basées sur les indices MSCI.

Aux États-Unis, les services de communication (+32,7 %) et la technologie (+23,37 %) ont de nouveau enregistré de bonnes performances, malgré les craintes d'une bulle liée à l'intelligence artificielle au quatrième trimestre (participations croisées, dépenses d'investissement élevées réduisant les fonds propres). Les valeurs financières, +17,9 %, ont pour leur part été portées par les perspectives de déréglementation. L'immobilier et la santé (menaces de droits de douane levées en fin d'année) sont restés loin derrière à +1,77 % et +3,22 %.

En Europe, c'est le secteur financier qui a le mieux performé (+46 %), porté par les banques à +74,64 %, dont les marges d'intérêt et les perspectives de rendement pour les actionnaires sont favorables. Les services aux collectivités ont progressé de +33,6 %, grâce, d'une part, à la nature domestique du secteur, qui a été faiblement pénalisé par la guerre commerciale, et, d'autre part, au besoin croissant en électricité lié au développement des centres de données. Enfin, le secteur industriel a complété le podium (+24,7 %), grâce aux acteurs de l'aéronautique et de la défense (+55,93 %), qui ont bénéficié du plan « ReArm Europe ». En revanche, la consommation discrétionnaire figure en bas de classement (+2,06 %), notamment en raison du secteur automobile, confronté à la concurrence accrue de la Chine, à l'instar de l'immobilier (+3,98 %).

Compartiment

L'objectif d'investissement de ce fonds est d'atteindre un rendement aligné sur son indice de référence, le MSCI World. La stratégie d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Par l'exclusion des entreprises moins bien classées en termes de critères ESG (les 30 % d'entreprises les moins performantes), la composition du portefeuille demeure axée sur la qualité.

Au sein de la sélection de titres, nous avons tenté d'obtenir une allocation régionale et sectorielle qui reste dans le champ limité de l'indice. L'allocation régionale a légèrement surpondéré les actions européennes en début d'année, alors que la rotation vers les valeurs « Value » se poursuivait et que les prises de bénéfices pénalisaient les valeurs technologiques américaines. Au deuxième trimestre, nous nous sommes davantage recentrés vers les États-Unis, afin d'avoir une allocation régionale plus équilibrée.

Sur le plan sectoriel, nous avons continué de privilégier les valeurs financières, qui bénéficient du fait que les taux devraient rester plus élevés pendant plus longtemps. Aux États-Unis, nous avons maintenu l'accent sur le secteur technologique, en raison de l'engouement pour l'IA (Nvidia, Broadcom, Palo Alto...) et de la bonne performance des « Sept magnifiques ». Au quatrième trimestre, nous nous sommes légèrement orientés vers des valeurs pharmaceutiques avantagées par l'accord entre le gouvernement américain et les grands laboratoires pharmaceutiques. Les écarts sont néanmoins restés limités afin de maintenir la « tracking error » dans la limite maximale. La plupart des ajustements dans le portefeuille ont été effectués dans le but de contrôler la « tracking error » et en raison de changements dans l'univers ESG.

Comme la stratégie vise à conserver une « tracking error » faible, nous avons également mis en œuvre les principaux changements de l'indice opérés lors des révisions trimestrielles. Reddit, Tubize et Amrise ont été ajoutés au portefeuille. Carl Zeiss, Elia, Owens Corning et Arkema ont été supprimés.

Performance du compartiment

Depuis le début de l'année, le portefeuille a enregistré un rendement de 6,00 %, contre 6,77 % pour l'indice de référence.

Les principales contributions à la performance sont les suivantes :

- a. Contribution négative de l'allocation régionale (surpondération des États-Unis)
- b. Sélection de titres : contribution négative, principalement de valeurs américaines largement liées à l'exclusion ESG d'Akamai Technologies, Palantir et Applovin dans le secteur des technologies de l'information (TI) (liées à des armements controversés), ainsi que des valeurs liées au tabac (Altria, BAT, Philip Morris International).

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities (suite)

Perspectives du compartiment

1. Scénario économique pour 2025

Notre scénario économique part du principe que la croissance restera résiliente en 2026, dans un environnement monétaire et budgétaire qui reste favorable, tandis que l'inflation continue de se normaliser.

Aux États-Unis, la croissance devrait rester proche de son niveau de 2025, à 2,4 %, soutenue en particulier par l'investissement dans l'intelligence artificielle, tandis que l'inflation devrait osciller autour de 2,7 %. Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) devrait poursuivre l'assouplissement progressif de sa politique monétaire. Le dollar devrait poursuivre sa tendance baissière face aux grandes devises en 2026, mais de manière plus modérée par rapport à l'année dernière.

Une position dure sur l'immigration et les droits de douane pourrait altérer ces perspectives favorables et provoquerait un affaiblissement de la croissance mondiale et une accélération de l'inflation. Dans ce cas, la croissance US chuterait à 2 % (contre 2,8 % en 2024) et l'inflation grimperait à 4,6 % (contre 2,9 % fin décembre 2024).

Dans la zone euro, notre scénario est optimiste, quoique prudent. La croissance devrait se stabiliser autour de 1 %, soutenue par les mesures de soutien de l'Union européenne et, dans une marge mesure, par le nouveau plan d'investissement de l'Allemagne, qui pourrait être mis en œuvre plus progressivement que prévu, limitant ainsi son impact à court terme. L'inflation devrait continuer de baisser, à environ 1,7 %. Dans ce contexte, les taux directeurs actuels de la Banque centrale européenne s'établissent à 2 %.

2. Positionnement pour 2025

Comme en 2025, l'année 2026 pourrait continuer d'être fortement influencée par les annonces et les actions de Donald Trump. Dans ce contexte de risques politiques, géopolitiques et budgétaires élevés, notre positionnement restera délibérément flexible et fondé sur nos convictions. Dans la mesure où nous anticipons une croissance mondiale résiliente et des révisions à la hausse des bénéfices, nous maintiendrons une approche positive et diversifiée, en privilégiant les actions par rapport aux obligations.

- Nous privilégions les actions européennes, qui devraient bénéficier du soutien du plan budgétaire allemand et de la stabilisation du taux de change EUR/USD, favorable aux actions orientées vers l'international.
- Les marchés émergents devraient également profiter d'un dollar plus faible, de politiques monétaires accommodantes et de révisions favorables des bénéfices. Leur différentiel de croissance reste attractif par rapport aux économies développées.
- Nous restons exposés aux actions américaines, soutenues par l'amélioration des perspectives de croissance et les révisions à la hausse des bénéfices, dans le contexte du cycle d'assouplissement monétaire engagé par la Fed. Les rachats d'actions et la reprise de l'activité de fusions-acquisitions constituent des moteurs supplémentaires.
- Le Japon devrait bénéficier de réformes structurelles et de la perspective de mesures de relance budgétaire sous la nouvelle Première ministre Sanae Takaichi. Toutefois, la dépréciation du yen, la pression sur les taux à long terme et une politique plus restrictive de la Banque du Japon (BoJ) restent des facteurs défavorables.

Concernant ce portefeuille spécifique, nous chercherons néanmoins à contrôler la « tracking error » du fonds par rapport à son indice de référence, afin de maintenir la performance alignée sur ce dernier.

Candriam Fund Sedes Sapientiae

Analyse du marché

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE MONÉTAIRE

En 2025, l'incertitude économique et politique est nettement repartie à la hausse, à la suite de l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier. Le résultat a été un regain de volatilité sur les marchés actions, des obligations et des devises.

Dès son investiture, le président américain a rapidement mis en œuvre son programme, en se concentrant sur l'immigration, la déréglementation, l'épargne (en collaboration avec le Département de l'Efficacité gouvernementale (Department of Government Efficiency)) et en introduisant de nouveaux droits de douane le 2 avril, « Liberation Day ». Ces mesures sont conçues pour inciter les partenaires commerciaux à acheter des produits américains et à investir aux États-Unis, tout en augmentant les recettes fiscales afin de financer une politique budgétaire expansionniste (« One Big Beautiful Bill Act »). L'année a été marquée par des négociations commerciales, des accords bilatéraux et des exemptions.

Les craintes d'une brusque accélération de l'inflation et d'un ralentissement marqué de la croissance se sont révélées exagérées, ces deux indicateurs s'établissant respectivement à 2,7 % et 2,2 % en 2025, soit légèrement moins qu'en 2024. On constate néanmoins une évolution des facteurs qui ont contribué à la croissance. Les investissements massifs dans l'intelligence artificielle en ont constitué le principal soutien. La consommation, malgré sa résilience, a joué un rôle moins important qu'en 2024.

Dans la zone euro, la désinflation s'est poursuivie, atteignant 2,1 % en fin d'année (contre 2,4 % en 2024), tandis que la croissance a progressé à 1,4 %, soutenue par les annonces du plan « ReArm Europe » et des plans d'infrastructures en Allemagne, qui devraient redynamiser une économie domestique encore pénalisée par la faiblesse du secteur manufacturier. Au sein de l'Union monétaire, l'Italie, l'Espagne et l'Irlande ont enregistré des taux de croissance supérieurs à celui de la France, où le risque politique demeure élevé.

En Chine, la croissance annuelle s'est stabilisée à 4,9 %, soutenue par des exportations record, mais freinée par la faiblesse de l'investissement des entreprises et du secteur résidentiel.

En termes de politique monétaire, 2025 restera dans la continuité de 2024, avec un assouplissement quasi généralisé, modulé en fonction des tendances de l'inflation.

- Banque centrale européenne (BCE) : l'inflation ayant chuté à 2 %, la BCE a baissé son taux de dépôt de 100 points de base entre janvier et juin, pour atteindre 2 %, avant de maintenir le statu quo au second semestre.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présentent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sedes Sapientiae (suite)

- Réserve fédérale (Fed) : après une stagnation dans le sillage des annonces de droits de douane et malgré les pressions exercées par Donald Trump sur Jerome Powell, la Fed a procédé à trois baisses de 25 points de base entre septembre et décembre. Les taux sont désormais compris entre 3,50 % et 3,75 %, dans un contexte d'inflation persistante et d'économie résiliente.
- Banque d'Angleterre : quatre baisses successives de 25 points de base ont ramené le taux directeur à 3,75 %.
- Banque du Japon (BoJ) : allant à contre-courant, la BoJ a relevé ses taux de 50 points de base (25 en janvier et 25 en décembre) à 0,75 %, en réponse à une inflation proche de 3 %. La nouvelle Première ministre depuis octobre, Sanae Takaichi, souhaite mettre en œuvre une politique expansionniste.
- Banque populaire de Chine : la BPC a abaissé son taux directeur de 10 points de base à 3 %, afin de soutenir une économie encore fragile.

Les risques géopolitiques, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou des tensions entre la Chine et Taïwan, sont restés nombreux en 2025, même s'ils ont eu peu d'influence sur les marchés.

2. MARCHÉ DES CHANGES

Sur le marché des changes, le dollar s'est déprécié face aux principales monnaies (-13,46 % face à l'euro, -7,12 % face à la livre sterling, -4,27 % face au yuan), pénalisé par une certaine défiance à l'égard des actifs américains, dans un contexte de doutes sur la croissance aux États-Unis, de hausse de la dette publique, de craintes d'un regain d'inflation lié aux droits de douane imposés par le président Donald Trump, ainsi que d'incertitudes politiques, notamment concernant la perte d'indépendance de la Fed.

L'euro s'est apprécié face aux autres grandes devises développées en 2025 (+13,04 % face au yen et +5,35 % face à la livre sterling), mais également face à certaines devises émergentes (+7,87 % face au yuan chinois et +0,98 % face au réal brésilien, mais -1,91 % face au peso mexicain), reflétant une amélioration des perspectives européennes.

3. MARCHÉ OBLIGATAIRE

Le marché obligataire a connu une année mouvementée, marquée par la volatilité des anticipations d'inflation, des taux des banques centrales et des perspectives de croissance.

- Après avoir commencé l'année à 2,36 %, le rendement à 10 ans allemand a progressé à 2,85 % fin décembre 2025, à proximité de son plus haut de l'année. Nous avons observé une pentification des courbes dans la zone euro, compte tenu des besoins de financement nécessaires aux plans de relance annoncés en février. Les primes des différents pays par rapport à l'Allemagne ont continué de se resserrer, à l'exception de la France, qui reste pénalisée par une instabilité politique et qui se négocie à un niveau proche de celui de l'Italie. L'indice des obligations souveraines JPM EMU IG a enregistré une performance annuelle de 0,71 %.
- Aux États-Unis, le taux à 10 ans a commencé l'année à 4,57 %. Il est ensuite progressé à 4,80 % au cours de la première quinzaine de janvier, avant de reculer tout au long de l'année. Il a terminé à 4,17 %.

Les obligations d'entreprises ont bénéficié d'un intérêt soutenu des investisseurs, grâce à des niveaux de rémunération toujours attractifs, en particulier sur les segments les plus risqués. Dans un contexte de resserrement des spreads de 25 points de base dans le segment Investment Grade et de 32 points de base dans le segment du haut rendement (High Yield), l'Investment Grade a progressé de 3,02 %, tandis que le haut rendement a surperformé avec une hausse de 5,57 % (indices iBoxx Euro Corporate et ML Euro HY ex-financials).

Enfin, la dette souveraine émergente a réalisé une solide performance de 14,3 % (JPM EMBI Global Diversified en USD), dopée par une contraction des spreads de 72 points de base, particulièrement marquées sur les pays les moins bien notés, ainsi que par la position généralement accommodante des banques centrales.

4. MARCHÉ ACTIONS

En 2025, les marchés actions vont afficher des performances très nettement positives, allant de +17 % à +32 % en devises locales. Cette progression tient principalement à la croissance des multiples de valorisation (cours/bénéfice), à l'exception des États-Unis, où la révision à la hausse des prévisions de croissance des bénéfices a constitué le principal moteur.

La menace de droits de douane à l'importation très élevés début avril a fait vaciller les marchés et provoqué un pic de volatilité inédit sur cinq ans, avant un net rebond après la conclusion d'un accord commercial.

À cette occasion, on a constaté de fortes disparités de performance entre les secteurs et les titres individuels, que ce soit en Europe ou aux États-Unis.

En termes de styles, le style « Growth » a largement dominé aux États-Unis, soutenu par l'engouement pour l'intelligence artificielle, qui continue de porter les grandes capitalisations technologiques. En Europe, on a observé le phénomène inverse : le style « Value » a nettement surperformé les autres styles.

D'un point de vue régional, les performances annuelles en euros ont été plus contrastées : pour une fois, la zone euro affiche la meilleure performance avec +23,7 %, soutenue par l'annonce de plans de relance. Elle est suivie des marchés émergents à +17,76 %, de l'Europe hors zone euro à +14,83 %, du Japon à +9,86 % et enfin des États-Unis à +3,43 %. Toutes les performances mentionnées sont en euros, basées sur les indices MSCI.

Aux États-Unis, les services de communication (+32,7 %) et la technologie (+23,37 %) ont de nouveau enregistré de bonnes performances, malgré les craintes d'une bulle liée à l'intelligence artificielle au quatrième trimestre (participations croisées, dépenses d'investissement élevées réduisant les fonds propres). Les valeurs financières, +17,9 %, ont pour leur part été portées par les perspectives de déréglementation. L'immobilier et la santé (menaces de droits de douane levées en fin d'année) sont restés loin derrière à +1,77 % et +3,22 %.

En Europe, c'est le secteur financier qui a le mieux performé (+46 %), porté par les banques à +74,64 %, dont les marges d'intérêt et les perspectives de rendement pour les actionnaires sont favorables. Les services aux collectivités ont progressé de +33,6 %, grâce, d'une part, à la nature domestique du secteur, qui a été faiblement pénalisé par la guerre commerciale, et, d'autre part, au besoin croissant en électricité lié au développement des centres de données. Enfin, le secteur industriel a complété le podium (+24,7 %), grâce aux acteurs de l'aéronautique et de la défense (+55,93 %), qui ont bénéficié du plan « ReArm Europe ». En revanche, la consommation discrétionnaire figure en bas de classement (+2,06 %), notamment en raison du secteur automobile, confronté à la concurrence accrue de la Chine, à l'instar de l'immobilier (+3,98 %).

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sedes Sapientiae (suite)

Compartiment et performance du compartiment

2.1 Stratégie d'allocation d'actifs

Nous avons débuté l'année sur une surpondération des actions de 5 %.

Nous avons maintenu cette surpondération tout au long de l'année et nous avons terminé l'année avec 51,8 % d'actions, contre 45,0 % pour l'indice de référence.

Les titres obligataires ont commencé l'année sur une sous-pondération d'environ 13 % par rapport à l'indice de référence.

Cette sous-pondération a été légèrement réduite dans le courant de l'année pour finalement atteindre 10,5 %.

La poche de diversification, investie dans Candriam Diversified Futures, un CTA visant à réduire la volatilité globale du fonds, a été réduite de 6,7 % à 4,3 % en mai, puis entièrement liquidée au cours du dernier mois de l'année.

2.2 Stratégie actions

Le compartiment est investi dans une sélection de fonds régionaux gérés par Comgest pour les pays développés et dans Candriam Sustainable Emerging Markets.

2.3 Stratégie obligations

Le compartiment est investi dans une gamme de fonds obligataires durables de Candriam (crédit Investment Grade (IG), High Yield (HY) et obligations des pays émergents).

Les obligations souveraines européennes, qui étaient gérées via des investissements directs, ont été transférées vers des fonds Candriam au cours du quatrième trimestre de l'année.

2.4 Performance

La performance globale nette du portefeuille pour 2025 s'est élevée à -0,54 %.

La performance est ressortie 5,54 %, en deçà de celle de son indice de référence, qui a terminé l'année à +4,99 %

Perspectives du compartiment

1. SCÉNARIO ÉCONOMIQUE POUR 2026

Notre scénario économique part du principe que la croissance restera résiliente en 2026, dans un environnement monétaire et budgétaire qui reste favorable, tandis que l'inflation continue de se normaliser.

Aux États-Unis, la croissance devrait rester proche de son niveau de 2025, à 2,4 %, soutenue en particulier par l'investissement dans l'intelligence artificielle, tandis que l'inflation devrait osciller autour de 2,7 %. Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) devrait poursuivre l'assouplissement progressif de sa politique monétaire. Les élections de mi-mandat prévues en novembre constituent un enjeu majeur pour l'administration Trump et pourraient se traduire par un soutien budgétaire supplémentaire. En outre, la nomination d'un nouveau président de la Fed et les questions persistantes concernant son indépendance, ainsi que l'expiration de la trêve commerciale entre les États-Unis et la Chine, représentent des sources de volatilité potentielles. Le dollar devrait poursuivre sa tendance baissière face aux grandes devises en 2026, mais de manière plus modérée par rapport à l'année dernière.

Dans la zone euro, notre scénario est optimiste, quoique prudent. La croissance devrait se stabiliser autour de 1 %, soutenue par les mesures de soutien de l'Union européenne et, dans une marge mesure, par le nouveau plan d'investissement de l'Allemagne, qui pourrait être mis en œuvre plus progressivement que prévu, limitant ainsi son impact à court terme. L'inflation devrait continuer de baisser, à environ 1,7 %. Dans ce contexte, les taux directeurs actuels de la Banque centrale européenne de 2 %, apparaissent globalement alignés sur la situation économique, même si la Banque continuera de suivre les évolutions de près afin d'ajuster sa politique monétaire si nécessaire.

Au Japon, Sanae Takaichi devrait mettre en œuvre sa politique de relance budgétaire ciblée, de stimulation de la croissance (via l'innovation et la défense) et de coordination monétaire, tout en adoptant une position diplomatique plus ferme (à l'égard de la Chine). La croissance devrait rester proche de 1 %, et l'inflation devrait baisser à 2,2 %. Le yen devrait rester faible.

En Chine, la politique de Neijuan (ou « involution », concurrence interne intense qui réduit les incitations à investir et à innover) pèse sur la confiance des entreprises et ralentit la croissance économique. Parallèlement, l'investissement résidentiel reste anémique, malgré les mesures de soutien en place. En cas de ralentissement du PIB, les autorités chinoises devraient néanmoins fournir les mesures de relance suffisantes pour atteindre leur objectif de croissance, estimé à 4,6 % en 2026 après 4,9 % en 2025.

Enfin, les principaux risques pesant sur le scénario 2026 restent concentrés sur les tensions géopolitiques, dans un monde de plus en plus fragmenté, susceptibles d'affecter la confiance, les flux commerciaux et la stabilité financière.

2. POSITIONNEMENT POUR 2026

Comme en 2025, l'année 2026 pourrait continuer d'être fortement influencée par les annonces et les actions de Donald Trump. Dans ce contexte de risques politiques, géopolitiques et budgétaires élevés, notre positionnement restera délibérément flexible et fondé sur nos convictions. Dans la mesure où nous anticipons une croissance mondiale résiliente et des révisions à la hausse des bénéfices, nous maintiendrons une approche positive et diversifiée, en privilégiant les actions par rapport aux obligations.

- Nous privilégions les actions européennes, qui devraient bénéficier du soutien du plan budgétaire allemand et de la stabilisation du taux de change EUR/USD, favorable aux actions orientées vers l'international.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sedes Sapientiae (suite)

- Les marchés émergents devraient également profiter d'un dollar plus faible, de politiques monétaires accommodantes et de révisions favorables des bénéfices. Leur différentiel de croissance reste attractif par rapport aux économies développées.
- Nous restons exposés aux actions américaines, soutenues par l'amélioration des perspectives de croissance et les révisions à la hausse des bénéfices, dans le contexte du cycle d'assouplissement monétaire engagé par la Fed. Les rachats d'actions et la reprise de l'activité de fusions-acquisitions constituent des moteurs supplémentaires.
- Le Japon devrait bénéficier de réformes structurelles et de la perspective de mesures de relance budgétaire sous la nouvelle Première ministre Sanae Takaichi. Toutefois, la dépréciation du yen, la pression sur les taux à long terme et une politique plus restrictive de la Banque du Japon (BoJ) restent des facteurs défavorables.
- Les petites et moyennes capitalisations pourraient créer la surprise en 2026 : en Europe, leur décote par rapport aux grandes capitalisations offre un potentiel de rattrapage, dans un contexte de croissance, tandis qu'aux États-Unis, la reprise du segment et l'élargissement du marché pourraient marquer la fin de plusieurs années de concentration au sein des valeurs technologiques.

En 2026, les grandes orientations sectorielles au sein des actions européennes devraient jouer en faveur des services aux collectivités, de la santé, de la finance, des technologies de l'information et de la défense, au sein des valeurs industrielles, combinant visibilité, résilience et potentiel de croissance structurelle.

- Les services aux collectivités devraient bénéficier de la hausse structurelle de la demande en électricité, liée au développement des centres de données, tout en conservant un profil défensif grâce à leur ancrage essentiellement domestique, qui les rend moins sensibles aux incertitudes aux États-Unis et aux risques associés aux droits de douane.
- Le secteur de la santé est soutenu par l'amélioration des pipelines de développement, une demande structurellement résiliente et des valorisations de nouveau attractives, tandis que les négociations aux États-Unis pourraient réduire l'incertitude réglementaire.
- Dans le secteur financier, la pentification de la courbe des taux, une croissance solide du crédit et un environnement macroéconomique résilient, sans récession prévue, soutiennent la dynamique des bénéfices.
- Dans le secteur technologique, l'intelligence artificielle reste un moteur structurel majeur, qui alimente une demande durable, une croissance des bénéfices solide et des investissements soutenus à travers l'ensemble de la chaîne de valeur, tandis que l'expansion rapide des cas d'usage et l'amélioration de la monétisation renforcent les fondamentaux du secteur à long terme.
- Le segment de la défense devrait continuer de bénéficier de l'augmentation significative et soutenue des budgets militaires en Europe, dans un contexte géopolitique extrêmement tendu, offrant ainsi une meilleure visibilité sur la croissance des commandes et des bénéfices.

Cette allocation sectorielle vise à capter les grandes tendances économiques et technologiques tout en maintenant une diversification équilibrée et une gestion rigoureuse des risques, afin d'optimiser la performance du portefeuille en 2026.

Les obligations devraient rester attractives en 2026, soutenues par des rendements absolus encore relativement élevés, même si les primes de risque demeurent serrées dans leur ensemble. Dans ce contexte, la volatilité pourrait de nouveau augmenter, notamment en raison des incertitudes persistantes entourant la politique économique américaine. Nous espérons tirer parti des périodes d'élargissement des spreads pour renforcer nos convictions et mettre en œuvre des stratégies de réversion.

Qu'en soit du segment des obligations souveraines, d'un point de vue directionnel, les taux dans la zone euro devraient rester relativement élevés. Dans ce contexte, nous maintenons une position neutre en duration, avec une sous-pondération du segment à 15 ans, en ligne avec nos attentes de pentification de la courbe. Aux États-Unis, les taux devraient osciller autour de leurs niveaux de fin 2025. Bien que le choc inflationniste tant redouté ne se soit pas matérialisé en 2025, l'inflation reste au-dessus de l'objectif de la Réserve fédérale, ce qui nous conduit à aborder 2026 avec des perspectives relativement positives concernant la dette américaine indexée sur l'inflation.

Parmi les émetteurs souverains de la zone euro, l'Espagne et l'Italie restent privilégiées, car les deux pays bénéficient à la fois d'une dynamique économique résiliente et d'une stabilité politique relative, contrairement à la France et à la Belgique. Du point de vue de la diversification, la dette britannique devrait profiter de l'accélération attendue des baisses de taux de la Banque d'Angleterre, en ligne avec le ralentissement du marché du travail et de l'inflation.

Au sein du segment du crédit Investment Grade, malgré des primes de risque toujours serrées, nous maintenons des perspectives relativement optimistes, soutenues par des niveaux de rendement attractifs et des fondamentaux d'entreprise solides. Nous continuerons de privilégier les émissions libellées en euro par rapport à celles en dollar, ainsi que les secteurs de la banque, de l'immobilier et des services aux collectivités.

Concernant la dette à haut rendement, nous maintenons une préférence pour les échéances courtes, principalement parmi les émetteurs notés BB. Ce segment pourra être renforcé de manière sélective, notamment lorsque des opportunités se présenteront sur le marché primaire.

Enfin, sur la dette souveraine émergente, en devises fortes comme en devises locales, nous attendons toujours un point d'entrée, dans un contexte de primes de risque encore serrées. Toutefois, ce segment devrait bénéficier d'un dollar plus faible, de la poursuite de l'assouplissement monétaire de la Fed et d'un portage attractif.

En conclusion, dans un environnement de marché volatil, notre positionnement restera actif et pragmatique, guidé par nos convictions fondées sur les fondamentaux et par une gestion rigoureuse du compromis entre opportunités et risques.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Analyse du marché

L'année 2025 a été caractérisée par une poursuite de la normalisation de la politique monétaire, une modération de la dynamique d'inflation et un recentrage de l'attention des investisseurs sur les différentiels de croissance et la soutenabilité budgétaire. Les banques centrales des marchés développés ont encore progressé dans leurs cycles d'assouplissement, quoiqu'à un rythme mesuré, à mesure que l'inflation se rapprochait de sa cible tandis que la croissance économique restait inégale.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a poursuivi son cycle de baisse des taux amorcé fin 2024, en procédant à plusieurs réductions de taux supplémentaires au cours de l'année, à mesure que les pressions inflationnistes s'atténaient et que les conditions du marché du travail s'assouplissaient. À la fin de l'année, les taux directeurs s'établissaient nettement en dessous de leur pic de 2024, soutenant les actifs risqués malgré des regains de volatilité liés aux incertitudes budgétaires et aux développements géopolitiques.

La Banque centrale européenne a suivi une trajectoire tout aussi prudente, en procédant à de nouvelles baisses de taux progressives en 2025, alors que l'inflation dans la zone euro poursuivait son ralentissement et que la croissance restait atone. À la fin de l'année, les taux directeurs avaient encore baissé, renforçant un environnement favorable pour les marchés obligataires européens.

Malgré cette tendance générale à l'assouplissement, les rendements des obligations souveraines ont traversé des périodes de volatilité. Aux États-Unis, les rendements ont baissé au cours du premier semestre en raison d'un ralentissement des données macroéconomiques, avant de rebondir ponctuellement face aux inquiétudes concernant la discipline budgétaire et les émissions de dette. Les rendements européens ont suivi une trajectoire plus stable, soutenus par une dynamique de croissance plus faible et un processus de désinflation plus clair.

Compartiment

Au cours de la période, les spreads de crédit se sont globalement resserrés, la performance étant principalement soutenue par le portage et la compression des spreads. Notre principale stratégie sectorielle a surpondéré :

- Les banques : des fondamentaux solides et une pentification de la courbe des taux sont favorables pour les résultats de leurs activités ;
- L'immobilier : le pic le plus important des taux d'intérêt est désormais passé et les taux baissent progressivement à court terme ; par ailleurs, le secteur est relativement isolé de la guerre des tarifs douaniers ;
- Les services aux collectivités : un secteur défensif, mais un nombre limité d'émetteurs sont autorisés en raison de l'absence d'activités liées aux combustibles fossiles au sein du fonds ; un secteur domestique (impact limité de la guerre des tarifs douaniers) bénéficiant d'une demande accrue d'électricité (essor de l'IA et des véhicules électriques).

Les émissions des institutions financières et des entreprises sont restées soutenues, et la demande est restée solide, les flux en provenance des fonds monétaires se réorientant vers les actifs Investment Grade afin de capter un rendement supplémentaire, après les baisses de taux de la Banque centrale européenne et le recul des taux d'intérêt à court terme.

Performance du compartiment

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé une performance brute de 3,16 % par rapport à l'indice de référence de 3,05 %.

Le cash provenant des coupons et des souscriptions a été investi dans le respect des caractéristiques clés du benchmark. Les caractéristiques clés du portefeuille sont toujours alignées sur celles de l'indice de référence et une évaluation ESG est appliquée au portefeuille.

Perspectives du compartiment

Pour 2026, les perspectives du crédit Investment Grade en euro apparaissent relativement positives, soutenues par une stabilisation de l'inflation et une normalisation progressive de la politique monétaire. Les spreads de crédit devraient continuer d'évoluer dans une fourchette étroite, avec une tendance au resserrement, dans la mesure où la Banque centrale européenne maintient une trajectoire de taux d'intérêt stable en 2026.

Les fondamentaux des entreprises devraient demeurer solides. L'endettement devrait se stabiliser après la volatilité observée en 2025, et les besoins de refinancement devraient rester gérables, malgré des coûts de financement plus élevés. La croissance ralentie, mais néanmoins positive dans la zone euro devrait limiter les défauts et permettre de maintenir un risque de crédit Investment Grade (IG) relativement contenu.

Cependant, les tensions géopolitiques élevées et les frictions commerciales persistantes aux États-Unis risquent de générer une volatilité périodique des spreads. L'augmentation des dépenses budgétaires dans toute l'Europe, en particulier dans les secteurs de la défense et de la politique industrielle, pourrait accroître les volumes d'émission, mais devrait être absorbée par la forte demande en provenance des assureurs et des fonds de pension. Les facteurs techniques restent favorables, soutenus par la recherche de rendements de qualité des investisseurs mondiaux.

Dans l'ensemble, la classe d'actifs devrait offrir des rendements réguliers portés par les revenus, avec un potentiel d'appréciation du capital limité.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Analyse du marché

En 2025, les actions européennes ont généré une performance particulièrement solide et, après deux années de domination américaine, ont nettement surperformé les marchés américains. Cette surperformance a été soutenue par la modération de l'inflation, la stabilisation des rendements obligataires et une amélioration de la visibilité macroéconomique, ce qui a permis aux investisseurs de se tourner résolument vers les segments cycliques et « value ». Les banques et autres valeurs financières ont pris la tête du rebond, en bénéficiant d'une forte rentabilité et d'une pentification de la courbe des taux. Les secteurs industriels, de la construction et des matériaux, des services aux collectivités ainsi que des ressources de base ont également enregistré de bonnes performances, reflétant un regain de confiance dans la demande domestique, les dépenses d'infrastructures et la stabilité énergétique. Au niveau des pays, l'Europe du Sud s'est de nouveau démarquée, aux côtés de l'Allemagne, qui a continué de profiter de la solidité de ses champions industriels et de ses entreprises de grande capitalisation exportatrices. À l'inverse, la France a été en retrait, pénalisée par des incertitudes politiques et un ralentissement de la dynamique dans les secteurs de consommation et liés au luxe.

Aux États-Unis, les actions ont néanmoins enregistré des gains solides, soutenues par une croissance des bénéfices résiliente et par le leadership continu des valeurs technologiques et liées à l'IA. Toutefois, la performance s'est révélée de plus en plus concentrée sur un nombre restreint de méga-capitalisations et les valorisations sont restées élevées. Dans un contexte marqué par des chocs politiques récurrents, des incertitudes commerciales et des épisodes de volatilité, la plus grande diversification du marché européen, ses valorisations plus attractives et un soutien politique croissant lui ont permis de mieux capter plus efficacement le rebond des actions mondiales. Dans l'ensemble, l'année 2025 a été marquée par un rééquilibrage significatif du leadership régional et a confirmé l'intérêt de maintenir une exposition aux actions diversifiée au-delà des marchés américains à l'approche de 2026.

Compartiment

En 2025, le compartiment a réorienté sa stratégie sectorielle en réduisant ses positions dans le secteur technologique et en augmentant ses investissements dans l'industrie, la finance et les services aux collectivités. Cette année, le fonds a investi dans Seagate Technology, un fournisseur de solutions de stockage de données bénéficiant de l'accélération rapide de la demande liée à l'IA. Le fonds a également ouvert une position dans Broadcom, une entreprise leader des semi-conducteurs et un acteur clé des infrastructures réseau liées à l'IA. En outre, le fonds a investi dans Prudential, un groupe d'assurance-vie offrant des solutions d'épargne et de protection à long terme, avec une forte exposition à la croissance structurelle en Asie et en Afrique. Nous avons également ouvert une nouvelle position dans INWIT, un opérateur d'infrastructures de télécommunications sans fil critiques, qui offre des actifs de haute qualité, une faible cyclicité et une forte visibilité sur les flux de trésorerie grâce à des contrats de long terme indexés sur l'inflation. L'exécution reste solide et la croissance est soutenue par le développement des infrastructures intelligentes et un programme discipliné de rachats d'actions. Le fonds a également maintenu son investissement dans Erste Group Bank, qui a continué d'afficher une performance opérationnelle et une croissance des bénéfices solides tout au long de l'année.

Dans le même temps, le fonds a cédé sa position dans Partners Group dans le cadre d'une gestion active des risques. Les positions dans Visa et Mastercard ont également été clôturées en raison de valorisations élevées, qui ont offert une marge de sécurité limitée en cas de concurrence accrue, de rupture technologique ou d'évolutions réglementaires défavorables.

Performance du compartiment

Cette année, le portefeuille a sous-performé son indice de référence, principalement en raison de la sélection de titres. La finance, l'industrie et les matériaux ont été les secteurs qui ont le plus contribué à cette sous-performance. Au cours de l'année, la performance a été pénalisée par une sous-pondération du secteur de l'aéronautique et de la défense, en raison de contraintes ESG. Le portefeuille a également été pénalisé par la solide surperformance des banques à fort bêta par rapport aux franchises bancaires plus traditionnelles dans lesquels nous sommes investis, ainsi que par une baisse des volumes et un ralentissement de la demande dans le segment des ingrédients, qui, nous en restons persuadés, devrait offrir des opportunités intéressantes dans le futur. La plupart des services aux collectivités, qui sont également exclus, ont pesé sur la performance globale, en raison de l'intérêt marqué des investisseurs pour les besoins d'investissement liés à l'électrification et aux opportunités offertes par les centres de données.

À l'inverse, les secteurs de la technologie et de l'énergie ont apporté des contributions positives à la performance du fonds, soutenus par un positionnement ciblé et une gestion active. Les principales contributions comprennent notamment des positions telles que Seagate Technology et Broadcom.

Perspectives du compartiment

En 2026, le portefeuille est stratégiquement surpondéré dans les secteurs de la santé, de la finance et des technologies de l'information, reflétant l'accent mis sur les secteurs offrant un fort potentiel de croissance structurelle. Le secteur de la santé bénéficie d'un pipeline en amélioration, d'une croissance structurelle soutenue par une demande résiliente et des valorisations de plus en plus attractives. Les négociations en cours autour d'un accord aux États-Unis pourraient dissiper l'incertitude réglementaire.

Au sein des valeurs financières, la pentification de la courbe des taux, une croissance solide des prêts et un environnement macroéconomique résilient, sans récession en vue, soutiennent la dynamique des résultats, tandis que les perspectives d'assouplissement réglementaire, l'accroissement de l'activité de fusions-acquisitions et la reprise des introductions en bourse (IPO) renforcent encore la rentabilité. L'amélioration de la dynamique de marché ainsi que les initiatives politiques favorables en Allemagne et la perspective d'une résolution de la guerre en Ukraine, renforcent l'attrait du secteur en termes d'investissements.

Dans le secteur technologique, l'intelligence artificielle demeure un moteur clé de la croissance structurelle, en soutenant une demande durable, une solide dynamique des bénéfices et des investissements continus sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'expansion rapide des cas d'usage de l'IA et l'amélioration de la monétisation renforcent les fondamentaux à long terme du secteur, malgré des niveaux de valorisation élevés.

Dans l'ensemble, cette allocation sectorielle vise à capter les tendances économiques et technologiques clés tout en maintenant une certaine diversification et une gestion disciplinée des risques, afin d'optimiser la performance du portefeuille en 2026.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 58 points de base (en baisse de 23 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts. Les résultats des entreprises européennes ont montré que, au moins pour l'instant et à quelques exceptions près, elles s'adaptent mieux que prévu aux droits de douane américains. Aux États-Unis, les trajectoires de croissance divergentes et les stratégies d'investissement dans l'IA des « Magnificent Seven » ont suscité des réactions contrastées. En Europe, les banques ont, contre toute attente, continué d'enregistrer de solides bénéfices, soutenues par la hausse des commissions, des revenus de trading et la réduction des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse de la poursuite des baisses de taux amorcées par les banques centrales. En fin d'année, les prévisions actualisées de croissance et d'inflation de la BCE ont conforté l'idée que le cycle de baisse des taux de l'institution européenne était effectivement terminé. La Fed a été contrainte de sortir de sa position d'attentisme et a procédé à des baisses de taux au second semestre.

L'Euribor 3 mois est passé à 2,03 % (en baisse de 70 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,24 % (en baisse de 22 points de base).

Les marchés de taux ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité des marchés est principalement intervenue autour des annonces tarifaires de Donald Trump lors du « Liberation Day », et le sentiment a largement fluctué au gré des annonces, des menaces et des accords qui ont suivi.

En outre, les marchés ont traversé des épisodes de volatilité temporaires en raison des tensions au Moyen-Orient, de l'incertitude politique en France, des préoccupations concernant les valorisations, les dépenses d'investissement et le financement des entreprises exposées à l'intelligence artificielle, des tensions commerciales sino-américaines autour du contrôle des exportations de terres rares, ainsi que des inquiétudes concernant la qualité des actifs des banques régionales américaines.

Les obligations souveraines mondiales ont été confrontées à de nouvelles pressions vendeuses, les inquiétudes liées à l'inflation, aux émissions de dette et à la discipline budgétaire pesant sur le sentiment, notamment sur la partie longue de la courbe. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs se sont élargis à mesure que la viabilité de la dette faisait l'objet d'un regain d'attention.

Les taux souverains à 5 ans ont terminé l'année à 2,28 % (+13 pb) en Allemagne, 2,85 % (-1 pb) en Italie, 3,93 % (-41 pb) au Royaume-Uni et 3,73 % (-65 pb) aux États-Unis.

Compartiment

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une position optimiste concernant le risque de taux. Cette conviction est progressivement devenue plus neutre à mesure que la BCE avançait dans son cycle de baisse des taux, que les incertitudes liées à la politique commerciale américaine s'atténuaient et que la croissance européenne se renforçait, tandis que l'inflation restait proche de l'objectif de la BCE.

Pendant l'année, nous avons conservé une approche défensive sur le crédit, en privilégiant les échéances courtes et en accordant la priorité la qualité et à la liquidité. Bien que cette classe d'actifs reste soutenue par des fondamentaux d'entreprise solides et une forte demande des investisseurs, les niveaux de spreads ont imposé une approche sélective et mesurée.

Le fonds a privilégié les grandes banques prestigieuses et maintenu une exposition à des obligations senior à taux variable ainsi qu'à taux fixe. Au sein des secteurs non financiers, nos principales surpondérations ont concerné (pas nécessairement dans cet ordre et selon les mois) les secteurs industriels, automobile, des télécommunications, des services aux collectivités et de la santé.

Dans le secteur automobile, nous avons privilégié les échéances courtes et les expositions alignées sur nos convictions. Le secteur des voyages et loisirs a été surpondéré au premier trimestre avant d'être réduit au deuxième trimestre.

Performance du compartiment

Des obligations à taux fixe ont été utilisées pour verrouiller des taux d'intérêt attractifs, tandis que les obligations à taux variable ont offert des spreads intéressants et protégé le fonds contre la volatilité des taux d'intérêt. De plus, le fonds a bénéficié de la compression des spreads sur les crédits Investment Grade. Enfin, il a tiré parti des primes de nouvelle émission offertes sur les nouvelles émissions d'émetteurs.

Perspectives du compartiment

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Les marchés du crédit devraient rester soutenus par leurs fondamentaux solides et par une dynamique offre/demande favorable, même si des épisodes isolés de faiblesse pourraient survenir en raison d'événements spécifiques à certaines entreprises, notamment des perturbations dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le rapport du Conseil d'administration couvre l'exercice financier clos au 31 décembre 2025 ainsi que le mois suivant la clôture.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 30 mars 2026

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.

Rapport d'audit

Aux actionnaires de
CANDRIAM FUND

Notre avis

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de CANDRIAM FUND (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette même date, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Éléments audités

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun des compartiments au 31 décembre 2025 ;
- l'état combiné des variations des actifs nets du Fonds et l'état des variations des actifs nets de chacun de chacun des compartiments pour l'exercice clôturé à cette date ;
- le Portefeuille-titres au 31 décembre 2025 ; et
- les notes aux états financiers – tableau des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui comprennent une description des principales politiques comptables.

Base pour fonder notre opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé » pour l'audit des états financiers de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour nous permettre d'étayer notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds, conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance (International Independence Standards), publié par le International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF conjointement aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences éthiques.

Autres informations

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent des informations figurant dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe des incohérences significatives entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalies significatives dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est chargé de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers dans le respect des exigences légales et réglementaires du Luxembourg liées à la préparation et à la présentation des états financiers, ainsi que des contrôles internes que le Conseil d'Administration du Fonds estime nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit à la suite d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration du Fonds a la responsabilité d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, en signalant, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et en partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds entend soit liquider le Fonds ou clôturer l'un de ses compartiments, soit cesser les activités ou n'a pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectifs d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit à la suite d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit incluant notre opinion à cet égard. Une assurance raisonnable est un degré élevé d'assurance. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie que l'audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours les anomalies significatives si elles existent. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, seules ou ensemble, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et exécutons les procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances données, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne du Fonds ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par le Conseil d'Administration du Fonds ;

- formulons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations associées fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser ses activités ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons s'ils reflètent les opérations et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, le cadre et le calendrier prévus de l'audit et les principales conclusions de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Luxembourg, le 2 avril 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Représentée par

Christelle Crépin



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Fund Bond 2027	Candriam Fund Bond 2028	Candriam Fund Bond 2030
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	44,800,831	31,740,837	121,489,577
Liquidités en banque et courtier		55,966	224,713	176,279
A recevoir sur souscriptions		0	117,848	19,804
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		643,243	563,221	2,481,372
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		45,500,040	32,646,619	124,167,032
Passifs				
Découvert bancaire		1	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		1,550	1,025	0
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		386	270	1,038
Commissions du Dépositaire à payer		526	401	1,376
Commissions de gestion à payer	3	10,925	3,734	17,851
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	1,557	1,188	4,073
Taxe d'abonnement à payer	6	1,137	26,921	108,144
Autres passifs		2,286	565	2,365
Total des passifs		18,368	34,104	134,847
Total des actifs nets		45,481,672	32,612,515	124,032,185



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	Candriam Fund Equity EMU High Dividend	Candriam Fund ONE Global Best- In-Class Equities
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	30,995,048	6,980,818	130,717,332
Liquidités en banque et courtier		403,698	37,960	557,459
A recevoir sur souscriptions		15,033	42,259	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		681,729	0	55,138
Autres actifs		0	0	1,955
Total des actifs		32,095,508	7,061,037	131,331,884
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	6,968	0
Commissions d'administration centrale à payer		1,026	0	3,998
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		540	109	2,231
Commissions du Dépositaire à payer		363	32	2,878
Commissions de gestion à payer	3	16,192	6,439	53,345
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	1,075	100	4,518
Taxe d'abonnement à payer	6	33,639	176	3,282
Autres passifs		118	509	0
Total des passifs		52,953	14,333	70,252
Total des actifs nets		32,042,555	7,046,704	131,261,632



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Fund Sedes Sapientiae	Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	146,009,040	50,549,338	146,672,686
Liquidités en banque et courtier		3,515,701	279,282	477,099
A recevoir sur souscriptions		0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	843,297	19,274
Autres actifs		2,949	1,091	2,951
Total des actifs		149,527,690	51,673,008	147,172,010
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		2,068	1,814	4,930
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		6,340	897	1,238
Commissions du Dépositaire à payer		3,430	1,229	3,376
Commissions de gestion à payer	3	63,730	7,298	58,150
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	2,111	1,824	5,059
Taxe d'abonnement à payer	6	1,939	1,377	3,797
Autres passifs		0	0	0
Total des passifs		79,618	14,439	76,550
Total des actifs nets		149,448,072	51,658,569	147,095,460



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	Combinés
		EUR	EUR
Actifs			
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	27,313,626	737,269,133
Liquidités en banque et courtier		363,685	6,091,842
A recevoir sur souscriptions		0	194,944
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		127,515	5,414,789
Autres actifs		0	8,946
Total des actifs		27,804,826	748,979,654
Passifs			
Découvert bancaire		0	1
À payer pour investissements achetés		0	6,968
Commissions d'administration centrale à payer		0	16,411
Commissions de « Legal Fund Engineering » à payer		354	13,403
Commissions du Dépositaire à payer		322	13,933
Commissions de gestion à payer	3	6,301	243,965
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	950	22,455
Taxe d'abonnement à payer	6	624	181,036
Autres passifs		518	6,361
Total des passifs		9,069	504,533
Total des actifs nets		27,795,757	748,475,121



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Fund Bond 2027	Candriam Fund Bond 2028	Candriam Fund Bond 2030
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		0	0	0
Revenus				
Dividendes, nets	2h	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		918,606	472,748	2,338,058
Intérêts bancaires		2,359	1,115	2,432
Autres revenus		3,292	685	430
Total des revenus		924,257	474,548	2,340,920
Frais				
Commissions de gestion	3	120,000	16,358	118,013
Charges opérationnelles et administratives		1,571	1,056	0
Commissions d'administration	4,5	13,223	4,788	22,320
<i>Commissions de « Legal Engineering »</i>		<i>4,243</i>	<i>1,627</i>	<i>7,955</i>
<i>Commissions d'administration centrale</i>		<i>8,980</i>	<i>3,161</i>	<i>14,365</i>
Taxe d'abonnement	6	4,506	27,899	113,940
Coûts de transaction	2g	1,261	1,609	5,467
Intérêts bancaires		4	0	0
Autres frais	9	12,690	4,511	20,671
Total des frais		153,255	56,221	280,411
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		771,002	418,327	2,060,509
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	32,653	(5,152)	463,306
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(2,996)	(2)	(1)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		800,659	413,173	2,523,814
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	680,516	(8,854)	437,426
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1,481,175	404,319	2,961,240
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		44,000,497	43,333,732	133,988,488
Rachats d'actions		0	(11,125,536)	(12,917,543)
Dividendes versés	7	0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		45,481,672	32,612,515	124,032,185



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	Candriam Fund Equity EMU High Dividend	Candriam Fund ONE Global Best- In-Class Equities
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		29,254,096	0	110,217,895
Revenus				
Dividendes, nets	2h	0	8,976	1,581,103
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		1,302,284	0	0
Intérêts bancaires		5,034	82	12,747
Autres revenus		2	6	679
Total des revenus		1,307,320	9,064	1,594,529
Frais				
Commissions de gestion	3	180,278	8,761	85,124
Charges opérationnelles et administratives		1,040	0	0
Commissions d'administration	4,5	12,130	280	47,445
<i>Commissions de « Legal Engineering »</i>		<i>6,009</i>	<i>148</i>	<i>23,416</i>
<i>Commissions d'administration centrale</i>		<i>6,121</i>	<i>132</i>	<i>24,029</i>
Taxe d'abonnement	6	44,866	176	12,116
Coûts de transaction	2g	825	13,450	35,378
Intérêts bancaires		118	0	2,083
Autres frais	9	6,985	618	27,496
Total des frais		246,242	23,285	209,642
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1,061,078	(14,221)	1,384,887
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	1,399	360	5,623,957
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		5,837	1	(422,951)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		1,068,314	(13,860)	6,585,893
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	1,317,340	208,784	1,404,065
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		2,385,654	194,924	7,989,958
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		2,457,312	6,851,780	24,569,966
Rachats d'actions		(1,311,496)	0	(11,516,187)
Dividendes versés	7	(743,011)	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		32,042,555	7,046,704	131,261,632



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Fund Sedes Sapientiae	Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		154,251,906	54,424,711	160,381,852
Revenus				
Dividendes, nets	2h	0	0	3,562,620
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		635,980	1,498,559	0
Intérêts bancaires		17,220	6,218	31,727
Autres revenus		191,703	44	211
Total des revenus		844,903	1,504,821	3,594,558
Frais				
Commissions de gestion	3	212,132	78,786	652,016
Charges opérationnelles et administratives		0	0	0
Commissions d'administration	4,5	92,772	22,047	47,235
<i>Commissions de « Legal Engineering »</i>		<i>74,048</i>	<i>10,678</i>	<i>15,096</i>
<i>Commissions d'administration centrale</i>		<i>18,724</i>	<i>11,369</i>	<i>32,139</i>
Taxe d'abonnement	6	9,248	5,620	15,173
Coûts de transaction	2g	3,626	531	278,497
Intérêts bancaires		286	114	3,102
Autres frais	9	33,877	13,831	36,620
Total des frais		351,941	120,929	1,032,643
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		492,962	1,383,892	2,561,915
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(1,101,713)	(221,960)	9,924,273
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	(29,610)	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(107,266)	(3)	525,323
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		(716,017)	1,132,319	13,011,511
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(182,191)	394,430	(1,157,987)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	8,850	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		(898,208)	1,535,599	11,853,524
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		0	6,615,634	8,058,962
Rachats d'actions		(3,905,626)	(10,917,375)	(33,198,878)
Dividendes versés	7	0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		149,448,072	51,658,569	147,095,460



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	Combinés
		EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		24,331,713	532,862,173
Revenus			
Dividendes, nets	2h	0	5,152,699
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		627,614	7,793,849
Intérêts bancaires		2,924	81,858
Autres revenus		15	197,067
Total des revenus		630,553	13,225,473
Frais			
Commissions de gestion	3	75,617	1,547,085
Charges opérationnelles et administratives		22	3,689
Commissions d'administration	4,5	9,233	271,473
<i>Commissions de « Legal Engineering »</i>		<i>3,882</i>	<i>147,102</i>
<i>Commissions d'administration centrale</i>		<i>5,351</i>	<i>124,371</i>
Taxe d'abonnement	6	2,512	236,056
Coûts de transaction	2g	1,196	341,840
Intérêts bancaires		368	6,075
Autres frais	9	6,123	163,422
Total des frais		95,071	2,569,640
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		535,482	10,655,833
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	113,883	14,831,006
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	(29,610)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(34)	(2,092)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		649,331	25,455,137
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(12,816)	3,080,713
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	8,850
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		636,515	28,544,700
Évolution du capital			
Souscriptions d'actions		5,903,610	275,779,981
Rachats d'actions		(3,076,081)	(87,968,722)
Dividendes versés	7	0	(743,011)
Actifs nets à la fin de l'exercice		27,795,757	748,475,121



Statistiques

Candriam Fund Bond 2027

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		45,481,672	-	-
I	LU2667742576	Capitalisation	EUR	19,325.27	1,550.67	-	-
V	LU2683116615	Capitalisation	EUR	10,000.33	1,551.41	-	-

Candriam Fund Bond 2028

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		32,612,515	-	-
Y	LU3070548253	Capitalisation	EUR	1,116,166.48	25.29	-	-
Z	LU3070548337	Capitalisation	EUR	2,882.34	1,523.10	-	-

Candriam Fund Bond 2030

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		124,032,185	-	-
I	LU2667587740	Capitalisation	EUR	6,666.67	1,564.29	-	-
R	LU2667588045	Capitalisation	EUR	333.33	150.36	-	-
Y	LU2982110418	Capitalisation	EUR	4,362,525.61	26.03	-	-

Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		32,042,555	29,254,096	-
C	LU2725806934	Distribution	EUR	196,568.48	163.01	154.41	-

Candriam Fund Equity EMU High Dividend

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		7,046,704	-	-
Y	LU3087816586	Capitalisation	EUR	272,860.18	25.83	-	-

Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		131,261,632	110,217,895	103,879,784
S	LU1781258261	Capitalisation	EUR	34,726.22	3,779.90	3,566.01	2,850.92

Candriam Fund Sedes Sapientiae

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		149,448,072	154,251,906	155,812,499
S	LU1444483835	Capitalisation	EUR	663,610.26	225.20	226.43	211.57

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		51,658,569	54,424,711	55,679,979
C	LU1829309381	Capitalisation	EUR	5,576.29	152.65	149.24	143.84
I	LU1829309464	Capitalisation	EUR	11,975.65	1,564.11	1,523.19	1,462.34
Z	LU1829309621	Capitalisation	EUR	20,061.87	1,598.86	1,550.82	1,482.92



Statistiques

Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		147,095,460	160,381,852	178,578,711
C	LU1829309894	Capitalisation	EUR	4,376.74	272.20	254.24	223.92
I	LU1829309977	Capitalisation	EUR	34,048.59	2,823.61	2,615.24	2,284.12
Z	LU1829310124	Capitalisation	EUR	16,153.30	3,080.73	2,833.47	2,457.43

Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		27,795,757	24,331,713	30,128,526
S	LU2444423664	Capitalisation	EUR	16,767.30	1,657.74	1,617.37	1,556.15



Candriam Fund Bond 2027

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
COFINIMMO SA 1 22-28 24/01A 22-28 24/01A	900,000	EUR	868,320	1.91
ELIA GROUP SANV 1.5% 05-09-28	600,000	EUR	581,715	1.28
ELIA SYSTEM OP SA/NV 3.25 13-28 04/04A	500,000	EUR	506,730	1.11
FLUVIUS SYSTEM 0.2500 21-28 14/06A	400,000	EUR	377,310	0.83
SOLVAY SA 3.8750 24-28 03/04A	500,000	EUR	509,240	1.12
			2,843,315	6.25
Danemark				
ISS GLOBAL AS 1.5 17-27 31/08A	600,000	EUR	588,570	1.29
JYSKE BANK AS 5.50 22-27 16/11A	820,000	EUR	840,947	1.85
NYKREDIT REALKREDIT 0.375 21-28 24/02A	940,000	EUR	882,491	1.94
			2,312,008	5.08
Finlande				
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	900,000	EUR	860,603	1.89
NOKIA OYJ 3.125 20-28 15/05A5A	600,000	EUR	593,988	1.31
			1,454,591	3.20
France				
ALSTOM 0.125% 27-07-27	300,000	EUR	288,948	0.64
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 15-	1,300,000	EUR	1,273,759	2.80
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	900,000	EUR	905,525	1.99
BQ POSTALE 3.0% 09-06-28 EMTN	900,000	EUR	900,815	1.98
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	900,000	EUR	853,079	1.88
COMPAGNIE DE SAINT GO 2.125 22-28 10/06A	500,000	EUR	494,625	1.09
CREDIT AGRICOLE 0.375 21-28 20/04A	1,400,000	EUR	1,329,250	2.92
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	240,000	EUR	252,130	0.55
ELIS SA 1.625 19-28 03/04A	600,000	EUR	587,628	1.29
ENGIE SA 1.75 20-28 27/03A	600,000	EUR	588,888	1.29
ICADE SA 1.50 17-27 13/09A	900,000	EUR	884,376	1.94
ILIAD SA 1.875 21-28 11/02A	400,000	EUR	391,075	0.86
KERING SA 3.625 23-27 05/09A	400,000	EUR	406,438	0.89
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	500,000	EUR	509,200	1.12
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	530,000	EUR	536,058	1.18
SOCIETE GENERALE SA 1.375 17-28 13/01A	1,400,000	EUR	1,365,020	3.00
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25 20-28 15/04A	500,000	EUR	485,545	1.07
			12,052,359	26.50
Allemagne				
COMMERZBANK AG 1.875 18-28 28/02A	900,000	EUR	885,366	1.95
DEUTSCHE LUFTHANSA A 3.75 21-28 11/02A	500,000	EUR	508,340	1.12
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.875% 31-01-28	460,000	EUR	442,214	0.97
VONOVIA SE 1.8750 22-28 28/06A	700,000	EUR	686,490	1.51
			2,522,410	5.55
Hongrie				
HUNGARY 1.75 17-27 10/10A	600,000	EUR	592,620	1.30
			592,620	1.30
Indonésie				
INDONESIA 3.75 16-28 14/06A	600,000	EUR	615,042	1.35
			615,042	1.35
Irlande				
AIB GROUP PLC 0.5 21-27 17/11A	360,000	EUR	353,875	0.78
			353,875	0.78
Italie				
MEDIOBANCA DI C 4.8750 23-27 13/09A	830,000	EUR	842,770	1.85
SNAM SPA 3.375 24-28 19/02A	330,000	EUR	335,112	0.74
			1,177,882	2.59
Luxembourg				
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.375% 14-01-28	900,000	EUR	908,360	2.00
			908,360	2.00

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Bond 2027

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Mexique				
MEXICO 1.75 18-28 17/04A	900,000	EUR	875,579	1.93
			875,579	1.93
Pays-Bas				
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	400,000	EUR	410,702	0.90
AKZO NOBEL NV 1.5 22-28 28/03A	900,000	EUR	875,660	1.93
BMW FIN 1.125% 10-01-28 EMTN	460,000	EUR	450,004	0.99
EASYJET FINCO BV 1.875 21-28 03/03A	890,000	EUR	874,407	1.92
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	800,000	EUR	816,280	1.79
TENNET HOLDING BV 1.375 18-28 05/06A	360,000	EUR	351,135	0.77
			3,778,188	8.31
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	500,000	EUR	513,873	1.13
			513,873	1.13
Roumanie				
ROMANIA 2.125 22-28 07/03A	100,000	EUR	98,309	0.22
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.875% 26-05-28	360,000	EUR	357,345	0.79
			455,654	1.00
Espagne				
ABERTIS INFRASTRUCTU 4.125 23-28 31/01A	500,000	EUR	513,455	1.13
BANCO SANTANDER SA 2.125 18-28 08/02A	900,000	EUR	886,298	1.95
CAIXABANK SA 0.75 21-28 26/05A	900,000	EUR	878,103	1.93
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A	600,000	EUR	582,810	1.28
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	400,000	EUR	400,492	0.88
			3,261,158	7.17
Suède				
SWEDBANK AB 0.2% 12-01-28	710,000	EUR	674,993	1.48
			674,993	1.48
Suisse				
UBS GROUP SA 0.25 21-28 24/02A	370,000	EUR	351,578	0.77
			351,578	0.77
Royaume-Uni				
STANDARD CHARTERED 0.9 19-27 02/07A	360,000	EUR	357,133	0.79
			357,133	0.79
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN TOWER 0.5 20-28 10/09A	470,000	EUR	450,307	0.99
AT&T INC 1.6 20-28 27/05A	370,000	EUR	361,324	0.79
AUTOLIV INC 4.25 23-28 15/03A	590,000	EUR	606,066	1.33
DEUTSCHE BANK AG 3.2500 22-28 24/05A	1,300,000	EUR	1,309,912	2.88
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	480,000	EUR	519,643	1.14
GENERAL MOTORS 3.9000 24-28 12/01A	750,000	EUR	764,303	1.68
			4,011,555	8.82
Total des obligations			39,112,173	86.00
Obligations à taux variables				
France				
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	700,000	EUR	688,930	1.51
BNP PARIBAS SA FL.R 20-28 19/02A	700,000	EUR	683,739	1.50
BPCE FL.R 22-28 14/01A	900,000	EUR	881,487	1.94
			2,254,156	4.96
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-28 08/03A	900,000	EUR	924,668	2.03
			924,668	2.03
Espagne				
BANCO DE SABADELL SA FL.R 21-28 16/06A	800,000	EUR	781,000	1.72
			781,000	1.72
Suisse				
CREDIT SUISSE FL.R 20-28 14/01A	460,000	EUR	451,253	0.99
			451,253	0.99
Royaume-Uni				
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	810,000	EUR	828,504	1.82

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Bond 2027

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
États-Unis d'Amérique			828,504	1.82
JPMORGAN CHASE CO FL.R 20-28 24/02A	460,000	EUR	449,077	0.99
			449,077	0.99
Total des obligations à taux variables			5,688,658	12.51
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			44,800,831	98.50
Total du portefeuille-titres			44,800,831	98.50
Coût d'acquisition			44,120,315	



Candriam Fund Bond 2027

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	31.46
États-Unis d'Amérique	9.81
Espagne	8.89
Pays-Bas	8.31
Belgique	6.25
Allemagne	5.55
Danemark	5.08
Italie	4.62
Finlande	3.20
Royaume-Uni	2.61
Luxembourg	2.00
Mexique	1.93
Suisse	1.77
Suède	1.48
Indonésie	1.35
Hongrie	1.30
Portugal	1.13
Roumanie	1.00
Irlande	0.78
	98.50

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	65.27
Énergie et eau	7.45
Immobilier	6.35
Obligations d'États, Provinces et communes	5.58
Chimie	3.04
Transport	2.25
Télécommunication	2.10
Assurance	1.88
Industrie automobile	1.33
Services divers	1.29
Matériaux de construction	1.09
Internet et services d'Internet	0.86
	98.50



Candriam Fund Bond 2028

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
BARRY CAL 3.75% 19-02-28	600,000	EUR	610,632	1.87
			610,632	1.87
Colombie				
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 3.75% 19-09-28	500,000	EUR	496,493	1.52
			496,493	1.52
Finlande				
NESTE OYJ 3.875 23-29 16/03A	1,100,000	EUR	1,127,318	3.46
			1,127,318	3.46
France				
BFCM 1.75 19-29 15/03A	1,000,000	EUR	961,374	2.95
CARMILA 1.625% 01-04-29 EMTN	700,000	EUR	668,801	2.05
CARREFOUR S A 2.875% 08-12-28	800,000	EUR	800,176	2.45
CNP ASSURANCES 2.75% 05-02-29	100,000	EUR	99,080	0.30
CREDIT AGRICOLE SA 2 19-29 25/03AA	400,000	EUR	386,854	1.19
CROWN EUROPEAN HLDG 4.7500 23-29 15/03S	450,000	EUR	471,650	1.45
GROUPAMA SA 3.375 18-28 24/09A	200,000	EUR	201,709	0.62
ICADE SANTE SAS 5.5 23-28 19/09A	500,000	EUR	530,923	1.63
ILIAD SA 5.375 23-29 15/02A	400,000	EUR	421,691	1.29
JC DECAUX SE 5.0 3-29 11/01A	600,000	EUR	631,107	1.94
NEXANS SA 4.1250 24-29 29/05A	400,000	EUR	410,814	1.26
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	400,000	EUR	407,998	1.25
SOCIETE GENERALE SA 1.75 19-29 22/03A	1,000,000	EUR	960,914	2.95
VALEO SE 1 21-28 03/08A	600,000	EUR	571,367	1.75
			7,524,458	23.07
Allemagne				
CONTINENTAL 2.875% 09-06-29	900,000	EUR	894,803	2.74
DEUTSCHE BK 3.0% 16-06-29 EMTN	1,300,000	EUR	1,298,914	3.98
LEG IMMOBILIEN 0.8750 22-29 17/01A	900,000	EUR	842,364	2.58
PHOENIX PIB DUTCH FINANCE BV 4.875% 10-07-29	600,000	EUR	631,411	1.94
SCHAEFFLER AG 4.25% 01-04-28	500,000	EUR	511,790	1.57
VONOVIA SE 0.625 21-29 16/06A	600,000	EUR	546,723	1.68
			4,726,005	14.49
Hongrie				
HUNGARY 4.0 24-29 25/07A	400,000	EUR	410,658	1.26
			410,658	1.26
Italie				
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.75% 24-01-29	500,000	EUR	522,759	1.60
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	600,000	EUR	609,654	1.87
			1,132,413	3.47
Luxembourg				
TRATON FINANCE LUXEM 0.75 21-29 24/03A	800,000	EUR	742,516	2.28
			742,516	2.28
Pays-Bas				
AGCO INTL HLDG BV 0.8 21-28 06/10A	700,000	EUR	661,189	2.03
ASHLAND SERVICES BV 2.00 20-28 30/01S	600,000	EUR	585,832	1.80
PROSUS NV 1.5390 20-28 03/08A	760,000	EUR	731,511	2.24
STELLANTIS 0.75 21-29 18/01A	900,000	EUR	847,989	2.60
TEVA PHARMA 1.625 16-28 15/10A	500,000	EUR	483,566	1.48
VESTAS WIND SYSTEMS 1.5000 22-29 15/06A	700,000	EUR	668,353	2.05
VOLKSWAGEN INTL FINA 4.25 23-29 29/03A	1,000,000	EUR	1,033,579	3.17
			5,012,019	15.37
Roumanie				
ROMANIA 2.875 18-29 11/03A	700,000	EUR	686,798	2.11
			686,798	2.11
Espagne				
CELLNEX TELECOM SA 1.875 20-29 26/06A06A	700,000	EUR	672,896	2.06

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Bond 2028

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			672,896	2.06
Royaume-Uni				
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	550,000	EUR	513,029	1.57
			513,029	1.57
États-Unis d'Amérique				
AVANTOR FUNDING INC 3.875 20-28 15/07S	400,000	EUR	400,445	1.23
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 19-05	900,000	EUR	902,408	2.77
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	500,000	EUR	541,295	1.66
GENERAL MOTORS FINAN 4.3 23-29 15/02A	700,000	EUR	722,778	2.22
GRAPHIC PACKAGING 2.625 21-29 01/02S/02S	600,000	EUR	581,954	1.78
IQVIA INC 2.875 20-28 24/06S	500,000	EUR	497,772	1.53
SILGAN HOLDINGS INC 2.25 20-28 26/02S	600,000	EUR	587,715	1.80
			4,234,367	12.98
Total des obligations			27,889,602	85.52
Obligations à taux variables				
France				
ACCOR FL.R 23-XX 11/04A	500,000	EUR	549,009	1.68
VEOLIA ENVIRONNEMEN FL.R 23-XX 22/02A	300,000	EUR	319,658	0.98
			868,667	2.66
Italie				
ENEL FL.R 24-XX 27/05A	540,000	EUR	556,702	1.71
POSTE ITALIANE FL.R 21-XX 24/06A	600,000	EUR	576,598	1.77
SNAM 4.5% PERP	200,000	EUR	205,234	0.63
			1,338,534	4.10
Pays-Bas				
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A	300,000	EUR	285,759	0.88
			285,759	0.88
Portugal				
EDP SA FL.R 21-82 14/03AL.R 21-82 14/03A	500,000	EUR	468,119	1.44
			468,119	1.44
Royaume-Uni				
BRITISH TELECOM FL.R 24-54 03/10A	500,000	EUR	520,550	1.60
VODAFONE GROUP PLC FL.R 23-84 30/08A	340,000	EUR	369,606	1.13
			890,156	2.73
Total des obligations à taux variables			3,851,235	11.81
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			31,740,837	97.33
Total du portefeuille-titres			31,740,837	97.33
Coût d'acquisition			31,749,691	



Candriam Fund Bond 2028

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	25.74
Pays-Bas	16.24
Allemagne	14.49
États-Unis d'Amérique	12.98
Italie	7.58
Royaume-Uni	4.30
Finlande	3.46
Luxembourg	2.28
Roumanie	2.11
Espagne	2.06
Belgique	1.87
Colombie	1.52
Portugal	1.44
Hongrie	1.26
	97.33

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	37.42
Immobilier	7.94
Industrie automobile	5.92
Télécommunication	5.67
Industries d'emballage	5.03
Obligations d'États, Provinces et communes	4.89
Énergie et eau	4.12
Internet et services d'Internet	3.54
Pétrole	3.46
Restauration, industrie hôtelière	3.26
Pneus et caoutchouc	2.74
Assurance	2.69
Distribution, commerce de détail	2.45
Art graphique, maison d'édition	1.94
Industrie agro-alimentaire	1.87
Transport	1.60
Soins de santé	1.53
Électrotechnique	1.26
	97.33



Candriam Fund Bond 2030

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Belgique				
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	2,500,000	EUR	2,566,175	2.07
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	3,500,000	EUR	3,492,352	2.82
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	2,000,000	EUR	1,770,270	1.43
ELIA GROUP SANV 3.875 24-31 11/06A	2,800,000	EUR	2,850,582	2.30
FLUVIUS SYSTEM OPER 3.875 23-31 18/03A	1,500,000	EUR	1,544,955	1.25
			12,224,334	9.86
Chili				
CHILE 0.83 19-31 02/07A	1,250,000	EUR	1,098,169	0.89
			1,098,169	0.89
Danemark				
NYKREDIT 3.625% 24-07-30 EMTN	3,000,000	EUR	3,041,189	2.45
			3,041,189	2.45
Finlande				
NESTE OYJ 3.875 23-31 21/05A	1,500,000	EUR	1,535,003	1.24
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	2,000,000	EUR	2,094,790	1.69
			3,629,793	2.93
France				
BANQUE FEDERATIVE DU 4.75 23-31 10/11A	3,500,000	EUR	3,716,719	3.00
BPCE S.A. 0.75 21-31 03/03A	2,700,000	EUR	2,371,059	1.91
EDENRED SA 3.625 23-31 13/06A	2,800,000	EUR	2,818,088	2.27
EDF 4.125% 17-06-31 EMTN	1,800,000	EUR	1,874,412	1.51
ICADE SA 0.625 21-31 18/01A	2,500,000	EUR	2,160,075	1.74
ILIAD SA 5.625 23-30 15/02A	2,000,000	EUR	2,153,666	1.74
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	2,600,000	EUR	2,256,800	1.82
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	2,600,000	EUR	2,358,239	1.90
RCI BANQUE 3.875% 30-09-30	700,000	EUR	708,082	0.57
RCI BANQUE 4.125% 04-04-31	1,450,000	EUR	1,485,598	1.20
SECHE ENVIRONNEMENT 4.5% 25-03-30	2,300,000	EUR	2,348,261	1.89
SG 3.75% 15-07-31	2,800,000	EUR	2,837,184	2.29
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	2,500,000	EUR	2,564,860	2.07
			29,653,043	23.91
Allemagne				
DEUTSCHE BK 3.375% 13-02-31	2,900,000	EUR	2,902,973	2.34
LEG IMMOBILIEN SE 0.75 21-31 30/06A	2,700,000	EUR	2,325,294	1.87
VOLKSWAGEN BANK 4.625 23-31 03/05A	3,200,000	EUR	3,357,567	2.71
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	1,200,000	EUR	1,047,888	0.84
			9,633,722	7.77
Hongrie				
HUNGARY 4.25 22-31 16/06A	1,700,000	EUR	1,754,528	1.41
			1,754,528	1.41
Indonésie				
INDONESIA 1.4 19-31 30/10A	1,500,000	EUR	1,339,560	1.08
			1,339,560	1.08
Israël				
TEVA PHARMACEUTICAL I 4.375 21-30 09/05S	2,300,000	EUR	2,369,227	1.91
			2,369,227	1.91
Italie				
AUTOSTRADA PER L.ITA 4.75 23-31 24/01A	2,000,000	EUR	2,123,610	1.71
PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN	2,100,000	EUR	2,167,263	1.75
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	1,961,000	EUR	1,946,645	1.57
			6,237,518	5.03
Luxembourg				
MEXICO 3.375 16-31 23/02A	3,000,000	EUR	2,949,225	2.38
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 14-01-31	3,000,000	EUR	3,025,710	2.44
			5,974,935	4.82

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Bond 2030

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Pays-Bas				
CTP NV 3.625% 10-03-31	2,000,000	EUR	2,000,200	1.61
DIGITAL DUTCH FINCO 1.25 20-31 26/06A	2,800,000	EUR	2,508,716	2.02
STELLANTIS NV 4.2500 23-31 16/06A	2,000,000	EUR	2,033,000	1.64
			6,541,916	5.27
Roumanie				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 22-03-31	2,100,000	EUR	2,185,124	1.76
			2,185,124	1.76
Espagne				
ABERTIS FINANCE BV 4.746% PERP	2,200,000	EUR	2,246,263	1.81
BANCO DE BADELL 3.375% 10-03-32	1,400,000	EUR	1,395,198	1.12
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	1,000,000	EUR	1,008,000	0.81
INTERNAT CONSOLIDATED AIRLINES GRP 3.352% 11-09-30	1,400,000	EUR	1,400,126	1.13
			6,049,587	4.88
Royaume-Uni				
EASYJET PLC 3.7500 24-31 19/03A	1,700,000	EUR	1,731,637	1.40
INFORMA 3.25% 23-10-30 EMTN	1,600,000	EUR	1,596,864	1.29
			3,328,501	2.68
États-Unis d'Amérique				
CARNIVAL CORPORATION 5.75 24-30 15/01A	2,100,000	EUR	2,256,524	1.82
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 15-03-31	2,500,000	EUR	2,467,388	1.99
FORD MOTOR CREDIT 4.066% 21-08-30	2,500,000	EUR	2,524,413	2.04
General Motors Financial Co Inc 4.0% 10-07-30	1,500,000	EUR	1,544,843	1.25
NATL GRID NORTH AMERICA 3.15% 03-06-30	2,100,000	EUR	2,100,924	1.69
			10,894,092	8.78
Total des obligations			105,955,238	85.43
Obligations à taux variables				
Danemark				
JYSKE BANK DNK 3.625% 29-04-31	3,000,000	EUR	3,036,719	2.45
			3,036,719	2.45
France				
ACCOR 4.875% PERP	1,900,000	EUR	1,952,899	1.57
ENGIE 1.875% PERP	2,100,000	EUR	1,908,113	1.54
			3,861,012	3.11
Italie				
ENEL SPA FL.R 23-XX 16/07A	2,300,000	EUR	2,577,288	2.08
			2,577,288	2.08
Pays-Bas				
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 23-XX 03/05A	2,100,000	EUR	2,244,971	1.81
			2,244,971	1.81
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	2,300,000	EUR	2,365,812	1.91
			2,365,812	1.91
Royaume-Uni				
VODAFONE GROUP 3.0% 27-08-80	1,500,000	EUR	1,448,537	1.17
			1,448,537	1.17
Total des obligations à taux variables			15,534,339	12.52
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			121,489,577	97.95
Total du portefeuille-titres			121,489,577	97.95
Coût d'acquisition			121,052,151	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Bond 2030

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	27.02
Belgique	9.86
États-Unis d'Amérique	8.78
Allemagne	7.77
Italie	7.11
Pays-Bas	7.08
Danemark	4.90
Espagne	4.88
Luxembourg	4.82
Royaume-Uni	3.85
Finlande	2.93
Israël	1.91
Portugal	1.91
Roumanie	1.76
Hongrie	1.41
Indonésie	1.08
Chili	0.89
	97.95

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	52.18
Immobilier	11.39
Obligations d'États, Provinces et communes	7.52
Énergie et eau	7.16
Télécommunication	4.67
Transport	3.11
Fonds d'investissement	2.45
Industrie pharmaceutique	1.91
Restauration, industrie hôtelière	1.82
Internet et services d'Internet	1.74
Industrie automobile	1.64
Pétrole	1.24
Industrie aéronautique et spatiale	1.13
	97.95



Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
République tchèque				
CZECH REPUBLIC 2.75 18-29 23/07A	76,500,000	CZK	3,048,432	9.51
CZECH REPUBLIC 5.5 22-28 12/12A	45,000,000	CZK	1,951,679	6.09
CZECH REPUBLIC 5.75 23-29 29/03A	64,000,000	CZK	2,802,011	8.74
			7,802,122	24.35
Hongrie				
HUNGARY 2 20-29 23/05A	1,042,000,000	HUF	2,371,830	7.40
HUNGARY 3.00 19-30 21/08A	200,000,000	HUF	453,071	1.41
HUNGARY 6.75 11-28 22/10A	690,000,000	HUF	1,819,899	5.68
			4,644,800	14.50
Lettonie				
LATVIA GOVERNMENT IN 3.875 23-29 22/05A	730,000	EUR	757,970	2.37
			757,970	2.37
Lituanie				
LITHUANIA 0.5 19-29 19/06A	835,000	EUR	777,681	2.43
			777,681	2.43
Pologne				
POLAND 2.75 18-29 25/10A	11,400,000	PLN	2,559,452	7.99
POLAND 5.75 08-29 25/04A	23,000,000	PLN	5,713,013	17.83
POLAND 7.5 22-28 25/07A	9,700,000	PLN	2,494,963	7.79
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 4.75% 25-07-29	200,000	PLN	48,199	0.15
			10,815,627	33.75
Roumanie				
ROMANIA 1.3750 20-29 02/12A	500,000	EUR	459,235	1.43
ROMANIA 2.875 18-29 11/03A	1,725,000	EUR	1,692,467	5.28
ROMANIA 5.5 23-28 18/09A	1,000,000	EUR	1,058,525	3.30
ROMANIA 6.625 22-29 27/09A	1,315,000	EUR	1,438,025	4.49
			4,648,252	14.51
Slovaquie				
SLOVAKIA 0.75 19-30 09/04A	500,000	EUR	462,775	1.44
SLOVAKIA 3.625 14-29 16/01A	1,050,000	EUR	1,085,821	3.39
			1,548,596	4.83
Total des obligations			30,995,048	96.73
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			30,995,048	96.73
Total du portefeuille-titres			30,995,048	96.73
Coût d'acquisition			29,588,264	



Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Pologne	33.75
République tchèque	24.35
Roumanie	14.51
Hongrie	14.50
Slovaquie	4.83
Lituanie	2.43
Lettonie	2.37
	96.73

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	96.73
	96.73



Candriam Fund Equity EMU High Dividend

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
VERBUND AG	788	EUR	48,856	0.69
			48,856	0.69
Belgique				
AGEAS	2,891	EUR	172,882	2.45
			172,882	2.45
Finlande				
ELISA CORPORATION -A-	1,924	EUR	72,612	1.03
KESKO CORP	2,193	EUR	42,215	0.60
KONE OYJ -B-	3,247	EUR	196,638	2.79
UPM KYMMENE CORP	7,506	EUR	186,074	2.64
			497,539	7.06
France				
AMUNDI SA	1,029	EUR	72,647	1.03
AXA SA	10,008	EUR	409,928	5.82
BOUYGUES SA	2,774	EUR	123,027	1.75
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	7,571	EUR	214,335	3.04
EDENRED SA	2,690	EUR	50,868	0.72
PERNOD RICARD SA	2,092	EUR	152,925	2.17
PUBLICIS GROUPE	2,214	EUR	196,205	2.78
SANOFI	4,249	EUR	351,477	4.99
VINCI SA	2,667	EUR	320,173	4.54
			1,891,585	26.84
Allemagne				
ALLIANZ SE-REG	755	EUR	294,828	4.18
BMW AG	1,950	EUR	181,623	2.58
BMW VORZUG - STIMMRECHTSLOS	1,255	EUR	114,833	1.63
BRENNTAG - REG SHS	1,347	EUR	66,757	0.95
DEUTSCHE LUFTHANSA AG - REG SHS	1,470	EUR	12,357	0.18
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	7,769	EUR	363,045	5.15
DR ING HC F PORSCHE AG	513	EUR	23,403	0.33
MERCEDES-BENZ GROUP	8,195	EUR	492,273	6.99
			1,549,119	21.98
Irlande				
AIB GRP - REGISTERED	20,951	EUR	192,749	2.74
			192,749	2.74
Italie				
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	7,770	EUR	277,778	3.94
BANCA MEDIOLANUM SPA	5,506	EUR	107,202	1.52
ENEL SPA	51,896	EUR	460,680	6.54
FINECOBANK	3,544	EUR	78,677	1.12
SNAM SPA	33,643	EUR	190,285	2.70
TERNA SPA	8,823	EUR	79,883	1.13
UGF	1,673	EUR	34,414	0.49
			1,228,919	17.44
Pays-Bas				
ASR NEDERLAND NV	1,681	EUR	101,902	1.45
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	8,520	EUR	297,092	4.22
KONINKLIJKE KPN NV	39,806	EUR	158,269	2.25
NN GROUP NV	4,109	EUR	270,126	3.83
RANDSTAD BR	1,373	EUR	44,444	0.63
			871,833	12.37
Portugal				
BANCO COMERCIAL PORTUGUES-R	81,720	EUR	73,237	1.04
			73,237	1.04
Espagne				
CAIXABANK SA	37,034	EUR	386,820	5.49

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Equity EMU High Dividend

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MAPFRE REG-SHS	15,712	EUR	67,279 454,099	0.95 6.44
Total des actions			6,980,818	99.07
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			6,980,818	99.07
Total du portefeuille-titres			6,980,818	99.07
Coût d'acquisition			6,772,034	



Candriam Fund Equity EMU High Dividend

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	26.84
Allemagne	21.98
Italie	17.44
Pays-Bas	12.37
Finlande	7.06
Espagne	6.44
Irlande	2.74
Belgique	2.45
Portugal	1.04
Autriche	0.69
	99.07

Répartition économique (en % des actifs nets)

Assurance	20.67
Banques et autres institutions financières	16.11
Industrie automobile	11.52
Énergie et eau	11.06
Matériaux de construction	6.29
Transport	5.33
Industrie pharmaceutique	4.99
Distribution, commerce de détail	4.82
Télécommunication	3.28
Pneus et caoutchouc	3.04
Construction de machines et appareils	2.79
Art graphique, maison d'édition	2.78
Papier et bois	2.64
Tabac et boissons alcoolisées	2.17
Chimie	0.95
Services divers	0.63
	99.07



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
ANZ BANKING GROUP LTD	5,157	AUD	106,408	0.08
CAR GROUP LIMITED	9,746	AUD	170,217	0.13
COCHLEAR	469	AUD	69,413	0.05
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	3,222	AUD	293,752	0.22
CSL LTD	1,323	AUD	129,693	0.10
EVOLUTION MINING	18,800	AUD	135,353	0.10
GOODMAN GROUP - STAPLED SECURITY	7,792	AUD	137,063	0.10
MACQUARIE GROUP	1,403	AUD	161,872	0.12
NAT. AUSTRALIA BANK	5,085	AUD	122,159	0.09
QBE INSURANCE GROUP	8,040	AUD	90,799	0.07
REA GROUP LTD	1,151	AUD	119,851	0.09
RIO TINTO	2,041	AUD	170,145	0.13
WESFARMERS	3,526	AUD	162,346	0.12
			1,869,071	1.42
Belgique				
ANHEUSER-BUSCH INBEV	2,141	EUR	117,541	0.09
UCB	638	EUR	152,227	0.12
			269,768	0.21
Canada				
BANK OF MONTREAL	1,766	CAD	195,534	0.15
BANK OF NOVA SCOTIA	3,055	CAD	192,097	0.15
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT LTDÂ	1,828	CAD	81,641	0.06
BROOKFIELD PREFERENTIAL SHARE	7,320	CAD	286,544	0.22
CAMECO CORP	1,500	CAD	117,100	0.09
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE	2,770	CAD	214,095	0.16
CANADIAN NATIONAL RAILWAY	2,478	CAD	208,950	0.16
CANADIAN NATURAL RESOURCES	5,665	CAD	163,591	0.12
CELESTICA	480	CAD	121,054	0.09
CONSTELLATION SOFTWARE INC	63	CAD	129,193	0.10
ENBRIDGE INC	3,660	CAD	149,319	0.11
KINROSS GOLD CORP	8,507	CAD	204,286	0.16
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	6,972	CAD	215,842	0.16
METRO -A- SUB VTG	2,317	CAD	142,181	0.11
ROYAL BANK OF CANADA	4,496	CAD	653,469	0.50
SHOPIFY -A- SUBORD VOTING	2,831	CAD	388,627	0.30
SUN LIFE FINANCIAL INC	1,903	CAD	101,279	0.08
SUNCOR ENERGY INC	3,635	CAD	137,552	0.10
TC ENERGY - REG SHS	2,839	CAD	133,283	0.10
TECK RESOURCES LTD -B-	2,767	CAD	112,938	0.09
TELUS CORP	8,348	CAD	93,804	0.07
THOMSON REUTERS COR	822	CAD	92,483	0.07
WASTE CONNECTIONS	1,017	CAD	152,067	0.12
WHEATON PRECIOUS METAL - REG SHS	2,083	CAD	208,779	0.16
			4,495,708	3.42
Îles Caïmans				
WH GROUP LTD	131,500	HKD	124,720	0.10
			124,720	0.10
Danemark				
A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B-	45	DKK	88,205	0.07
CARLSBERG AS -B-	715	DKK	79,953	0.06
DSV A/S	713	DKK	154,170	0.12
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	7,416	DKK	322,942	0.25
			645,270	0.49
Finlande				
NORDEA BANK	8,649	SEK	138,958	0.11

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
UPM KYMMENE CORP	5,237	EUR	129,825	0.10
			268,783	0.20
France				
AIR LIQUIDE SA	1,267	EUR	203,049	0.15
BNP PARIBAS SA	2,456	EUR	198,420	0.15
CIE DE SAINT-GOBAIN	2,140	EUR	186,094	0.14
ENGIE SA	5,363	EUR	120,185	0.09
ESSILORLUXOTTICA SA	863	EUR	232,924	0.18
HERMES INTERNATIONAL SA	74	EUR	157,028	0.12
L'OREAL SA	680	EUR	249,288	0.19
LEGRAND SA	1,352	EUR	172,042	0.13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	618	EUR	398,610	0.30
PUBLICIS GROUPE	1,569	EUR	139,045	0.11
SANOFI	2,695	EUR	222,930	0.17
SCHNEIDER ELECTRIC SE	770	EUR	180,873	0.14
SOCIETE GENERALE SA	3,216	EUR	221,004	0.17
THALES	857	EUR	196,939	0.15
TOTALENERGIES SE	3,828	EUR	212,799	0.16
VINCI SA	1,017	EUR	122,091	0.09
			3,213,321	2.45
Allemagne				
ALLIANZ SE-REG	1,275	EUR	497,888	0.38
BASF SE PREFERENTIAL SHARE	2,917	EUR	129,602	0.10
DEUTSCHE BANK AG PREFERENTIAL SHARE	6,885	EUR	227,962	0.17
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	672	EUR	150,326	0.11
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	2,960	EUR	138,321	0.11
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	6,676	EUR	184,658	0.14
E.ON SE	6,550	EUR	105,619	0.08
HEIDELBERG MATERIALS AG	406	EUR	90,538	0.07
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	2,240	EUR	84,515	0.06
MERCEDES-BENZ GROUP	2,549	EUR	153,118	0.12
MTU AERO ENGINES HOLDING AG	195	EUR	69,284	0.05
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	313	EUR	175,969	0.13
SAP AG	2,454	EUR	511,291	0.39
SCOUT24	1,755	EUR	150,579	0.11
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	1,522	EUR	363,986	0.28
SIEMENS ENERGY - REG SHS	1,556	EUR	187,342	0.14
			3,220,998	2.45
Hong Kong				
AIA GROUP LTD	25,352	HKD	221,590	0.17
HKT TRUST AND HKT LTD-SS	64,000	HKD	80,584	0.06
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	3,270	HKD	145,806	0.11
SWIRE PACIFIC LTD SIE A	14,000	HKD	96,026	0.07
			544,006	0.41
Irlande				
ACCENTURE - SHS CLASS A	2,015	USD	460,321	0.35
AON PREFERENTIAL SHARE	471	USD	141,519	0.11
CREDO TECHNOLOGY GROUP HOLDI	592	USD	72,530	0.06
CRH PLC	2,423	EUR	257,474	0.20
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	507	USD	137,498	0.10
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	542	USD	99,239	0.08
JOHNSON CONTROLS INTL	2,537	USD	258,679	0.20
LINDE PLC	1,228	USD	445,832	0.34
SMURFIT WESTROCK PLC	2,150	USD	70,791	0.05
TE CONNECTIVITY PLC	845	USD	163,690	0.12
TRANE TECH - REG SHS	756	USD	250,530	0.19
			2,358,103	1.80
Italie				
ENEL SPA	33,583	EUR	298,116	0.23

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ENI SPA	6,572	EUR	106,072	0.08
INTESA SANPAOLO	17,583	EUR	104,109	0.08
LEONARDO SPA	5,348	EUR	262,908	0.20
PRYSMIAN SPA	2,100	EUR	181,398	0.14
UNICREDIT SPA - REG SHS	4,187	EUR	296,942	0.23
			1,249,545	0.95
Japon				
ADVANTEST CORP	1,500	JPY	159,990	0.12
AJINOMOTO CO INC	3,500	JPY	63,065	0.05
BRIDGESTONE CORP	8,200	JPY	156,526	0.12
CANON INC	5,500	JPY	138,419	0.11
CAPCOM CO LTD	4,700	JPY	93,214	0.07
DAIICHI SANKYO CO LTD	4,100	JPY	74,566	0.06
FANUC CORP SHS	5,300	JPY	175,161	0.13
FAST RETAILING CO LTD	600	JPY	185,584	0.14
FUJITSU LTD	7,000	JPY	164,610	0.13
HITACHI LTD	9,900	JPY	263,621	0.20
HONDA MOTOR CO LTD	13,700	JPY	114,310	0.09
HOYA CORP	1,100	JPY	141,527	0.11
ITOCHU CORP	15,000	JPY	160,927	0.12
KDDI CORP	6,700	JPY	98,577	0.08
KEYENCE CORP	600	JPY	184,737	0.14
KONAMI HLDS SHS	700	JPY	81,107	0.06
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	8,200	JPY	204,233	0.16
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD	7,500	JPY	156,446	0.12
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	25,500	JPY	345,330	0.26
mitsui and co ltd	10,200	JPY	257,259	0.20
mitsui fudosan co ltd	11,400	JPY	110,260	0.08
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	8,100	JPY	250,802	0.19
NEC CORP	5,800	JPY	167,299	0.13
NINTENDO CO LTD	3,400	JPY	195,682	0.15
ORIX CORP	7,200	JPY	178,114	0.14
PANASONIC HLDGS - REG SHS	10,600	JPY	116,515	0.09
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	3,500	JPY	168,204	0.13
RYOHIN KEIKAKU CO LTD	4,600	JPY	69,516	0.05
SHIN-ETSU CHEM. CO LTD	4,300	JPY	113,825	0.09
SOFTBANK	58,000	JPY	67,676	0.05
SOFTBANK GROUP	10,400	JPY	248,575	0.19
SOMPO HOLDINGS INC	6,300	JPY	182,612	0.14
SONY CORP	12,500	JPY	273,237	0.21
SONY FINANCIAL GROUP INC	195,200	JPY	176,019	0.13
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	9,600	JPY	262,881	0.20
TERUMO CORP.	9,000	JPY	110,979	0.08
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	5,300	JPY	167,474	0.13
TOKYO ELECTRON LTD	800	JPY	149,145	0.11
TOYOTA MOTOR CORP	22,400	JPY	408,359	0.31
Z HOLDINGS KK	70,200	JPY	159,094	0.12
			6,795,477	5.18
Libéria				
ROYAL CARIBBEAN CRUISES	903	USD	214,453	0.16
			214,453	0.16
Luxembourg				
CLOUDFLARE INC	2,174	USD	364,940	0.28
SNOWFLAKE INC-CLASS A	1,406	USD	262,608	0.20
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	489	USD	241,787	0.18
			869,335	0.66
Antilles néerlandaises				
SLB	4,637	USD	151,533	0.12
			151,533	0.12

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Pays-Bas				
ADYEN	56	EUR	77,000	0.06
AIRBUS SE	1,409	EUR	279,546	0.21
ARGENX SE	160	EUR	114,688	0.09
ASML HOLDING NV	791	EUR	728,827	0.56
EURONEXT NV	911	EUR	116,608	0.09
ING GROEP NV	9,716	EUR	233,281	0.18
KONINKLIJKE KPN NV	31,000	EUR	123,256	0.09
NXP SEMICONDUCTORS	694	USD	128,264	0.10
PROSUS NV	2,927	EUR	154,692	0.12
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	4,966	EUR	110,394	0.08
			2,066,556	1.57
Norvège				
EQUINOR ASA	3,364	NOK	67,300	0.05
ORKLA ASA	11,700	NOK	111,109	0.08
			178,409	0.14
Singapour				
OVERSEA-CHINESE BANKING CORPORATION LTD	11,900	SGD	155,688	0.12
SINGAPORE EXCHANGE LTD	10,300	SGD	115,661	0.09
SINGAPORE TECH ENGINEERING	19,900	SGD	110,940	0.08
SINGAPORE TELECOM - SH BOARD LOT 1000	54,100	SGD	162,979	0.12
			545,268	0.42
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	17,054	EUR	341,933	0.26
BANCO SANTANDER SA - REG SHS	52,446	EUR	528,131	0.40
IBERDROLA SA	21,491	EUR	396,831	0.30
INDITEX SHARE FROM SPLIT	3,160	EUR	178,034	0.14
			1,444,929	1.10
Suède				
ATLAS COPCO AB -A-	12,662	SEK	194,193	0.15
INVESTOR - REG SHS -B-	11,001	SEK	335,710	0.26
SAAB AB	1,560	SEK	77,460	0.06
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN -A-	6,195	SEK	111,632	0.09
TELE2 AB	8,800	SEK	125,616	0.10
			844,611	0.64
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	5,394	CHF	343,291	0.26
ALCON - REG SHS	1,758	CHF	119,555	0.09
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT & SP PARTIZIPSCH	8	CHF	99,645	0.08
CHUBB - REG SHS	775	USD	205,963	0.16
CIE FINANCIERE RICHEMONT - REG SHS	1,149	CHF	212,451	0.16
GALDERMA GROUP AG	722	CHF	125,778	0.10
GARMIN	673	USD	116,240	0.09
LONZA GROUP	174	CHF	100,567	0.08
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	5,479	CHF	463,639	0.35
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	4,222	CHF	497,293	0.38
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	96	CHF	101,355	0.08
ROCHE HOLDING LTD	1,598	CHF	563,636	0.43
SIKA - REGISTERED SHS	444	CHF	77,587	0.06
UBS GROUP SA	9,079	CHF	360,623	0.27
ZURICH INSURANCE GROUP - REG SHS	478	CHF	309,146	0.24
			3,696,769	2.82
Royaume-Uni				
3I GROUP PLC	2,335	GBP	87,260	0.07
ANGLO AMERICAN PLC	3,630	GBP	128,255	0.10
ASTRAZENECA PLC	2,608	GBP	411,892	0.31
AUTO TRADER GROUP PLC	16,970	GBP	113,969	0.09
BARCLAYS PLC	46,917	GBP	255,742	0.19
BP PLC	25,773	GBP	127,751	0.10
COMPASS GROUP	9,055	GBP	245,159	0.19

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
DIAGEO PLC	5,092	GBP	93,512	0.07
EXPERIAN GROUP	3,113	GBP	119,899	0.09
GSK REG SHS	9,987	GBP	208,684	0.16
HSBC HOLDINGS PLC	41,067	GBP	552,075	0.42
INFORMA PLC	13,770	GBP	139,411	0.11
LLOYDS BANKING GROUP PLC	169,769	GBP	191,011	0.15
LSE GROUP	1,202	GBP	123,235	0.09
NATIONAL GRID PLC	13,045	GBP	170,542	0.13
NATWEST GROUP PLC	31,971	GBP	238,661	0.18
RELX PLC	5,694	GBP	196,941	0.15
RIO TINTO PLC	3,160	GBP	216,928	0.17
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	22,834	GBP	300,740	0.23
SHELL PLC	8,650	GBP	271,442	0.21
SHELL PLC	4,122	EUR	129,740	0.10
UNILEVER PLC	4,173	GBP	232,248	0.18
VODAFONE GROUP PLC	120,023	GBP	135,920	0.10
			4,691,017	3.57
États-Unis d'Amérique				
ABBVIE INC	3,704	USD	720,616	0.55
ADOBE INC	795	USD	236,913	0.18
ADVANCED MICRO DEVICES INC	3,188	USD	581,329	0.44
AGILENT TECHNOLOGIES	753	USD	87,241	0.07
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	571	USD	120,097	0.09
ALLSTATE CORP	707	USD	125,303	0.10
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	326	USD	110,378	0.08
ALPHABET INC -A-	10,389	USD	2,768,750	2.11
ALPHABET INC -C-	10,188	USD	2,722,120	2.07
AMAZON.COM INC	18,460	USD	3,628,029	2.76
AMERICAN EXPRESS	1,381	USD	435,013	0.33
AMERICAN INTL	2,470	USD	179,921	0.14
AMERICAN TOWER CORP	1,259	USD	188,209	0.14
AMERICAN WATER WORKS CO INC	1,212	USD	134,672	0.10
AMERIPRISE FINANCIAL INC	434	USD	181,198	0.14
AMGEN INC	1,345	USD	374,841	0.29
ANALOG DEVICES INC	1,253	USD	289,339	0.22
APOLLO GLB MGMT - REG SHS	1,273	USD	156,907	0.12
APPLE INC	27,233	USD	6,303,857	4.80
APPLIED MATERIALS INC	1,931	USD	422,536	0.32
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	3,027	USD	98,868	0.08
ARES MANAGEMENT LP-REGISTERED SHS	1,264	USD	173,954	0.13
ARISTA NETWORKS INC	2,917	USD	325,441	0.25
ARTHUR J.GALLAGHER AN CO	734	USD	161,737	0.12
AT&T INC	20,339	USD	430,176	0.33
ATMOS ENERGY CORP	1,541	USD	219,948	0.17
AUTODESK INC	683	USD	172,144	0.13
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	1,434	USD	314,077	0.24
AUTOZONE INC	49	USD	141,499	0.11
AXON ENTERPRISE - REGISTERED	172	USD	83,174	0.06
BANK OF AMERICA CORP	15,866	USD	743,012	0.57
BANK OF NY MELLON	64	USD	6,326	0.00
BECTON DICKINSON	842	USD	139,135	0.11
BLACKROCK INC	64	USD	58,327	0.04
BOOKING HOLDINGS INC	103	USD	469,666	0.36
BOSTON SCIENTIF CORP	4,428	USD	359,496	0.27
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	6,152	USD	282,548	0.22
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	8,514	USD	2,509,000	1.91
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	615	USD	163,682	0.12
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	1,765	USD	364,226	0.28

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CARDINAL HEALTH	1,094	USD	191,423	0.15
CARRIER GLOBAL CORP-WI	2,077	USD	93,447	0.07
CARVANA REGISTERED SHS -A-	445	USD	159,904	0.12
CATERPILLAR - REG SHS	1,175	USD	573,138	0.44
CBRE GROUP	1,344	USD	184,003	0.14
CENCORA INC	629	USD	180,889	0.14
CHARLES SCHWAB CORP/THE	4,212	USD	358,313	0.27
CHENIERE ENERGY INC	620	USD	102,620	0.08
CHIPOTLE MEXICAN GRILL -A-	2,798	USD	88,149	0.07
CINTAS	1,677	USD	268,546	0.20
CISCO SYSTEMS INC	8,940	USD	586,358	0.45
CITIGROUP INC	4,721	USD	469,065	0.36
CME GROUP -A-	856	USD	199,035	0.15
COCA-COLA CO	10,161	USD	604,841	0.46
COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS -A-	2,206	USD	155,901	0.12
COLGATE-PALMOLIVE CO	3,458	USD	232,663	0.18
COMCAST CORP	9,099	USD	231,571	0.18
CONOCOPHILLIPS CO	4,036	USD	321,691	0.25
CONSOLIDATED EDISON INC	2,481	USD	209,811	0.16
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	558	USD	65,547	0.05
CONSTELLATION ENERGY	690	USD	207,549	0.16
COPART INC	2,825	USD	94,171	0.07
CORNING INC	2,450	USD	182,657	0.14
CORTEVA - REG SHS	2,325	USD	132,696	0.10
COSTAR GROUP INC	1,229	USD	70,363	0.05
COSTCO WHOLESALE CORP	939	USD	689,461	0.53
CROWN CASTLE INC	1,245	USD	94,208	0.07
CUMMINS - REGISTERED	704	USD	305,979	0.23
CVS HEALTH	3,105	USD	209,811	0.16
DANAHER CORP	1,309	USD	255,146	0.19
DATADOG INC	733	USD	84,874	0.06
DEERE AND CO	723	USD	286,608	0.22
DELL TECHNOLOGIES PREFERENTIAL SHARE	780	USD	83,602	0.06
DEXCOM INC	1,303	USD	73,635	0.06
DIGITAL REALTY TRUST INC	685	USD	90,235	0.07
DOLLAR TREE INC	805	USD	84,314	0.06
DOWDUPONT - REG SHS	2,037	USD	69,724	0.05
DR HORTON	798	USD	97,864	0.07
EBAY INC	1,830	USD	135,717	0.10
ECOLAB INC	436	USD	97,457	0.07
EDISON INTERNATIONAL	2,074	USD	105,991	0.08
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	1,415	USD	102,711	0.08
ELECTRONIC ARTS - REGSHS	1,180	USD	205,296	0.16
ELEVANCE HEALTH	628	USD	187,446	0.14
ELI LILLY & CO	1,579	USD	1,444,863	1.10
EMCOR GROUP	220	USD	114,602	0.09
EMERSON ELECTRIC CO	2,320	USD	262,174	0.20
EOG RESOURCES INC	1,140	USD	101,930	0.08
EQT	2,678	USD	122,220	0.09
EQUIFAX INC	383	USD	70,759	0.05
EQUINIX INC	230	USD	150,042	0.11
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	622	USD	55,461	0.04
EVERSOURCE ENERGY	1,990	USD	114,085	0.09
EXELON CORP	5,024	USD	186,467	0.14
EXPAND ENERGY CORP	1,320	USD	124,037	0.09
EXPEDITORS INTERNATIONAL OF WASHINGTON	1,302	USD	165,193	0.13
EXXON MOBIL CORP	9,517	USD	975,159	0.74
FAIR ISAAC CORP	69	USD	99,325	0.08

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
FASTENAL CO	4,416	USD	150,891	0.11
FEDEX CORP	919	USD	226,031	0.17
FERGUSON ENTERPRISES INC	661	GBP	125,743	0.10
FIDELITY NATIONAL INFO SERVICES INC	1,239	USD	70,113	0.05
FIRST SOLAR INC	280	USD	62,280	0.05
FISERV INC	1,722	USD	98,486	0.08
FORTINET	1,737	USD	117,447	0.09
FORTIVE CORP	1,887	USD	88,706	0.07
FOX CORP -B-	3,500	USD	193,499	0.15
FREEPORT MCMORAN COPPER AND GOLD INC	4,211	USD	182,108	0.14
GE HEALTHCARE TECHNOLOGIES INCÂ Â	1,715	USD	119,770	0.09
GE VERNOVA LLC	714	USD	397,334	0.30
GENERAL ELECTRI	2,785	USD	730,439	0.56
GENERAL MILLS INC	2,908	USD	115,136	0.09
GENERAL MOTORS CO	3,799	USD	263,046	0.20
GILEAD SCIENCES INC	3,006	USD	314,153	0.24
GODADDY -A-	893	USD	94,345	0.07
HCA INC	521	USD	207,105	0.16
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC - REG SHS	981	USD	239,936	0.18
HOME DEPOT INC	2,177	USD	637,835	0.49
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	1,571	USD	260,962	0.20
HOWMET AEROSPC - REGISTERED SHS	1,285	USD	224,318	0.17
HP ENTERPRISE CO	4,326	USD	88,476	0.07
HUMANA INC	325	USD	70,878	0.05
HUNTINGTON BANCSHARES INC	7,416	USD	109,556	0.08
IBM CORP	2,147	USD	541,498	0.41
IDEX CORP	699	USD	105,905	0.08
IDEXX LABS CORP	250	USD	144,010	0.11
ILLINOIS TOOL WORKS	1,438	USD	301,570	0.23
INTEL CORP	8,487	USD	266,653	0.20
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	1,143	USD	157,623	0.12
INTUIT	603	USD	340,108	0.26
INTUITIVE SURGICAL	839	USD	404,595	0.31
IQVIA HOLDINGS INC	697	USD	133,774	0.10
J.M. SMUCKER CO SHS	937	USD	78,035	0.06
JABIL INC	790	USD	153,379	0.12
JOHNSON & JOHNSON	4,895	USD	862,549	0.66
JPMORGAN CHASE CO	5,566	USD	1,527,078	1.16
KENVUE INC	6,164	USD	90,535	0.07
KEURIG DR PEPPR - REG SHS	5,398	USD	128,739	0.10
KIMBERLY-CLARK CORP	1,114	USD	95,697	0.07
KINDER MORGAN INC	4,452	USD	104,207	0.08
KKR & CO - REG SHS	1,766	USD	191,689	0.15
KLA CORPORATION	318	USD	329,001	0.25
KROGER CO	2,351	USD	125,072	0.10
LABCORP HOLDINGS INCÂ	436	USD	93,136	0.07
LAM RESEARCH CORP	2,926	USD	426,474	0.32
LIBERTY MEDI CORP-LIBERTY-C	1,484	USD	124,474	0.09
LIVE NATION ENT	1,140	USD	138,320	0.11
LOWE'S CO INC	1,517	USD	311,499	0.24
LPL FINANCIAL HOLDINGS INC	295	USD	89,714	0.07
MARATHON PETROLEUM	634	USD	87,792	0.07
MARRIOTT INTERNATIONAL -A-	694	USD	183,325	0.14
MARSH MCLENNAN COS	857	USD	135,375	0.10
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	1,495	USD	108,174	0.08
MASTERCARD INC -A-	1,682	USD	817,591	0.62
MCDONALD'S CORP	1,760	USD	458,009	0.35
MCKESSON CORP	396	USD	276,585	0.21

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MERCADOLIBRE	89	USD	152,641	0.12
MERCK & CO INC	5,957	USD	533,896	0.41
METLIFE INC	2,439	USD	163,936	0.12
MICROCHIP TECHNOLOGY	1,407	USD	76,337	0.06
MICRON TECHNOLOGY INC	2,368	USD	575,462	0.44
MICROSOFT CORP	13,558	USD	5,582,972	4.25
MICROSTRATEGY -A-	417	USD	53,951	0.04
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	5,277	USD	241,867	0.18
MONGODB INC	656	USD	234,422	0.18
MONOLITHIC POWER	136	USD	104,955	0.08
MOODY S CORP	458	USD	199,216	0.15
MORGAN STANLEY	1,377	USD	208,147	0.16
MOTOROLA SOLUTIONS INC	387	USD	126,310	0.10
NEWMONT CORPORATION	3,621	USD	307,852	0.23
NEWS CORP - CLASS A	4,829	USD	107,398	0.08
NEXTERA ENERGY	5,742	USD	392,497	0.30
NORTHERN TRUST CORP	1,205	USD	140,143	0.11
NUCOR CORP	808	USD	112,217	0.09
NVIDIA CORP	45,000	USD	7,145,899	5.44
O REILLY AUTO	2,220	USD	172,409	0.13
OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	2,676	USD	93,692	0.07
OKTA -A-	1,690	USD	124,428	0.09
OLD DOMINION FREIGHT LINES INC	658	USD	87,849	0.07
ONEOK INC (NEW)	1,717	USD	107,454	0.08
ORACLE CORP	3,449	USD	572,391	0.44
PACCAR INC	2,033	USD	189,564	0.14
PALO ALTO NETWORKS	1,308	USD	205,146	0.16
PARKER-HANNIFIN CORP	467	USD	349,503	0.27
PAYCHEX INC	1,329	USD	126,942	0.10
PAYPAL HOLDINGS	2,507	USD	124,619	0.09
PEPSICO INC	3,566	USD	435,772	0.33
PFIZER INC	14,065	USD	298,198	0.23
PHILLIPS 66	1,346	USD	147,889	0.11
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC	1,256	USD	223,224	0.17
PROCTER & GAMBLE CO	4,776	USD	582,782	0.44
PROGRESSIVE CORP	1,779	USD	344,939	0.26
PROLOGIS	1,904	USD	206,960	0.16
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	1,242	USD	119,372	0.09
PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROUP INC	2,337	USD	159,786	0.12
PUBLIC STORAGE INC	631	USD	139,422	0.11
QNITY ELECTRONICS INC	1,019	USD	70,843	0.05
QUALCOMM INC	2,159	USD	314,442	0.24
QUANTA SERVICES - REG SHS	484	USD	173,934	0.13
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	230	USD	151,160	0.12
REPUBLIC SERVICES -A-	750	USD	135,338	0.10
RESMED	350	USD	71,782	0.05
ROBINHOOD MARKETS INC - A	1,832	USD	176,422	0.13
ROCKET LAB CORP	2,600	USD	154,435	0.12
ROCKWELL AUTOMATION	455	USD	150,732	0.11
ROPER TECHNOLOGIES	280	USD	106,123	0.08
ROSS STORES INC	988	USD	151,542	0.12
S&P GLOBAL INC	848	USD	377,331	0.29
SALESFORCE INC	2,299	USD	518,565	0.40
SBA COMMUNICATIONS -A	535	USD	88,114	0.07
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	690	USD	161,794	0.12
SEMPRA ENERGY	2,610	USD	196,208	0.15
SERVICENOW INC	2,395	USD	312,393	0.24
SHERWIN WILLIAMS CO	624	USD	172,161	0.13

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SNAP ON INC	480	USD	140,839	0.11
STARBUCKS CORP	2,516	USD	180,401	0.14
STRYKER CORP	855	USD	255,870	0.19
SYNCHRONY FINANCIAL	2,206	USD	156,709	0.12
SYNOPSYS	349	USD	139,582	0.11
SYSCO CORP	1,349	USD	84,642	0.06
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC	836	USD	182,248	0.14
TAPESTRY INC	1,300	USD	141,429	0.11
TARGA RESOURCES CORP	844	USD	132,588	0.10
TARGET CORP	885	USD	73,659	0.06
TESLA MOTORS INC	5,529	USD	2,117,163	1.61
TEXAS INSTRUMENTS INC	1,588	USD	234,580	0.18
TEXAS PACIFIC LAND CORP	135	USD	33,015	0.03
THE CIGNA GROUP - REG SHS	763	USD	178,808	0.14
THE KRAFT HEINZ	4,287	USD	88,518	0.07
TJX COS INC	3,271	USD	427,824	0.33
TOAST INC	1,997	USD	60,380	0.05
TRAVELERS COS INC/THE	999	USD	246,728	0.19
TRUIST FINANCIAL CORP	4,498	USD	188,468	0.14
TWILIO INC	846	USD	102,461	0.08
UNITED PARCEL SERVICE INC	1,594	USD	134,624	0.10
UNITED RENTALS INC	228	USD	157,116	0.12
UNITEDHEALTH GROUP INC	1,851	USD	520,272	0.40
US BANCORP	4,110	USD	186,734	0.14
VALERO ENERGY CORP	852	USD	118,095	0.09
VEEVA SYSTEMS -A-	525	USD	99,788	0.08
VENTAS INC	1,718	USD	113,192	0.09
VERISIGN INC	680	USD	140,667	0.11
VERIZON COMMUNICATIONS INC	10,464	USD	362,892	0.28
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	527	USD	203,432	0.15
VISA INC -A-	3,547	USD	1,059,192	0.81
VULCAN MATERIALS CO	463	USD	112,441	0.09
WABTEC CORP	745	USD	135,400	0.10
WALMART INC	9,106	USD	863,808	0.66
WALT DISNEY CO	4,543	USD	440,084	0.34
WARNER BROS DISCOVERY INC	9,138	USD	224,239	0.17
WASTE MANAGEMENT	954	USD	178,469	0.14
WELLTOWER OP - REG SHS	2,061	USD	325,720	0.25
WESTERN DIGITAL CORP	1,127	USD	165,310	0.13
WEYERHAEUSER CO	4,305	USD	86,837	0.07
WILLIAMS COS INC	2,594	USD	132,765	0.10
WORKDAY INC -A-	549	USD	100,400	0.08
WW GRAINGER INC	177	USD	152,073	0.12
YUM BRANDS INC	771	USD	99,312	0.08
ZOETIS INC -A-	1,060	USD	113,559	0.09
ZSCALER INC	503	USD	96,330	0.07
			90,959,671	69.30
Total des actions			130,717,321	99.59
Warrants				
Australie				
MAGELLAN FI 16.04.27 WAR	824	AUD	11	0.00
			11	0.00
Total des warrants			11	0.00
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			130,717,332	99.59
Total du portefeuille-titres			130,717,332	99.59
Coût d'acquisition			86,573,715	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	69.30
Japon	5.18
Royaume-Uni	3.57
Canada	3.42
Suisse	2.82
France	2.45
Allemagne	2.45
Irlande	1.80
Pays-Bas	1.57
Australie	1.42
Espagne	1.10
Italie	0.95
Luxembourg	0.66
Suède	0.64
Danemark	0.49
Singapour	0.42
Hong Kong	0.41
Belgique	0.21
Finlande	0.20
Libéria	0.16
Norvège	0.14
Antilles néerlandaises	0.12
Îles Caïmans	0.10
	99.59

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	15.44
Internet et services d'Internet	15.32
Électronique et semi-conducteurs	10.68
Articles de bureaux et ordinateurs	8.34
Industrie pharmaceutique	7.87
Distribution, commerce de détail	6.10
Construction de machines et appareils	2.92
Pétrole	2.80
Énergie et eau	2.61
Industrie automobile	2.52
Assurance	2.49
Électrotechnique	2.46
Industrie agro-alimentaire	2.19
Télécommunication	2.07
Art graphique, maison d'édition	1.87
Services divers	1.58
Restauration, industrie hôtelière	1.42
Immobilier	1.39
Biens de consommation divers	0.94
Soins de santé	0.93
Transport	0.92
Industrie aéronautique et spatiale	0.91
Biotechnologie	0.87
Matériaux de construction	0.79
Chimie	0.79
Textile et habillement	0.74
Métaux non ferreux	0.72
Pierres et métaux précieux	0.64
Services environnementaux et recyclage	0.35
Tabac et boissons alcoolisées	0.27
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.26
Papier et bois	0.17
Pneus et caoutchouc	0.12

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition économique (en % des actifs nets)

Agriculture et pêche

0.10

99.59



Candriam Fund Sedes Sapientiae

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
E.T.H.I.C.A. IC	60	EUR	3,052,168	2.04
Ethibonds C	45,433	EUR	4,784,095	3.20
			7,836,263	5.24
Irlande				
COMGEST GROUP PLC - COMGEST GROWTH EUROPE EUR ACC	470,394	EUR	18,914,543	12.66
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH AMERICA I USD ACC	383,977	USD	22,562,265	15.10
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH GLOBAL USD ACC	319,404	USD	14,242,571	9.53
COMGEST GROWTH WRLD COMPOUNDERS I EUR ACC	890,543	EUR	10,579,653	7.08
			66,299,032	44.36
Luxembourg				
CANDRIAM BONDS GLOBAL GOVERNMENT Z C	12,575	EUR	15,133,761	10.13
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	8,027	USD	8,934,988	5.98
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	24,932	EUR	28,002,375	18.74
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	8,710	EUR	11,565,574	7.74
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	2,856	EUR	8,237,047	5.51
			71,873,745	48.09
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			146,009,040	97.70
Total Organismes de placement collectif			146,009,040	97.70
Total du portefeuille-titres			146,009,040	97.70
Coût d'acquisition			111,785,860	



Candriam Fund Sedes Sapientiae

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	48.09
Irlande	44.36
France	5.24
	97.70

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	97.70
	97.70



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
TELSTRA GROUP 3.5% 03-09-36	300,000	EUR	294,651	0.57
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	400,000	EUR	396,976	0.77
			691,627	1.34
Belgique				
AZELIS GROUP 5.75 23-28 15/03S	300,000	EUR	306,563	0.59
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 17-27 07/04A	500,000	EUR	491,994	0.95
ELIA TRANSMISSION BE 3.625 23-33 18/01A	100,000	EUR	101,456	0.20
KBC GROUPE 4.375 23-31 06/12A	100,000	EUR	105,789	0.20
PROXIMUS SA 4.0 23-30 08/03A	300,000	EUR	310,112	0.60
			1,315,914	2.55
Danemark				
A.P. MOELLER - MAERSK 3.75 24-32 05/03A	200,000	EUR	205,200	0.40
A.P. MOELLER - MAERSK 4.125 24-36 05/03A	200,000	EUR	205,397	0.40
DANSKE BK 3.25% 14-01-33 EMTN	400,000	EUR	399,030	0.77
JYSKE BANK AS 5.50 22-27 16/11A	300,000	EUR	307,664	0.60
NYKREDIT 3.5% 10-07-31 EMTN	400,000	EUR	400,556	0.78
VESTAS WIND SYSTEMS 4.125 23-31 15/06A	200,000	EUR	207,023	0.40
			1,724,870	3.34
Finlande				
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	200,000	EUR	209,479	0.41
OP CORPORATE BANK 0.625 19-29 12/11U	200,000	EUR	182,511	0.35
			391,990	0.76
France				
BANQUE FED CRED 1.1250 21-31 19/11A	300,000	EUR	260,351	0.50
BANQUE FEDERATIVE DU 0.625 20-31 21/10A	200,000	EUR	173,948	0.34
BFCM 1.875 19-29 18/06A	400,000	EUR	382,952	0.74
BFCM BANQUE FEDERATI 3.75 22-33 01/02A	200,000	EUR	202,269	0.39
BUREAU VERITAS 3.5 24-36 22/05A	300,000	EUR	294,107	0.57
CAPGEMINI SE 1.125 20-30 23/06A	100,000	EUR	91,892	0.18
CIE DE SAINT-GOBAIN 2.625 22-32 10/08A	100,000	EUR	96,237	0.19
CIE GEN DES ETS MICHELIN 3.375% 16-05-36	200,000	EUR	195,519	0.38
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	400,000	EUR	405,494	0.78
COMPAGNIE DE SAINT G 3.625 24-34 08/04A	400,000	EUR	400,730	0.78
COVIVIO 4.6250 23-32 05/06A	100,000	EUR	105,160	0.20
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 21-33 11/03A	200,000	EUR	165,647	0.32
ESSILORLUXOTTICA 3.0% 05-03-32	200,000	EUR	198,380	0.38
FONCIERE DES REGIONS 1.125 15-21 31/01S	300,000	EUR	264,552	0.51
ICADE SA 1.00 22-30 19/01A	200,000	EUR	182,228	0.35
KERING SA 3.875 23-35 05/09A	200,000	EUR	200,395	0.39
KLEPIERRE (EX-COMPAG 0.875 20-31 17/11A	200,000	EUR	177,567	0.34
KLEPIERRE 1.625 17-32 13/12A	300,000	EUR	268,122	0.52
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	400,000	EUR	347,200	0.67
LA POSTE 1.00 19-34 17/09A	200,000	EUR	161,197	0.31
LEGRAND 3.5% 26-06-34	400,000	EUR	401,112	0.78
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	300,000	EUR	316,445	0.61
PRAEMIA HEALTHCARE 0.875 19-29 04/11A	100,000	EUR	91,287	0.18
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	100,000	EUR	90,702	0.18
REXEL SA 2.1250 21-28 15/12S	200,000	EUR	196,936	0.38
RTE EDF TRANSPORT 1.875% 23-10-37	300,000	EUR	243,207	0.47
RTE EDF TRANSPORT 3.75 23-25 04/07A	400,000	EUR	401,902	0.78
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125 23-30 11/12A	300,000	EUR	311,546	0.60
UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP	400,000	EUR	410,378	0.79
VERALLIA SASU 3.875% 04-11-32	200,000	EUR	195,072	0.38
			7,232,534	14.00

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Allemagne				
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.125% 06-06-30	400,000	EUR	399,958	0.77
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.125% 30-06-37	400,000	EUR	403,830	0.78
DEUTSCHE BAHN 1.375 18-31 28/09A	200,000	EUR	186,518	0.36
DEUTSCHE BAHN FINANC 3.625 23-37 18/12A	200,000	EUR	201,986	0.39
EUROGRID GMBH 1 3.722 23-30 27/04A	200,000	EUR	204,896	0.40
EUROGRID GMBH 1 3.732% 18-10-35	400,000	EUR	394,990	0.76
EUROGRID GMBH 1 4.056% 28-05-37	300,000	EUR	301,188	0.58
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	200,000	EUR	174,016	0.34
EUROGRID GMBH 3.9150 24-34 02/01A	400,000	EUR	406,138	0.79
HOCHTIEF AG 4.25 24-30 31/05A	400,000	EUR	417,539	0.81
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13-02-30	300,000	EUR	297,488	0.58
SAP SE 0.375 20-29 18/05A	300,000	EUR	278,339	0.54
SYMRISE AG 3.25% 24-09-32	375,000	EUR	372,210	0.72
VONOVIA 0.75 21-32 01/09A	400,000	EUR	331,796	0.64
VONOVIA SE 0.2500 21-28 01/09A	200,000	EUR	187,105	0.36
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	300,000	EUR	261,972	0.51
			4,819,969	9.33
Irlande				
AIB GROUP 3.75% 02-12-36 EMTN	268,000	EUR	264,915	0.51
AIB GROUP 3.75% 20-03-33 EMTN	500,000	EUR	506,572	0.98
BK IRELAND GROUP 3.625% 19-05-32	166,000	EUR	167,734	0.32
JOHNSON CONTROLS INT 4.25 23-35 01/06A	400,000	EUR	416,186	0.81
KERRY GROUP FINANCIAL 0.875 21-31 01/12A	269,000	EUR	234,900	0.45
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.489% 24-11-31	131,000	EUR	131,046	0.25
VODAFONE INTERNATIONAL 4.0 23-43 10/02A	200,000	EUR	188,538	0.36
			1,909,891	3.70
Italie				
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	300,000	EUR	306,921	0.59
TERNA RETE ELET 4.7500 24-49 31/12A	200,000	EUR	207,073	0.40
TERNA RETE ELETTRICA 3.875 23-33 24/07A	310,000	EUR	318,480	0.62
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.125% 17-02-32	400,000	EUR	397,880	0.77
UNICREDIT SPA 1.625 22-32 18/01A	100,000	EUR	90,984	0.18
			1,321,338	2.56
Japon				
EAST JAPAN RAIL 4.3890 23-43 05/09A	200,000	EUR	202,015	0.39
TAKEDA PHARMA 1.375 20-32 09/07A	100,000	EUR	88,331	0.17
TAKEDA PHARMA 2 20-40 09/07A	100,000	EUR	76,152	0.15
TAKEDA PHARMA 3 18-30 21/11A	200,000	EUR	198,802	0.38
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 21-04-2	200,000	EUR	201,985	0.39
			767,285	1.49
Luxembourg				
DH EUROPE FIN 1.35 19-39 18/09A	200,000	EUR	147,584	0.29
LORCA TELECOM BOND CO 4 20-27 30/09S	29,787	EUR	29,807	0.06
MEDT GL 3.125 22-31 15/10A	200,000	EUR	200,510	0.39
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 1.50 19-39 02/07A	200,000	EUR	149,248	0.29
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 2.25 19-39 07/03A	200,000	EUR	165,735	0.32
PROLOGIS IN 4.625 23-35 21/02A	300,000	EUR	316,688	0.61
PROLOGIS INTERNATIONAL 0.75 21-33 23/03A	200,000	EUR	163,358	0.32
			1,172,930	2.27
Mexique				
AMERICA MOVIL 0.75 19-27 26/06A	400,000	EUR	389,598	0.75
AMERICA MOVIL 2.125 16-28 10/03A	200,000	EUR	197,376	0.38
			586,974	1.14
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 21-29 23/09A	500,000	EUR	456,822	0.88
ABN AMRO BANK 4.25 22-30 21/02A	300,000	EUR	312,971	0.61
AKZO NOBEL NV 1.5 22-28 28/03A	200,000	EUR	194,591	0.38
AKZO NOBEL NV 1.625 20-30 14/04A	200,000	EUR	188,191	0.36
DIGITAL INTREPID 1.375 22-32 18/07A8/07A	202,000	EUR	173,607	0.34

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
KONINKLIJKE DSM NV 0.25 20-28 23/06A	200,000	EUR	189,406	0.37
LKQ DUTCH BOND 4.125 24-31 13/03A	400,000	EUR	409,028	0.79
RELX FINANCE BV 0.5 20-28 10/03A	300,000	EUR	287,138	0.56
SIEMENS FINANCIERING 1.75 19-39 28/02A	100,000	EUR	79,525	0.15
SIEMENS FINANCIERING 3 22-33 08/09A	200,000	EUR	196,719	0.38
SIEMENS FINANCIERINGS 3.375 23-31 24/08A	200,000	EUR	204,463	0.40
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-30 03/05A	175,000	EUR	180,046	0.35
TENNET HOLDING BV 4.25 22-32 28/04A	200,000	EUR	210,762	0.41
TENNET HOLDING BV 4.75 22-42 28/10A	200,000	EUR	214,849	0.42
TOYOTA MOTOR FINANCE 0.0 21-28 25/02A	400,000	EUR	379,044	0.73
WOLTERS KLUWER N.V. 0.75 20-30 03/07A	200,000	EUR	181,302	0.35
WOLTERS KLUWER NV 3.375% 20-03-32	215,000	EUR	215,112	0.42
WOLTERS KLUWER NV 3.75 23-31 03/04A	200,000	EUR	205,716	0.40
			4,279,292	8.28
Norvège				
NORSK HYDRO AS 3.75% 17-06-33	200,000	EUR	201,730	0.39
TELENOR AS 4.25 23-35 03/10A	117,000	EUR	121,618	0.24
TELENOR ASA 0.25 20-28 14/02A	200,000	EUR	190,596	0.37
			513,944	0.99
Espagne				
BANCO BILBAO VI -29 14/01A	400,000	EUR	387,072	0.75
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	300,000	EUR	302,400	0.59
CELLNEX TELECOM SA 1.75 20-30 23/10A	200,000	EUR	186,350	0.36
REDEIA CORPORACION SA 3.375 24-32 09/07A	300,000	EUR	299,249	0.58
			1,175,071	2.27
Suède				
ASSA ABLOY AB 4.125% 13-09-35	400,000	EUR	415,020	0.80
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.75% 10-03-31	300,000	EUR	297,996	0.58
SVENSKA HANDELSBANKEN 2.625 22-29 05/09A	180,000	EUR	179,164	0.35
SWEDBANK AB 4.25 23-28 11/07A	400,000	EUR	415,132	0.80
TELIA COMPANY AB 3.50 13-33 05/09A	200,000	EUR	200,891	0.39
			1,508,203	2.92
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 0.375 21-29 03/06A	300,000	EUR	277,059	0.54
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	200,000	EUR	193,242	0.37
BRITISH TEL 3.125% 11-02-32	300,000	EUR	295,634	0.57
BRITISH TEL 3.75% 03-01-35	300,000	EUR	297,899	0.58
LLOYDS BANKING GROUP 1.50 17-27 12/09A	300,000	EUR	295,268	0.57
MONDI FINANCE 3.75% 18-05-33	400,000	EUR	397,710	0.77
MONDI FINANCE 3.75% 31-05-32	200,000	EUR	201,253	0.39
NATIONWIDE BUILDING SO 0.25 21-28 14/09A	300,000	EUR	281,465	0.54
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.77% 27-01-36	400,000	EUR	400,510	0.78
NATWEST GROUP PLC 0.67 21-29 14/09A	200,000	EUR	188,950	0.37
NOMAD FOODS BONDCO 2.50 21-28 24/06S	200,000	EUR	196,213	0.38
RECKITT BENCKIS 3.8750 23-33 14/09A	447,000	EUR	459,010	0.89
			3,484,213	6.74
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN TOWER CORP 0.875 21-29 21/05A	200,000	EUR	186,851	0.36
AMERICAN TOWER CORP 1.25 21-33 21/05A	200,000	EUR	169,382	0.33
CELLNEX FINANCE 2.0000 21-32 15/09A	200,000	EUR	181,141	0.35
FISERV INC 1.125 19-27 01/07A	500,000	EUR	488,509	0.95
FISERV INC 1.625 19-30 01/07A	200,000	EUR	184,554	0.36
GENERAL MILLS INC 3.907 23-29 13/04A	200,000	EUR	206,036	0.40
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.25% 31-03-30	600,000	EUR	603,854	1.17
MMS USA INVESTMENTS 1.25 19-28 13/06A	200,000	EUR	192,860	0.37
NASDAQ INC 0.9 21-33 30/07A	200,000	EUR	164,703	0.32
NASDAQ INC 4.50 23-32 15/02A	200,000	EUR	211,705	0.41
PROLOGIS EURO FINANC 3.875 23-30 31/01A	304,000	EUR	312,910	0.61
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	260,000	EUR	248,417	0.48

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
PROLOGIS EURO FINANCE 1.0 20-35 06/02A	100,000	EUR	78,817	0.15
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 4.0% 05-05-34	200,000	EUR	203,655	0.39
THERMO FISHER SCIEN 2.875 17-37 24/07A	200,000	EUR	183,828	0.36
THERMO FISHER SCIENT 3.65 22-34 21/11A	200,000	EUR	202,790	0.39
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125 21-27 06/05A	450,000	EUR	430,363	0.83
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.625% 15-07-31	400,000	EUR	408,628	0.79
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.85 23-30 24/07A	200,000	EUR	206,444	0.40
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.05 23-29 13/09A	492,000	EUR	512,348	0.99
UNILEVER CAPITAL 3.4000 23-33 06/06A	200,000	EUR	201,812	0.39
			5,579,607	10.80
Total des obligations			38,475,652	74.48
Obligations à taux variables				
Autriche				
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 20-31 08/09	200,000	EUR	198,983	0.39
			198,983	0.39
Belgique				
KBC GROUPE SA FL.R 21-31 07/12A	400,000	EUR	393,878	0.76
KBC GROUPE SA FL.R 23-30 19/04A	200,000	EUR	208,567	0.40
KBC GROUPE SA FL.R 24-35 17/04A	500,000	EUR	523,817	1.01
			1,126,262	2.18
Danemark				
JYSKE BANK DNK 3.625% 29-04-31	300,000	EUR	303,672	0.59
NYKREDIT FL.R 22-32 29/12A	300,000	EUR	312,291	0.60
			615,963	1.19
France				
AXA FL.R 23-43 11/07A	100,000	EUR	109,857	0.21
AXA SA FL.R 16-47 06/07A	300,000	EUR	301,680	0.58
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	200,000	EUR	178,623	0.35
BNP PARIBAS FL.R 23-29 13/01A	200,000	EUR	206,157	0.40
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	200,000	EUR	207,617	0.40
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	200,000	EUR	196,837	0.38
BPCE FL.R 22-28 14/01A	200,000	EUR	195,886	0.38
CNP ASSURANCES FL.R 19-50 27/07A	200,000	EUR	186,663	0.36
LA POSTE 5.0% PERP	300,000	EUR	310,575	0.60
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	200,000	EUR	194,099	0.38
			2,087,994	4.04
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	300,000	EUR	301,277	0.58
CMZB FR FL.R 22-28 21/03A	300,000	EUR	307,284	0.59
COMMERZBANK AKTIENG FL.R 23-29 25/03A	100,000	EUR	105,185	0.20
HANNOVER RUCKVERSICH FL.R 22-43 26/08A	200,000	EUR	224,264	0.43
MERCK KGAA 3.875% 27-08-54	500,000	EUR	503,977	0.98
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	200,000	EUR	179,647	0.35
			1,621,634	3.14
Irlande				
AIB GROUP FL.R 23-31 23/10A	400,000	EUR	435,353	0.84
BANK OF IRELAND GROUP FL.R 23-29 13/11A	100,000	EUR	104,818	0.20
BANK OF IRELAND GRP FL.R 23-31 04/07A	200,000	EUR	214,797	0.42
			754,968	1.46
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-28 08/03A	300,000	EUR	308,223	0.60
UNICREDIT FL.R 23-29 16/02A	200,000	EUR	206,788	0.40
UNICREDIT FL.R 24-31 23/01A	450,000	EUR	469,392	0.91
			984,403	1.91
Pays-Bas				
ASR NEDERLAND NV FL.R 22-43 07/12A	200,000	EUR	236,022	0.46
ING GROEP NV FL.R 24-35 12/02A	200,000	EUR	204,968	0.40
NN GROUP NV FL.R 23-43 03/11A	207,000	EUR	232,775	0.45
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 23-XX 03/05A	200,000	EUR	213,807	0.41

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			887,572	1.72
Norvège				
DNB BANK A FL.R 23-29 01/11A	300,000	EUR	314,310	0.61
DNB BANK ASA FL.R 23-28 19/07A	365,000	EUR	375,632	0.73
			689,942	1.34
Espagne				
BANCO DE BADELL FL.R 24-30 13/09A	200,000	EUR	207,912	0.40
BANCO DE SABADELL SA FL.R 23-29 08/09A	300,000	EUR	319,965	0.62
BBVA FL.R 23-31 13/01A	400,000	EUR	423,277	0.82
BBVA FL.R 23-33 15/09A	200,000	EUR	212,318	0.41
			1,163,472	2.25
Royaume-Uni				
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	200,000	EUR	208,706	0.40
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	200,000	EUR	203,329	0.39
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 22-30 24/08A	200,000	EUR	200,519	0.39
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 23-29 11/01A	300,000	EUR	310,623	0.60
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 24-32 14/05A	500,000	EUR	512,407	0.99
NATWEST GROUP PLC FL.R 21-30 26/02A	200,000	EUR	186,755	0.36
NATWEST GROUP PLC FL.R 23-34 28/02A	300,000	EUR	320,154	0.62
			1,942,493	3.76
Total des obligations à taux variables			12,073,686	23.37
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			50,549,338	97.85
Total du portefeuille-titres			50,549,338	97.85
Coût d'acquisition			51,024,992	



Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	18.04
Allemagne	12.47
États-Unis d'Amérique	10.80
Royaume-Uni	10.50
Pays-Bas	10.00
Irlande	5.16
Belgique	4.73
Danemark	4.53
Espagne	4.53
Italie	4.46
Suède	2.92
Norvège	2.33
Luxembourg	2.27
Japon	1.49
Australie	1.34
Mexique	1.14
Finlande	0.76
Autriche	0.39
	97.85

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	57.63
Immobilier	7.15
Télécommunication	5.11
Énergie et eau	4.69
Assurance	3.78
Services divers	3.17
Industrie pharmaceutique	2.61
Internet et services d'Internet	2.02
Matériaux de construction	1.77
Biens de consommation divers	1.69
Chimie	1.48
Transport	1.19
Électrotechnique	0.99
Construction de machines et appareils	0.80
Électronique et semi-conducteurs	0.75
Art graphique, maison d'édition	0.75
Fonds d'investissement	0.60
Autres	0.47
Institutions non classifiables	0.41
Industrie agro-alimentaire	0.40
Distribution, commerce de détail	0.39
	97.85



Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
ERSTE GROUP BANK AG	38,278	EUR	3,938,806	2.68
			3,938,806	2.68
Belgique				
AGEAS	63,487	EUR	3,796,523	2.58
KBC GROUPE SA	25,329	EUR	2,817,851	1.92
UCB	3,330	EUR	794,538	0.54
			7,408,912	5.04
Danemark				
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	41,503	DKK	1,807,317	1.23
			1,807,317	1.23
Finlande				
KONE OYJ -B-	6,300	EUR	381,528	0.26
NOKIA OYJ	75,442	EUR	420,363	0.29
			801,891	0.55
France				
AXA SA	71,325	EUR	2,921,472	1.99
BIOMERIEUX SA	6,786	EUR	748,496	0.51
BUREAU VERITAS SA	109,147	EUR	2,966,615	2.02
CAPGEMINI SE	5,275	EUR	750,369	0.51
DANONE SA	8,640	EUR	663,379	0.45
ESSILORLUXOTTICA SA	3,919	EUR	1,057,738	0.72
HERMES INTERNATIONAL SA	1,571	EUR	3,333,662	2.27
LEGRAND SA	10,081	EUR	1,282,807	0.87
ORANGE	23,702	EUR	336,568	0.23
SANOFI	15,042	EUR	1,244,274	0.85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	15,837	EUR	3,720,111	2.53
			19,025,491	12.93
Allemagne				
ALLIANZ SE-REG	8,079	EUR	3,154,850	2.14
BEIERSDORF AG	17,305	EUR	1,621,132	1.10
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	46,548	EUR	1,287,518	0.88
FRESENIUS SE	35,900	EUR	1,758,382	1.20
HOCHTIEF AG	2,420	EUR	815,540	0.55
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	21,496	EUR	811,044	0.55
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	3,093	EUR	1,738,885	1.18
SAP AG	16,905	EUR	3,522,157	2.39
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	15,860	EUR	3,792,919	2.58
SIEMENS ENERGY - REG SHS	29,829	EUR	3,591,412	2.44
SYMRIS AG	26,432	EUR	1,820,636	1.24
			23,914,475	16.26
Irlande				
AIB GRP - REGISTERED	287,473	EUR	2,644,752	1.80
			2,644,752	1.80
Italie				
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	31,487	EUR	1,125,660	0.77
FINECOBANK	48,834	EUR	1,084,115	0.74
INTESA SANPAOLO	773,927	EUR	4,582,422	3.12
PRYSMIAN SPA	21,386	EUR	1,847,323	1.26
UNICREDIT SPA - REG SHS	18,092	EUR	1,283,085	0.87
			9,922,605	6.75
Pays-Bas				
ARGENX SE	2,580	EUR	1,849,344	1.26
ASML HOLDING NV	5,120	EUR	4,717,568	3.21
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	22,147	EUR	772,266	0.53
MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	6,405	GBP	86,376	0.06

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	78,860	EUR	1,753,058	1.19
			9,178,612	6.24
Espagne				
ACCIONA SA	6,605	EUR	1,227,870	0.83
AMADEUS IT GROUP SA -A-	28,886	EUR	1,815,196	1.23
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	76,166	EUR	1,527,128	1.04
EDP RENOVAVEIS SA	64,652	EUR	778,410	0.53
			5,348,604	3.64
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	23,118	SEK	766,330	0.52
			766,330	0.52
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	56,135	CHF	3,572,611	2.43
DSM FIRMENICH	28,071	EUR	1,930,162	1.31
GALDERMA GROUP AG	2,118	CHF	368,971	0.25
LONZA GROUP	932	CHF	538,667	0.37
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	34,356	CHF	2,907,245	1.98
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	24,952	CHF	2,939,000	2.00
ROCHE HOLDING LTD	9,251	CHF	3,262,953	2.22
SWISS LIFE HOLDING - REG SHS	373	CHF	367,508	0.25
SWISS RE - REG SHS	3,899	CHF	556,671	0.38
			16,443,788	11.18
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	38,956	GBP	6,152,473	4.18
AVIVA PLC	95,437	GBP	748,063	0.51
COMPASS GROUP	75,938	GBP	2,055,975	1.40
GSK REG SHS	52,904	GBP	1,105,461	0.75
INFORMA PLC	66,709	GBP	675,379	0.46
INTERTEK GROUP PLC	14,687	GBP	778,126	0.53
NATWEST GROUP PLC	349,581	GBP	2,609,596	1.77
PRUDENTIAL PLC	405,166	GBP	5,310,800	3.61
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	8,674	GBP	596,247	0.41
TESCO --- REGISTERED SHS	364,932	GBP	1,846,498	1.26
UNILEVER PLC	28,468	GBP	1,584,381	1.08
			23,462,999	15.95
États-Unis d'Amérique				
ABBVIE INC	3,622	USD	704,662	0.48
ALPHABET INC -A-	8,497	USD	2,264,516	1.54
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	12,242	USD	3,607,609	2.45
ELI LILLY & CO	787	USD	720,144	0.49
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	8,432	USD	1,162,797	0.79
MCKESSON CORP	3,916	USD	2,735,115	1.86
MICROSOFT CORP	8,841	USD	3,640,584	2.47
NVIDIA CORP	9,234	USD	1,466,338	1.00
QUALCOMM INC	9,252	USD	1,347,486	0.92
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	12,166	USD	2,852,735	1.94
WABTEC CORP	8,287	USD	1,506,118	1.02
			22,008,104	14.96
Total des actions			146,672,686	99.71
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			146,672,686	99.71
Total du portefeuille-titres			146,672,686	99.71
Coût d'acquisition			124,524,764	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	16.26
Royaume-Uni	15.95
États-Unis d'Amérique	14.96
France	12.93
Suisse	11.18
Italie	6.75
Pays-Bas	6.24
Belgique	5.04
Espagne	3.64
Autriche	2.68
Irlande	1.80
Danemark	1.23
Finlande	0.55
Suède	0.52
	99.71

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	19.86
Industrie pharmaceutique	18.12
Assurance	10.83
Électrotechnique	8.41
Internet et services d'Internet	8.15
Électronique et semi-conducteurs	6.01
Articles de bureaux et ordinateurs	4.39
Construction de machines et appareils	4.25
Industrie agro-alimentaire	3.50
Textile et habillement	2.80
Télécommunication	2.31
Services divers	2.02
Chimie	1.85
Distribution, commerce de détail	1.78
Restauration, industrie hôtelière	1.40
Matériaux de construction	1.39
Biotechnologie	1.26
Services environnementaux et recyclage	0.53
Art graphique, maison d'édition	0.46
Biens de consommation divers	0.41
	99.71



Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
NATIONAL BK AUSTRALIA 1.25 16-26 18/05A	700,000	EUR	697,424	2.51
			697,424	2.51
Belgique				
AEDIFICA NV ZCP 07-01-26	500,000	EUR	496,704	1.79
			496,704	1.79
Danemark				
AP MOLLER MAERSK 1.75 18-26 16/03A	500,000	EUR	499,328	1.80
			499,328	1.80
Allemagne				
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-26 28/09A	500,000	EUR	505,048	1.82
			505,048	1.82
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV 1.375 16-26 07/07S	400,000	EUR	398,144	1.43
JDE PEET S BV 0.0% 16-01-26	200,000	EUR	199,890	0.72
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-26 29/05A	600,000	EUR	602,037	2.17
			1,200,071	4.32
Suède				
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	360,000	EUR	363,191	1.31
			363,191	1.31
États-Unis d'Amérique				
MANPOWER 3.75% 13-12-30	100,000	EUR	99,432	0.36
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	575,000	EUR	575,092	2.07
			674,524	2.43
Total des obligations			4,436,290	15.96
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.48% 29-1	600,000	EUR	602,004	2.17
AUSTRALIA NEW ZEALAND FL.R 24-27 21/05Q	200,000	EUR	200,446	0.72
CW BK AUST E3R+0.48% 15-12-27	700,000	EUR	702,447	2.53
WESTPAC BANKING E3R+0.48% 14-01-28	800,000	EUR	802,307	2.89
			2,307,204	8.30
Belgique				
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	800,000	EUR	802,527	2.89
			802,527	2.89
Canada				
BANK OF MONTREAL E3R+0.65% 28-10-29	200,000	EUR	200,117	0.72
BANK OF MONTREAL FL.R 24-27 12/04Q	500,000	EUR	500,893	1.80
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.75% 06-03-29	300,000	EUR	301,202	1.08
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 24-27 10/06Q	300,000	EUR	300,815	1.08
CAN IMP BK E3R+0.62% 03-02-28	100,000	EUR	100,181	0.36
CAN IMP BK E3R+0.8% 18-10-28	300,000	EUR	301,295	1.08
CAN IMP BK SYD FL.R 24-27 29/01Q	200,000	EUR	200,769	0.72
NATL BANK OF CANADA E3R+0.57% 15-12-28	148,000	EUR	148,099	0.53
NATL BANK OF CANADA E3R+0.85% 10-03-29	297,000	EUR	298,723	1.07
NATL BANK OF CANADA FL.R 24-26 06/03Q	401,000	EUR	401,251	1.44
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	800,000	EUR	801,427	2.88
			3,554,772	12.79
Danemark				
DANSKE BK E3R+0.6% 10-04-29	200,000	EUR	200,601	0.72
NYKREDIT E3R+0.6% 24-01-27	183,000	EUR	183,583	0.66
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 24-26 27/02Q	500,000	EUR	500,428	1.80
			884,612	3.18
Finlande				
NORDEA BKP E3R+0.38% 23-10-28	446,000	EUR	446,223	1.61
NORDEA BKP E3R+0.65% 21-02-29	400,000	EUR	401,110	1.44

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
OP CORPORATE BANK 0.4 24-27 28/03Q	500,000	EUR	500,783	1.80
			1,348,116	4.85
France				
AIR LIQ FIN E3R+0.23% 05-11-27	100,000	EUR	100,063	0.36
CAPGEMINI E3R+0.3% 25-09-27	600,000	EUR	600,330	2.16
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	700,000	EUR	700,648	2.52
SANOFI E3R+0.3% 11-03-27 EMTN	800,000	EUR	801,199	2.88
SCHNEIDER ELECTRIC SE E3R+0.25% 02-09-27	200,000	EUR	200,162	0.72
			2,402,402	8.64
Allemagne				
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.5% 03-03-28	600,000	EUR	600,618	2.16
VONOVIA SE E3R+0.85% 14-04-27	300,000	EUR	300,597	1.08
			901,215	3.24
Irlande				
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY E3R+0.22% 20-11-27	100,000	EUR	100,048	0.36
			100,048	0.36
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 24-27 16/04Q	350,000	EUR	351,167	1.26
			351,167	1.26
Japon				
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	806,000	EUR	808,449	2.91
			808,449	2.91
Pays-Bas				
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	800,000	EUR	801,199	2.88
ENEL FINANCE IN FL.R 0.00 21-26 28/05U	500,000	EUR	495,915	1.78
KONINKLIJKE AHOLD D FL.R 24-26 14/03Q	400,000	EUR	400,190	1.44
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.3% 27-05	700,000	EUR	700,861	2.52
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0.3% 27-05-27	500,000	EUR	500,813	1.80
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.28% 01	100,000	EUR	100,037	0.36
			2,999,015	10.79
Norvège				
DNB BANK A E3R+0.5% 08-08-29	100,000	EUR	100,137	0.36
			100,137	0.36
Suède				
SVENSKA HANDELSBANKEN FL.R 24-27 08/03Q	700,000	EUR	701,953	2.53
			701,953	2.53
Royaume-Uni				
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.63% 04-03-28	688,000	EUR	690,006	2.48
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0.8% 27-01-29	800,000	EUR	803,615	2.89
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.6% 11-06-28	700,000	EUR	702,967	2.53
			2,196,588	7.90
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP FL.R 24-28 14/05Q	600,000	EUR	601,596	2.16
			601,596	2.16
Total des obligations à taux variables			20,059,801	72.17
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			24,496,091	88.13
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	2,430	EUR	2,817,535	10.14
			2,817,535	10.14
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			2,817,535	10.14
Total Organismes de placement collectif			2,817,535	10.14
Total du portefeuille-titres			27,313,626	98.27
Coût d'acquisition			27,242,708	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Pays-Bas	15.11
Canada	12.79
Australie	10.81
Luxembourg	10.14
France	8.64
Royaume-Uni	7.90
Allemagne	5.06
Danemark	4.98
Finlande	4.85
Belgique	4.67
États-Unis d'Amérique	4.59
Suède	3.83
Japon	2.91
Italie	1.26
Irlande	0.36
Norvège	0.36
	98.27

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	70.44
Fonds d'investissement	12.58
Électronique et semi-conducteurs	3.50
Industrie agro-alimentaire	2.52
Internet et services d'Internet	2.16
Transport	1.80
Distribution, commerce de détail	1.44
Construction de machines et appareils	1.31
Immobilier	1.08
Électrotechnique	0.72
Biens de consommation divers	0.36
Pétrole	0.36
	98.27



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Fund (ci-après la « SICAV ») a été constituée au Luxembourg le 23 septembre 1999 (initialement sous la dénomination de OXALIS Fund) pour une durée illimitée en tant que fonds commun de placement (FCP) conformément aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectif.

Le FCP Candriam Fund a été converti en SICAV assujettie à la Partie I de la Loi à compter du 1^{er} janvier 2016 par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié le 21 janvier 2016 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial »). La SICAV est établie pour une durée indéterminée à compter de sa date de constitution. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 octobre 2020. Les modifications correspondantes ont été publiées au Recueil Électronique des Sociétés et Associations. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-202872.

La Société de Gestion de la SICAV est la société en commandite par actions Candriam ayant son siège à SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon, L-8009 Strassen (ci-après la « Société de Gestion »). La Société de Gestion a été agréée en tant que société de gestion en vertu du chapitre 15 de la loi amendée du 17 décembre 2010.

Le capital de la SICAV a, à tout moment, été égal à la valeur de son actif net. Son capital minimum est le minimum légal prévu par la loi (c'est-à-dire 1.250.000 EUR), représenté par des Actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

La SICAV est à capital variable, ce qui signifie que, sur demande, les actionnaires peuvent racheter leurs actions aux prix basés sur la valeur nette d'inventaire applicable, comme décrit dans le Prospectus.

Le nom du compartiment ci-dessous a été modifié comme suit :

- Le 3 février 2025, Candriam Fund ONE Global Sustainability a changé sa dénomination pour Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiment</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Fund Bond 2027 (lancé le 20 janvier 2025)	EUR
Candriam Fund Bond 2028 (lancé le 1 ^{er} juillet 2025)	EUR
Candriam Fund Bond 2030 (lancé le 21 mars 2025)	EUR
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	EUR
Candriam Fund Equity EMU High Dividend (lancé le 1 ^{er} juillet 2025)	EUR
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	EUR
Candriam Fund Sedes Sapientiae	EUR
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	EUR
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	EUR
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	EUR

La structure à compartiments multiples offre aux investisseurs non seulement l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi la possibilité de passer d'un compartiment à l'autre.

Dans chaque compartiment, la SICAV pourra émettre des actions de classes différentes se distinguant notamment par des droits et commissions différentes ou par leur politique de distribution.

Les classes d'actions émises sont les suivantes :

- La **classe C** s'adresse aux personnes physiques et morales.
- La **classe I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 250 000 EUR ou l'équivalent dans toute autre devise définie par le Conseil d'Administration. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil, à condition toutefois que les actionnaires soient traités équitablement à la même date de valorisation (s'agissant des investissements d'un compartiment, la date de valorisation correspond à un jour ouvrable, autre qu'un jour durant lequel une place boursière ou un marché sur lesquels une part importante des investissements du compartiment concerné est négociée sont fermés (« Jour d'évaluation »)). Le Jour d'évaluation est précisé dans chaque Fiche Technique).
- La **classe R** est réservée aux intermédiaires financiers (notamment les distributeurs et fournisseurs de plateformes) qui :
 - i) ont conclu des accords distincts avec leurs clients aux fins de la fourniture de services d'investissement liés au compartiment, et
 - ii) ne sont pas en droit d'accepter de la société de gestion et de retenir, en raison de leurs lois et règlements applicables ou d'accords conclus avec leurs clients, des honoraires, commissions ou avantages monétaires, dans le cadre des services d'investissement susmentionnés.
- La **classe S** est réservée à des investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe V** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR, ou, sur décision du Conseil d'Administration, l'équivalent en toute autre devise (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation).
- La **classe Y** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement agréés par la Société de Gestion.
- La **classe Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels spécialement agréés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

- aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

À l'heure actuelle, en fonction du compartiment, la SICAV propose des classes de distribution et de capitalisation traditionnelles et/ou des classes de distribution et de capitalisation institutionnelles, ainsi qu'une classe de capitalisation Z et/ou une classe de capitalisation et de distribution V. En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions.

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.

Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non audité) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment a été calculée le 2 janvier 2026 sur la base des derniers cours connus au moment de l'évaluation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Les taux de change utilisés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

1 EUR =	1.761200	AUD	1 EUR =	7.469000	DKK	1 EUR =	184.089150	JPY	1 EUR =	10.827000	SEK
1 EUR =	1.609900	CAD	1 EUR =	0.873150	GBP	1 EUR =	11.846500	NOK	1 EUR =	1.510350	SGD
1 EUR =	0.930500	CHF	1 EUR =	9.141300	HKD	1 EUR =	2.042350	NZD	1 EUR =	1.174450	USD
1 EUR =	24.172000	CZK	1 EUR =	383.940000	HUF	1 EUR =	4.222400	PLN			

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV et l'état combiné des variations des actifs nets sont libellés en EUR et correspondent à la somme de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets de chacun des compartiments.

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principaux principes comptables (suite)

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur d'évaluation des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / moins-value non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ».

Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisées à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

g) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

h) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

i) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel
 FL.R : Floating Rate Notes
 Q : Trimestriel
 S : Semestriel
 XX : Obligations perpétuelles
 ZCP ou U : Zéro coupon

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Fund Bond 2027	I	Capitalisation	LU2667742576	0.30%
	V	Capitalisation	LU2683116615	0.25%
Candriam Fund Bond 2028	Y	Capitalisation	LU3070548253	0.16%
	Z	Capitalisation	LU3070548337	0.00%
Candriam Fund Bond 2030	I	Capitalisation	LU2667587740	0.30%
	R	Capitalisation	LU2667588045	0.30%
	Y	Capitalisation	LU2982110418	0.16%
	Z	Capitalisation	LU2667588391	0.00%
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	C	Distribution	LU2725806934	0.60%
Candriam Fund Equity EMU High Dividend	Y	Capitalisation	LU3087816586	0.10%
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	S	Capitalisation	LU1781258261	0.05%
Candriam Fund Sedes Sapientiae	S	Capitalisation	LU1444483835	0.12%
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309381	0.75%
	I	Capitalisation	LU1829309464	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1829309621	0.00%
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309894	1.50%
	I	Capitalisation	LU1829309977	0.70%
	Z	Capitalisation	LU1829310124	0.00%
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	S	Capitalisation	LU2444423664	0.10%

* Voir les détails ci-dessous au niveau des compartiments :

Détails pour Candriam Fund Sedes Sapientiae : un taux de 0,10% de la valeur nette d'inventaire moyenne, plus une commission variable basée sur les actifs gérés par Candriam, est appliqué selon la règle suivante : 0,12% pour les actifs sous gestion inférieurs à 100 millions d'euros, 0,11% pour les actifs sous gestion compris entre 100 et 200 millions d'euros, 0,10% pour les actifs sous gestion supérieurs à 200 millions d'euros.

Détails pour Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities : la base de calcul de la commission de gestion ne tient pas compte des actions et/ou intérêts dans des fonds gérés ou co-gérés par des entités du Groupe Candriam Investors autres que les actions de classe Z des fonds susmentionnés. La règle suivante est appliquée : 0,05% pour les actifs sous gestion inférieurs à 50 millions d'euros et 0,03% pour les actifs sous gestion supérieurs à 50 millions d'euros. Une commission de gestion fixe au niveau du compartiment (additionnelle) p.a. s'élève à 50.000 EUR.

Détails pour Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent : 0,10% pour les actifs sous gestion inférieurs à 100 millions d'euros et 0,06% pour les actifs sous gestion supérieurs à 100 millions d'euros, avec un minimum de 75 000 euros par an.

Le tableau ci Candriam FUND dessous présente les taux annuels des commissions de gestion en vigueur pour les organismes de placement collectif dans lesquels les compartiments Candriam Fund Sedes Sapientiae et Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent investissent :

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM BONDS GLOBAL GOVERNMENT Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%
COMGEST GROUP PLC - COMGEST GROWTH EUROPE EUR ACC	1.50%
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH AMERICA I USD ACC	0.75%
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH GLOBAL USD ACC	1.50%
COMGEST GROWTH WRLD COMPOUNDERS I EUR ACC	0.85%
E.T.H.I.C.A. IC	0.38%
Ethibonds C	0.80%

Note 4 - Commissions d'administration

Commissions d'administration centrale

En vertu d'un Accord d'Administration Centrale, la Société de Gestion a nommé, à ses propres frais et sous son contrôle et sa responsabilité, CACEIS Bank, Luxembourg Branch, dont le siège social est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Teneur de Registre, Agent de Transfert et Agent Administratif. L'Accord d'Administration Centrale est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trois mois.

CACEIS Bank, Luxembourg Branch agit comme succursale luxembourgeoise de CACEIS Bank, une société anonyme de droit français dont le siège social est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 692 024 722. Il s'agit d'un établissement de crédit agréé, supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet établissement est également autorisé à exercer des activités bancaires et des activités d'administration centrale à Luxembourg par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise.

Commissions de « Legal Fund Engineering »

En vertu du contrat de désignation de la SICAV, en rémunération de son activité de « Legal Fund Engineering », la Société de Gestion perçoit des commissions de « Legal Fund Engineering » exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment de la SICAV. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque trimestre, au plus tard dans le mois suivant et selon les détails ci-dessous.



Autres notes aux états financiers

Note 4 - Commissions d'administration (suite)

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Fund Bond 2027	I	Capitalisation	LU2667742576	0.01%
	V	Capitalisation	LU2683116615	0.01%
Candriam Fund Bond 2028	Y	Capitalisation	LU3070548253	0.01%
	Z	Capitalisation	LU3070548337	0.01%
Candriam Fund Bond 2030	I	Capitalisation	LU2667587740	0.01%
	R	Capitalisation	LU2667588045	0.02%
	Y	Capitalisation	LU2982110418	0.01%
	Z	Capitalisation	LU2667588391	0.01%
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	C	Distribution	LU2725806934	0.02%
Candriam Fund Equity EMU High Dividend	Y	Capitalisation	LU3087816586	0.02%
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	S	Capitalisation	LU1781258261	0.02%
Candriam Fund Sedes Sapientiae	S	Capitalisation	LU1444483835	0.05%
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309381	0.02%
	I	Capitalisation	LU1829309464	0.02%
	Z	Capitalisation	LU1829309621	0.02%
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309894	0.01%
	I	Capitalisation	LU1829309977	0.01%
	Z	Capitalisation	LU1829310124	0.01%
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	S	Capitalisation	LU2444423664	0.015%

Note 5 - Commissions de Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch (dénommée ci-après le « Dépositaire ») a été désignée comme Dépositaire des avoirs de la SICAV aux termes d'une convention à durée illimitée. Cette convention peut être dénoncée par chaque partie moyennant un préavis écrit de 90 jours.

Le Dépositaire prélève sur les actifs nets de chacun des compartiments une commission exprimée en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque compartiment de la SICAV suivant les détails ci-dessous.

Ces commissions sont payables à la fin de chaque trimestre, au plus tard dans le mois suivant.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Fund Bond 2027	I	Capitalisation	LU2667742576	0.050%
	V	Capitalisation	LU2683116615	0.050%
Candriam Fund Bond 2028	Y	Capitalisation	LU3070548253	0.050%
	Z	Capitalisation	LU3070548337	0.050%
Candriam Fund Bond 2030	I	Capitalisation	LU2667587740	0.050%
	R	Capitalisation	LU2667588045	0.050%
	Y	Capitalisation	LU2982110418	0.050%
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	I	Capitalisation	LU2725806934	0.050%
Candriam Fund Equity EMU High Dividend	V	Capitalisation	LU3087816586	0.050%
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	S	Capitalisation	LU1781258261	0.050%
Candriam Fund Sedes Sapientiae	S	Capitalisation	LU1444483835	0.005%
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309381	0.050%
	I	Capitalisation	LU1829309464	0.050%
	Z	Capitalisation	LU1829309621	0.050%
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	C	Capitalisation	LU1829309894	0.050%
	I	Capitalisation	LU1829309977	0.050%
	Z	Capitalisation	LU1829310124	0.050%
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	S	Capitalisation	LU2444423664	0.050%

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 inclut le montant suivant de commissions de dépositaire :

Compartiment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Fund Bond 2027	EUR	1,723
Candriam Fund Bond 2028	EUR	652
Candriam Fund Bond 2030	EUR	2,786
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	EUR	1,231
Candriam Fund Equity EMU High Dividend	EUR	29
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	EUR	4,790
Candriam Fund Sedes Sapientiae	EUR	6,110
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	EUR	2,191
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	EUR	6,210
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	EUR	1,058



Autres notes aux états financiers

Note 6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles.

À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

. La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Liège qui a donné suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et du 17 septembre 2025 et a rejeté le remboursement à la SICAV. Le plaignant s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel du 6 novembre 2024 faisant droit à l'État belge, même si les chances d'obtenir une cassation par la Cour de cassation sont limitées.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu le 5 novembre 2024. Étonnamment, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles face au point de vue de la Cour de cassation. Mais l'État belge a contesté ce nouveau jugement et a maintenu sa position. Par ailleurs, 4 autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont aussi été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement reste donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 7 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 :

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	C	EUR	3.96	30/04/2025

Note 8 - Swing Pricing

Pour certains des compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit :

- de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de commissions et frais correspondant aux pratiques du marché lors d'achats ou de ventes de titres pour Candriam Fund Equity EMU High Dividend, Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities et Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free ;
- d'évaluer le portefeuille-titres du compartiment sur la base des prix d'achat ou de vente ou en fixant des spreads à un niveau représentatif du marché concerné (respectivement en cas d'entrées ou sorties nettes) pour Candriam Fund Bond 2027, Candriam Fund Bond 2028, Candriam Fund Bond 2030, Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029 et Candriam Fund Euro Corporate Bonds Fossil Free.

Au cours de l'année, le mécanisme de Swing Pricing a été appliqué aux valeurs nettes d'inventaire de Candriam Fund Bond 2027, Candriam Fund Bond 2028, Candriam Fund Bond 2030, Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029, Candriam Fund Equity EMU High Dividend, Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities, Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free et Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free.

Au 31 décembre 2025, aucun swing (ajustement) n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. ex. : droit de timbre et taxe de vente).



Autres notes aux états financiers

Note 8 - Swing Pricing (suite)

Pour la méthode des titres à revenus fixes :

- politique de Swing Pricing ;
- en lien avec l'écart cours acheteur/cours vendeur.

Compartiment	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Fund Equity EMU High Dividend	0.21	0.03
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	0.08	0.03
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	0.22	0.04

Note 9 - Autres charges

Le poste Autres charges présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 inclut le montant suivant émoluments des administrateurs :

Compartiment	Devise	Émoluments des Administrateurs
Candriam Fund Bond 2027	EUR	691
Candriam Fund Bond 2028	EUR	271
Candriam Fund Bond 2030	EUR	1,117
Candriam Fund Bonds Eastern Europe 2029	EUR	465
Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities	EUR	1,767
Candriam Fund Sedes Sapientiae	EUR	2,238
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free	EUR	1,829
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	EUR	2,247
Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent	EUR	371

Note 10 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 11 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la Société a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions relatives à l'engagement, nous nous référons à la politique d'engagement et aux rapports associés, tous disponibles sur le site internet de Candriam <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Vote par procuration

La politique de vote par procuration de Candriam s'applique aux fonds ouverts gérés par une entité du groupe Candriam. Cette politique s'applique également aux fonds et aux mandats dédiés, si le client sous-jacent a donné son accord à son application. L'objectif central de la Politique de vote de Candriam est de préserver les intérêts de l'ensemble des clients et des fonds sous gestion de Candriam, tout en favorisant la création de valeur pour les actionnaires et en prenant en considération les intérêts de toutes les parties prenantes. La politique est disponible à l'adresse suivante : https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/proxy-voting/proxy_voting_policy_fr.pdf et les détails concernant nos votes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>.

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des mesures correctives ont été définies.

Pour la SICAV actuelle, Candriam a exercé des droits de vote pour le compartiment suivant :

- Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site <https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Lors de l'Assemblée Générale 2025 d'Intesa Sanpaolo SpA, Candriam a co-présenté, en coopération avec Assogestioni, une liste minoritaire de candidats au Conseil d'administration par le biais de sa participation dans ce fonds, et a soutenu les candidats minoritaires, ceux-ci étant les mieux placés pour représenter les intérêts des actionnaires minoritaires et d'exercer une surveillance efficace du comportement de la direction. En Italie, les administrateurs des sociétés cotées peuvent être élus selon le mécanisme du voto di lista, par lequel les actionnaires soumettent des listes de candidats et les actionnaires minoritaires peuvent obtenir une représentation au Conseil d'administration grâce à l'attribution de sièges aux listes minoritaires. Les candidats figurant sur la liste co-présentée ont convenu de respecter la charte des principes de gouvernance d'entreprise adoptée par Assogestioni, et à l'issue du vote de l'assemblée générale annuelle (AGA), 5 candidats nommés au Conseil d'administration étaient issus de la liste minoritaire.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote ;
- la manière dont les conflits d'intérêts sont identifiés et gérés ;
- le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship et comprend également un membre externe indépendant. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

Il n'y a pas de programmes de prêt de titres pour les fonds qui font partie de la SICAV actuelle.

(*) https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/proxy-voting/proxy_voting_policy_fr.pdf



Informations supplémentaires non auditées

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Web de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil Free	204.11

* Formule utilisée : $[(Total\ achats + total\ ventes) - (total\ souscriptions + total\ rachats)] / Moyenne\ des\ actifs\ nets\ pendant\ l'année\ considérée.$



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2025, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 18.849.154 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 8.704.787 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 157.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.065.490 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 3.638.212 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.891.096 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.250.700 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 236.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.714.716 EUR
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 5.934.564 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.515.427 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.190.300 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 198.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 2.694.456 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 3.958.642 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 14 avril 2025 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Les compartiments de la SICAV relèvent de l'Art. 8 ou 9 du SFDR et les informations respectives sont divulguées au niveau des compartiments ci-dessous.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.36% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et évite les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs.

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 %	23.06%		X

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.49%	0.00%	0.00%	0.00%
#2 Autres	2.51%	0.00%	0.00%	0.00%
#1A Durables	61.36%	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	36.13%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	41.95%	0.00%	0.00%	0.00%
Social	19.41%	0.00%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

15 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 17 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 14 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	84.88	69.32%	70.15%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	92.81%	93.00%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	92.81%	93.00%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	6.48%	6.48%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Sg 1.375% 13-01-28 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	3.01%	France
Ca 0.375% 20-04-28 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	2.92%	France
Deutsche Bk 3.25% 24-05-28	Banques et autres institutions de crédit	2.91%	Allemagne
Banque Federative Du Credit Mutuel Bfcm 1.625% 15-	Banques et autres institutions de crédit	2.81%	France
Inte 5.0% 08-03-28 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	2.07%	Italie
Traton Finance Luxembourg 3.375% 14-01-28	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.02%	Luxembourg
Banque Stellantis France 3.125% 20-01-28	Banques et autres institutions de crédit	2.01%	France
Bq Postale 3.0% 09-06-28 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	2.00%	France
Banco Santander All Espagne Branch 2.125% 08-02-28	Banques et autres institutions de crédit	1.97%	Espagne
Nykredit 0.375% 17-01-28 Emtn	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	1.97%	Danemark
Commerzbank Aktiengesellschaft 1.875% 28-02-28	Banques et autres institutions de crédit	1.97%	Allemagne
Icade Promotion 1.5% 13-09-27	Immobilier	1.95%	France
Bpce 0.5% 14-01-28 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	1.94%	France
Akzo Nobel Nv 1.5% 28-03-28	Chimie	1.94%	Pays-Bas
Mexique Government Intl Bond 1.75% 17-04-28	Pays et gouvernements centraux	1.93%	Mexique

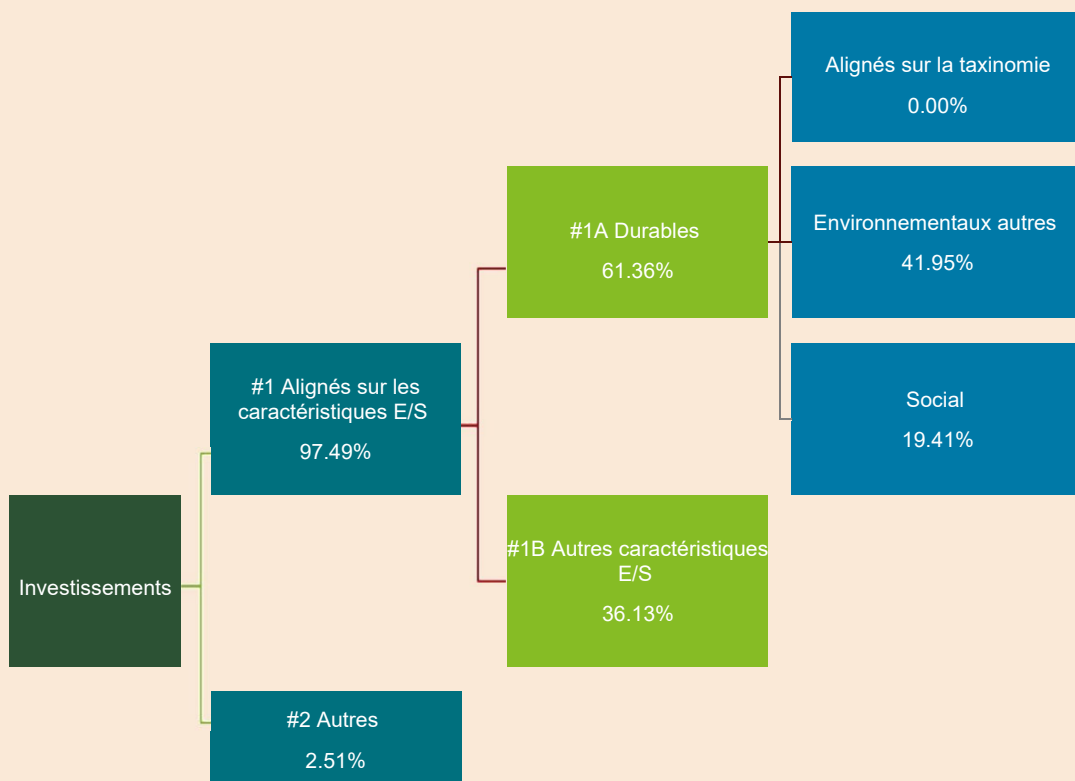
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentant dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	44.86%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	10.02%
Énergie et service des eaux	7.52%
Pays et gouvernements centraux	6.40%
Immobilier	6.36%
Chimie	3.07%
Industrie automobile	2.84%
Industrie automobile	2.72%
Services divers	2.44%
Transport	2.16%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	1.97%
Pétrole	1.89%
Compagnies d'assurance	1.88%
Télécommunications	1.46%
Tabac et boissons alcoolisées	1.14%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



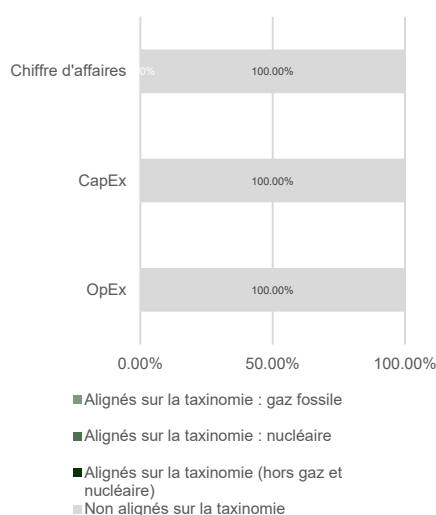
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

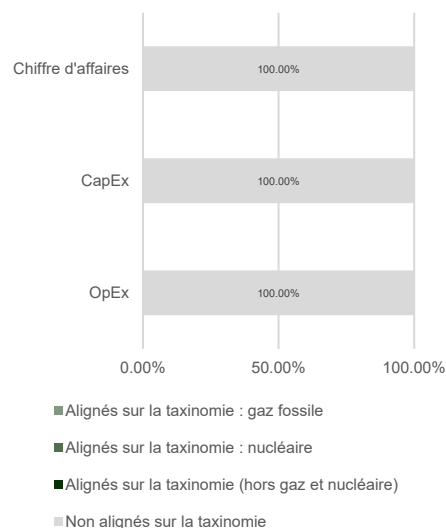
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 41,95 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 19,41 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,51 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour allouer au minimum 10 % de son actif net à des obligations vertes. Au cours de la période de référence désignée, le produit financier a maintenu un investissement de 23,06 % de son actif net dans des obligations vertes. Grâce à une participation active et soutenue sur les marchés des obligations vertes, le produit financier est parvenu à atteindre son objectif déclaré.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62.61% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et évite les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs.

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.19%	0.00%	0.00%	0.00%
#2 Autres	3.81%	0.00%	0.00%	0.00%
#1A Durables	62.61%	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	33.58%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	37.29%	0.00%	0.00%	0.00%
Social	25.31%	0.00%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

10 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 10 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 15 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	49.83	84.95%	84.95%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	95.38%	95.38%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.38%	95.38%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	4.14%	4.14%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Deutsche Bk 3.0% 16-06-29 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	3.66%	Allemagne
Sg 1.75% 22-03-29 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	3.20%	France
Neste Oyj 3.875% 16-03-29 Emtn	Pétrole	3.18%	Finlandee
Banque Federative Du Credit Mutuel Bfcm 1.75% 15-0	Banques et autres institutions de crédit	3.08%	France
Equinix Europe 2 Financing Corporation 3.25% 19-05	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.06%	États-Unis (u.s.a.)
Volkswagen Intl Finance Nv 4.25% 29-03-29	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.91%	Pays-Bas
Leg Immobilien Se 0.875% 17-01-29	Immobilier	2.72%	Allemagne
Carmila 1.625% 01-04-29 Emtn	Immobilier	2.61%	France
Stellantis Nv 0.75% 18-01-29	Industrie automobile	2.37%	Pays-Bas
Vonovia Se 0.625% 14-12-29	Immobilier	2.34%	Allemagne
Traton Finance Luxembourg 0.75% 24-03-29	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.32%	Luxembourg
Carrefour S A 2.875% 08-12-28	Distribution, commerce de détail	2.25%	France
General Motors Financial Co Inc 4.3% 15-02-29	Industrie automobile	2.24%	États-Unis (u.s.a.)
Cellnex Telecom 1.875% 26-06-29	Télécommunications	2.14%	Espagne
Vestas Wind Systems Finance Bv 1.5% 15-06-29	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.12%	Pays-Bas

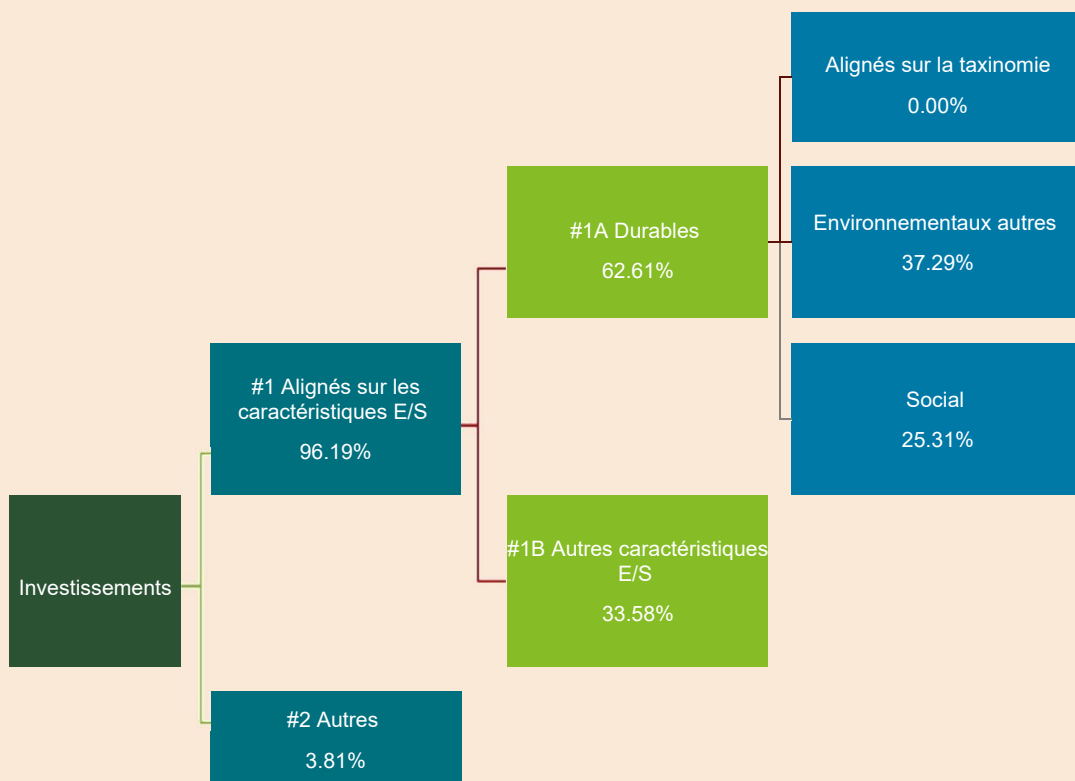
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	19.09%
Banques et autres institutions de crédit	14.85%
Immobilier	9.59%
Industrie automobile	8.14%
Télécommunications	5.97%
Industrie automobile	5.83%
Énergie et service des eaux	5.06%
Internet et services d'Internet	4.23%
Pays et gouvernements centraux	4.09%
Pétrole	3.18%
Compagnies d'assurance	2.99%
Hôtels et restaurants	2.92%
Distribution, commerce de détail	2.25%
Électronique et semi-conducteurs	2.11%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



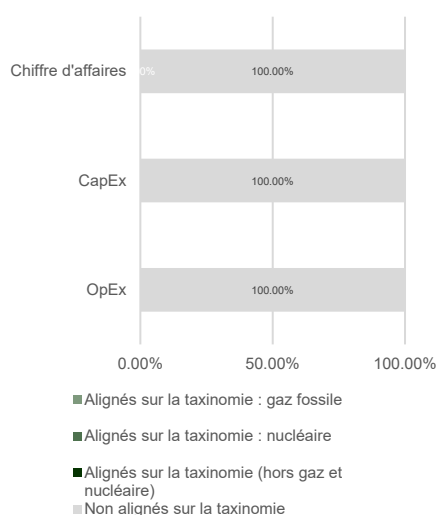
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

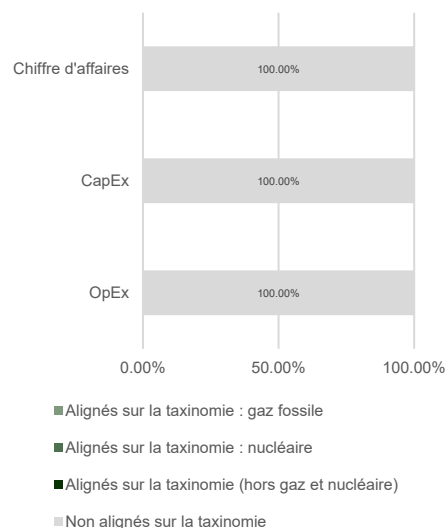
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

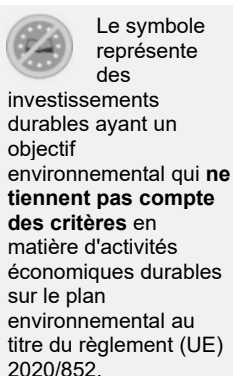
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 37,29 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 25,31 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 3,81 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

À titre d'information, afin de démontrer l'intégration des critères ESG dans les investissements du produit financier, des indicateurs spécifiques ont été calculés pour la période de référence. En particulier, l'empreinte carbone s'élève à 49,83 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui reflète la préférence du produit financier pour des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. En outre, le score ESG, déterminé selon la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, indique une valeur de 51,69 pour le produit financier, soulignant ainsi un engagement envers des émetteurs présentant des profils ESG plus solides. Plus précisément, au cours de la période de référence, le produit financier comprenait des investissements dans un émetteur du secteur automobile et des pièces détachées dont la performance ESG tendait à s'améliorer.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72.61% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc et uranium appauvri).

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et évite les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs.

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 %	19.09%		X

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.57%	0.00%	0.00%	0.00%
#2 Autres	1.43%	0.00%	0.00%	0.00%
#1A Durables	72.61%	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	25.97%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	38.79%	0.00%	0.00%	0.00%
Social	33.82%	0.00%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

8 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 11 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 14 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	52.49	72.60%	74.17%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	92.17%	92.17%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	92.17%	92.17%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	8.19%	8.19%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Banque Federative Du Credit Mutuel Bfcm 4.75% 10-1	Banques et autres institutions de crédit	3.11%	France
Belfius Sanv 3.375% 20-02-31	Banques et autres institutions de crédit	3.00%	Belgique
Inte 2.925% 14-10-30 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	2.84%	Italie
Volkswagen Bank 4.625% 03-05-31	Banques et autres institutions de crédit	2.81%	Allemagne
Sg 3.75% 15-07-31	Banques et autres institutions de crédit	2.77%	France
Credit Mutuel Arkea 3.375% 11-03-31	Banques et autres institutions de crédit	2.77%	France
Deutsche Bk 3.375% 13-02-31	Banques et autres institutions de crédit	2.66%	Allemagne
Nykredit 3.625% 24-07-30 Emtn	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	2.62%	Danemark
Jyske Bank Dnk 3.625% 29-04-31	Banques et autres institutions de crédit	2.57%	Danemark
Bpce 0.75% 03-03-31 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	2.44%	France
Digital Dutch Finco Bv 1.25% 01-02-31	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.26%	Pays-Bas
Equinix Europe 2 Financing Corporation 3.25% 15-03	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.23%	États-Unis (u.s.a.)
Mexique Government Intl Bond 3.375% 23-02-31	Pays et gouvernements centraux	2.22%	Mexique
Cassa Dep 4.75% 18-10-30 Emtn	Autres	2.17%	Italie
Elia Group Sanv 3.875% 11-06-31	Énergie et service des eaux	2.11%	Belgique

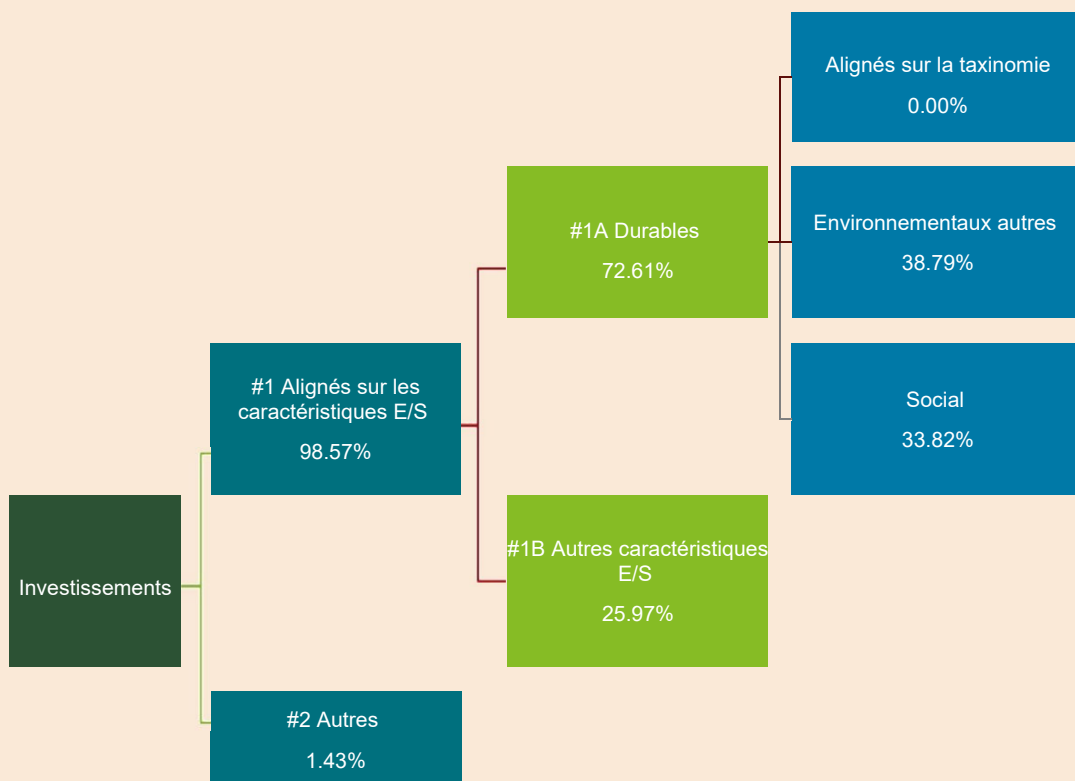
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	29.68%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	12.64%
Immobilier	11.24%
Énergie et service des eaux	8.57%
Pays et gouvernements centraux	8.07%
Industrie automobile	3.82%
Industrie automobile	3.64%
Transport	3.26%
Télécommunications	3.26%
Hôtels et restaurants	3.02%
Pétrole	2.98%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	2.62%
Internet et services d'Internet	2.37%
Autres	2.17%
Services environnementaux et recyclage	1.73%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



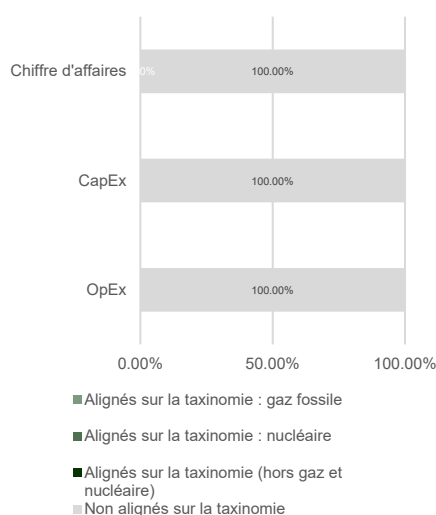
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

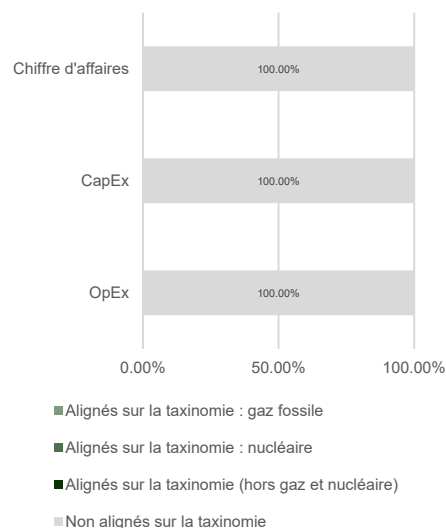
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 38,79 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 33,82 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 1,43 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu avec l'objectif clair d'allouer au minimum 10 % de son actif net à des obligations vertes. Au cours de la période de référence, le produit financier dépassé cet objectif en investissant 19,09 % de son actif net dans des obligations vertes. La réalisation de cet objectif reflète l'engagement actif et continu du produit financier sur les marchés des obligations vertes. Il convient de noter que ces investissements incluaient des obligations vertes émises par des entités des secteurs des biens et services industriels, de l'immobilier et des services aux collectivités.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98.92% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux régimes oppressifs
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Freedom House Index - Pays - Supérieur au seuil absolu	83.43		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Freedom House Index - Pays - Supérieur au seuil absolu	2024	82.64	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.92%	99.10%	0.00%	0.00%
#2 Autres	1.08%	0.90%	0.00%	0.00%
#1A Durables	98.92%	99.10%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	49.46%	49.55%	0.00%	0.00%
Social	49.46%	49.55%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Le Compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des émetteurs privés ou dans des titres émis par des sociétés. À ce titre, le Compartiment n'a fixé aucun alignement minimum avec la Taxonomie européenne.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	0.00	0.00%	
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	0.00%	
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	0.00%	
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	98.93%	98.93%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Republic Of Pologne Government Bond 5.75% 25-04-29	Pays et gouvernements centraux	17.18%	Pologne
Tcheque Republique Government Bond 2.75% 23-07-29	Pays et gouvernements centraux	9.03%	République tchèque
Tcheque Republique Government Bond 5.75% 29-03-29	Pays et gouvernements centraux	8.64%	République tchèque
Republic Of Pologne Government Bond 7.5% 25-07-28	Pays et gouvernements centraux	8.33%	Pologne
Republic Of Pologne Government Bond 2.75% 25-10-29	Pays et gouvernements centraux	8.08%	Pologne
Hongrie Government Bond 2.0% 23-05-29	Pays et gouvernements centraux	6.92%	Hongrie
Tcheque Republique Government Bond 5.5% 12-12-28	Pays et gouvernements centraux	6.54%	République tchèque
Hongrie Government Bond 6.75% 22-10-28	Pays et gouvernements centraux	6.01%	Hongrie
Roumanien Government Intl Bond 2.875% 11-03-29	Pays et gouvernements centraux	5.37%	Roumanie
Roumanien Government Intl Bond 6.625% 27-09-29	Pays et gouvernements centraux	4.27%	Roumanie
Slovaquie Government Bond 3.625% 16-01-29	Pays et gouvernements centraux	3.59%	Slovaquie
Roumanien Government Intl Bond 5.5% 18-09-28	Pays et gouvernements centraux	3.44%	Roumanie
Lituanie Government Intl Bond 0.5% 19-06-29	Pays et gouvernements centraux	2.41%	Lituanie
Lettonie Government Intl Bond 3.875% 22-05-29	Pays et gouvernements centraux	2.37%	Lettonie
Slovaquie Government Bond 0.75% 09-04-30	Pays et gouvernements centraux	1.51%	Slovaquie

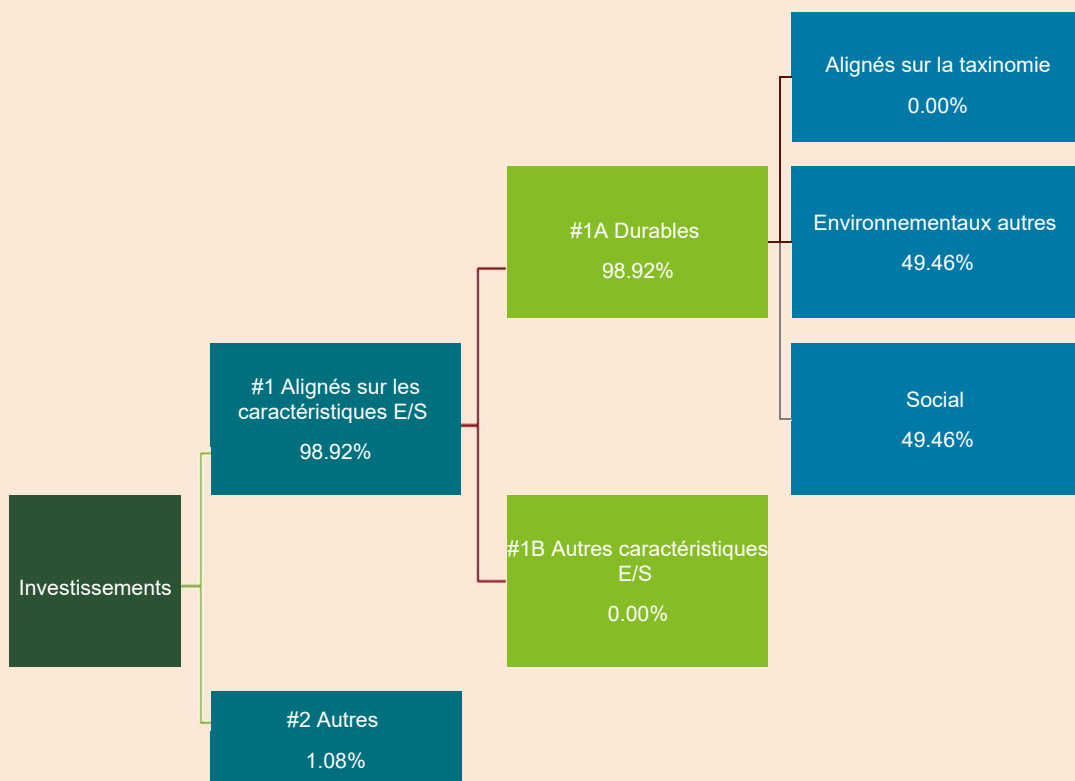
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Pays et gouvernements centraux	96.70%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



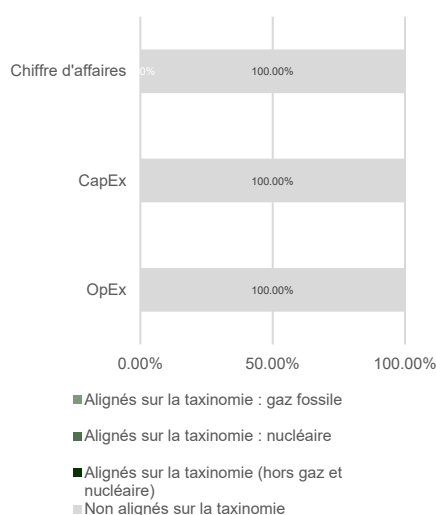
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

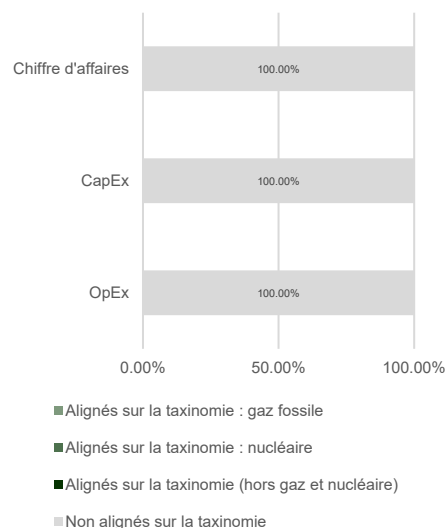
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 49,46 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 49,46 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 1,08 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à maintenir un score pays Freedom House par émetteur moyen supérieur à un seuil absolu prédéfini. Au cours de la période de référence, ce produit financier a enregistré un score de 83,43. Par rapport à l'année précédente, l'indice global Freedom House du produit financier est resté stable. Ce résultat reflète l'approche stratégique du produit financier, qui consiste à sélectionner de manière préférentielle des pays caractérisés par des scores Freedom House plus élevés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 83.65% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalnt e également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	41.67	71.23	X

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.73%	0.00%	0.00%	0.00%
#2 Autres	1.27%	0.00%	0.00%	0.00%
#1A Durables	83.65%	0.00%	0.00%	0.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	15.08%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	52.02%	0.00%	0.00%	0.00%
Social	31.63%	0.00%	0.00%	0.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	41.67	99.07%	99.07%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.07%	99.07%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.07%	99.07%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Mercedes-Benz Group Ag	Industrie automobile	6.99%	Allemagne
Enel Spa	Énergie et service des eaux	6.54%	Italie
Axa Sa	Compagnies d'assurance	5.82%	France
Caixabank Sa	Banques et autres institutions de crédit	5.49%	Espagne
Dhl Group	Transport	5.15%	Allemagne
Sanofi	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	4.99%	France
Vinci Sa	Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	4.54%	France
Koninklijke Ahold Delhaize N	Distribution, commerce de détail	4.22%	Pays-Bas
Allianz Se-Reg	Compagnies d'assurance	4.18%	Allemagne
Generali	Compagnies d'assurance	3.94%	Italie
Nn Group Nv	Compagnies d'assurance	3.83%	Pays-Bas
Michelin (cgde)	Pneus et caoutchouc	3.04%	France
Kone Oyj-B	Construction de machines et appareils	2.79%	Finlande
Publicis Groupe	Art graphique et édition	2.78%	France
Aib Group Plc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.74%	Irlande

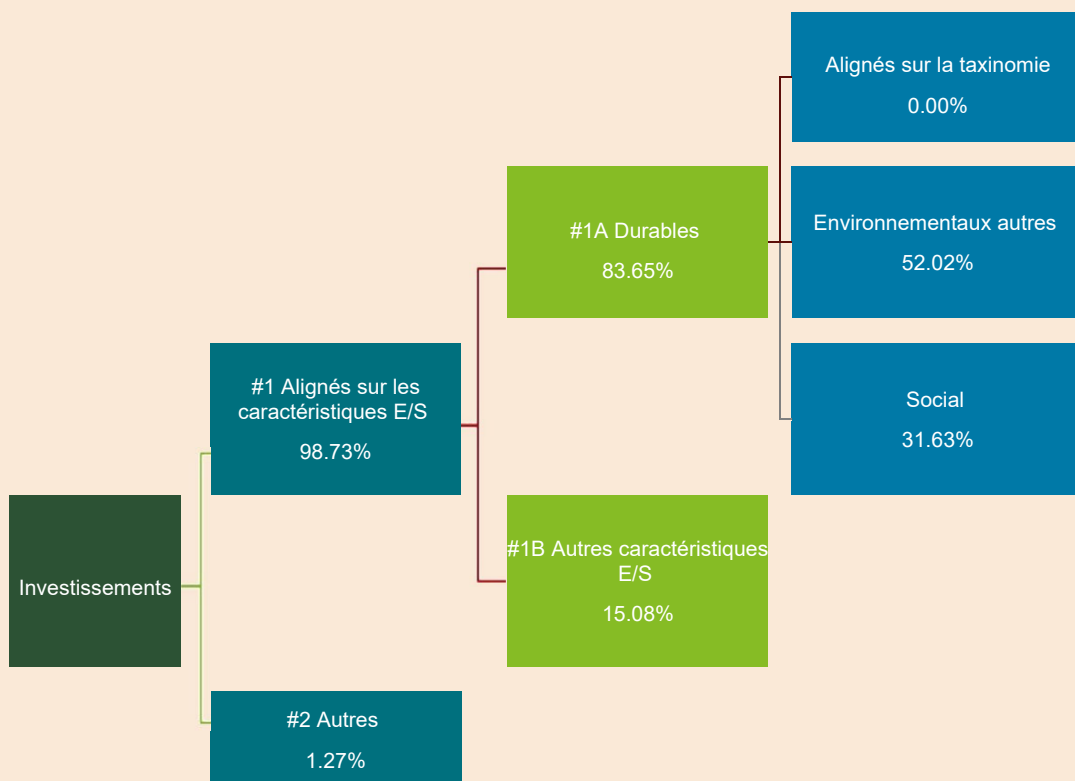
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Compagnies d'assurance	20.66%
Banques et autres institutions de crédit	11.62%
Industrie automobile	11.53%
Énergie et service des eaux	11.06%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	6.29%
Transport	5.33%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	4.99%
Distribution, commerce de détail	4.82%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	4.49%
Télécommunications	3.28%
Pneus et caoutchouc	3.04%
Construction de machines et appareils	2.79%
Art graphique et édition	2.78%
Papier et bois	2.64%
Tabac et boissons alcoolisées	2.17%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



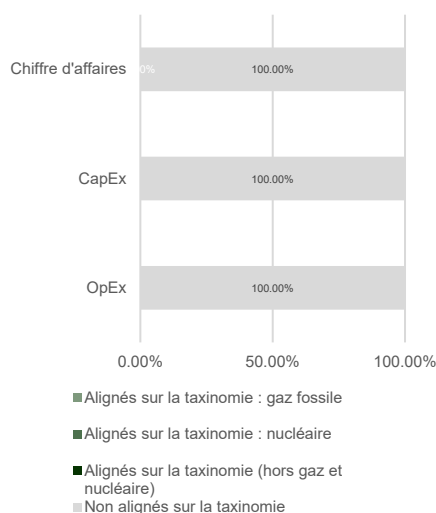
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

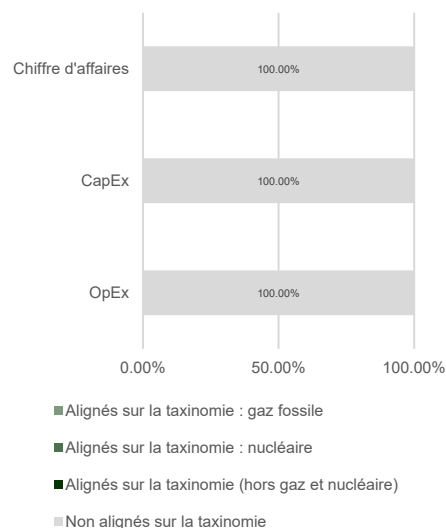
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 52,02 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 31,63 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 1,27 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à maintenir une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 41,67 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit une réduction de 41,5 % par rapport à l'indice de référence. Cet objectif a été atteint en privilégiant constamment des émetteurs présentant des empreintes carbone relativement plus faibles.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Candriam Fund ONE Global Best-In-Class Equities



Identifiant d'entité juridique :
549300ZJ8Y3XOGLIZQ46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : ____%

☒ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66.89% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de

durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.93%	97.15%	98.99%	98.55%
#2 Autres	3.07%	2.85%	1.01%	1.45%
#1A Durables	66.89%	70.10%	74.34%	71.95%
#1B Autres caractéristiques E/S	30.04%	27.05%	24.65%	26.60%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	23.86%	25.91%	24.49%	23.18%
Social	43.04%	44.18%	49.85%	48.77%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	25.38	98.93%	99.33%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.33%	99.33%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.33%	99.33%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	5.04%	États-Unis (u.s.a.)
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	4.65%	États-Unis (u.s.a.)
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	4.41%	États-Unis (u.s.a.)
Amazon.com Inc	Distribution, commerce de détail	2.74%	États-Unis (u.s.a.)
Alphabet Inc-Cl C	Internet et services d'Internet	1.69%	États-Unis (u.s.a.)
Alphabet Inc-Cl A	Internet et services d'Internet	1.69%	États-Unis (u.s.a.)
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	1.64%	États-Unis (u.s.a.)
Tesla Inc	Industrie automobile	1.40%	États-Unis (u.s.a.)
Jpmorgan Chase & Co	Banques et autres institutions de crédit	1.16%	États-Unis (u.s.a.)
Eli Lilly & Co	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	0.94%	États-Unis (u.s.a.)
Visa Inc-Class A Shares	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	0.84%	États-Unis (u.s.a.)
Exxon Mobil Corp	Pétrole	0.71%	États-Unis (u.s.a.)
Walmart Inc	Distribution, commerce de détail	0.64%	États-Unis (u.s.a.)
Mastercard Inc - A	Banques et autres institutions de crédit	0.64%	États-Unis (u.s.a.)
Costco Wholesale Corp	Distribution, commerce de détail	0.60%	États-Unis (u.s.a.)

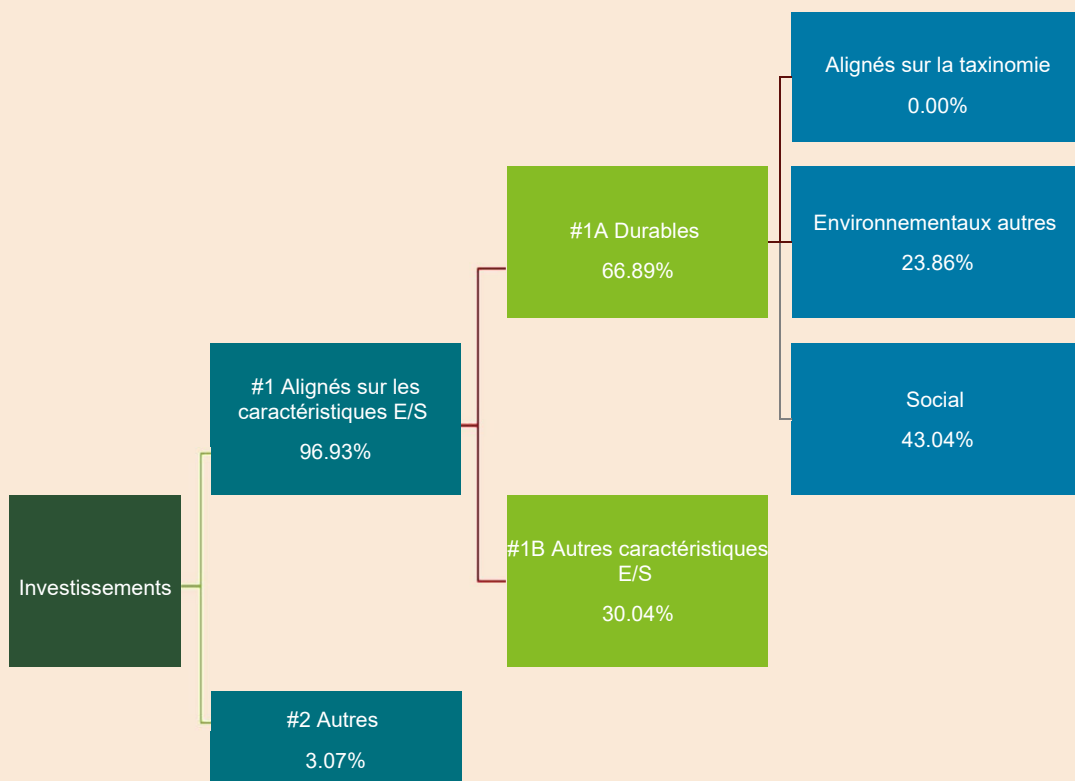
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	15.06%
Électronique et semi-conducteurs	9.87%
Banques et autres institutions de crédit	8.66%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	7.67%
Articles de bureaux et ordinateurs	7.55%
Distribution, commerce de détail	6.27%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	4.92%
Pétrole	3.34%
Énergie et service des eaux	3.06%
Construction de machines et appareils	2.92%
Compagnies d'assurance	2.64%
Électrotechnique	2.60%
Industrie automobile	2.58%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.57%
Industrie automobile	2.37%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



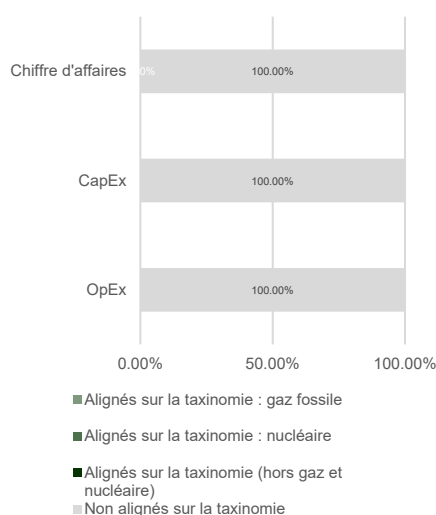
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

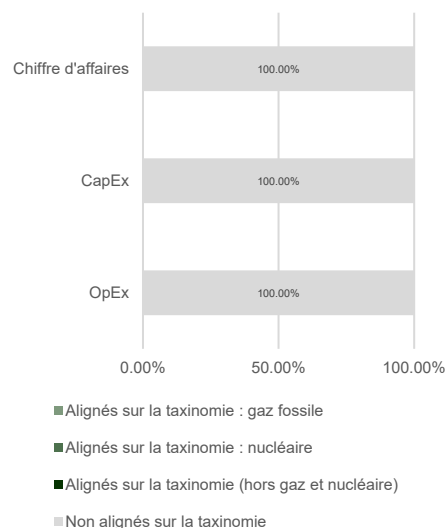
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 23,86 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 43,04 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 3,07 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

À titre d'information, afin de démontrer l'intégration des critères ESG dans les investissements du produit financier, plusieurs indicateurs ont été évalués au cours de la période de référence. Dans ce contexte, l'indicateur d'empreinte carbone montre que le produit financier a été responsable de 25,38 tonnes éqCO2 par million d'euros investi. Un tel résultat dénote une préférence d'investissement pour des émetteurs présentant une empreinte carbone relativement faible. De plus, en ce qui concerne le score ESG, la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam a été appliquée au produit financier au cours de la même période. En conséquence, le produit financier a atteint un score ESG de 51,11, mettant en évidence une orientation délibérée vers des émetteurs maintenant des profils ESG plus solides.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51.40% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction minière, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	59.59%	65.24%	69.07%	76.45%
#2 Autres	40.41%	34.75%	30.93%	23.40%
#1A Durables	51.40%	52.96%	57.44%	53.36%
#1B Autres caractéristiques E/S	8.19%	12.28%	11.63%	23.10%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	27.75%	27.24%	30.27%	28.59%
Social	23.66%	25.72%	27.16%	24.77%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices et les émetteurs souverains.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :
 - le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
 - le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
 - le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
 - le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.
2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :
 - la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu éligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu éligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	35.60	16.32%	17.05%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	19.56%	19.62%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	19.56%	19.62%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	26.41%	26.41%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Comgest Growth America Usd I Acc	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	14.66%	Irlande
Comgest Growth Europe C	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	14.63%	Irlande
Candriam Bonds Global Government Z Eur Acc	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	10.40%	Luxembourg
Comgest Growth Plc - Comgest Growth Global Accum S	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	9.35%	Irlande
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	9.15%	Luxembourg
Comgest Growth Wrld Compounds I Eur Acc	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	6.88%	Irlande
Candriam Sustainable Bond Global High Yield Z Eur	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.94%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Marchés Émergents Z Usd A	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.93%	Luxembourg
Candriam Diversified Futures I Eur Acc	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	5.07%	France
Candriam Sustainable Equity Marchés Émergents Z Eur	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.02%	Luxembourg
Ethibonds C	Fonds d'investissement	3.20%	France
E.t.h.i.c.a. Ic	0	2.04%	France
Candriam Bonds Floating Rate Notes Z Eur Acc	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	1.26%	Luxembourg
Republique Federale D Allemagne 0.0% 15-02-32	Pays et gouvernements centraux	1.17%	Allemagne
Espagne Government Bond 2.35% 30-07-33	Pays et gouvernements centraux	0.75%	Espagne

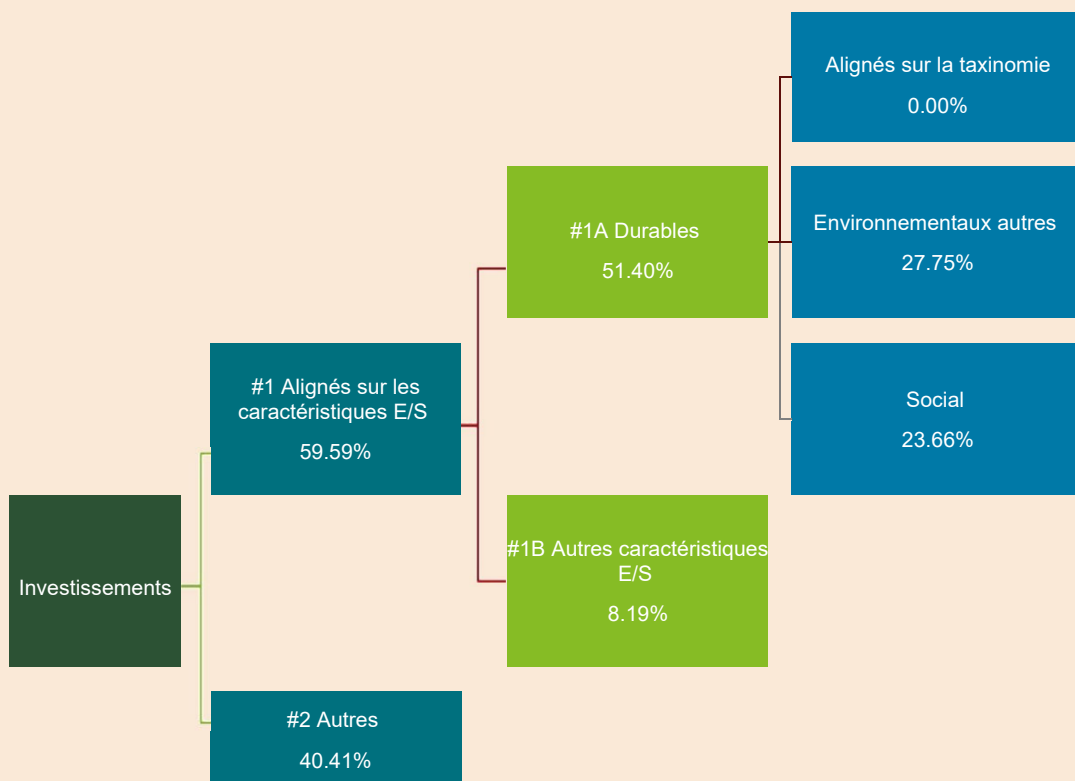
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentant dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	60.67%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	26.04%
Pays et gouvernements centraux	14.24%
Fonds d'investissement	5.24%
Autres	0.20%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



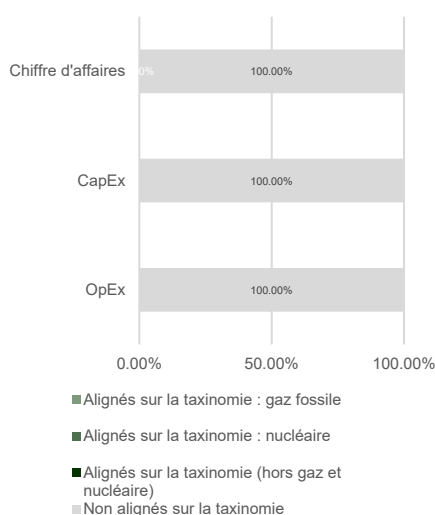
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

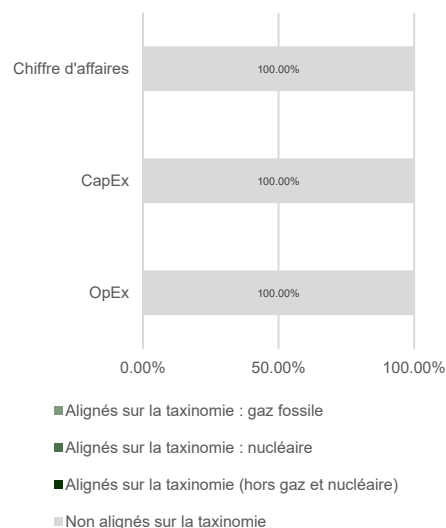
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 27,75 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 23,66 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 40,41 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

-Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;

- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

À titre d'information, afin d'illustrer l'intégration des principes ESG dans les investissements du produit financier, un certain nombre d'indicateurs pertinents ont été évalués au cours de la période de référence. Plus précisément, en ce qui concerne l'empreinte carbone, le produit financier a enregistré des émissions de 35,6 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, démontrant ainsi une préférence pour des émetteurs caractérisés par des empreintes carbone plus faibles. En outre, en ce qui concerne le score ESG mesuré à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, le produit financier a atteint un score ESG de 53,32, reflétant ainsi un alignement favorable sur des émetteurs présentant des profils ESG plus solides.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free



549300NYPPSEF7YO3014

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 68.70%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 30.51%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
 - Obligations vertes : au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment investis dans des obligations vertes. Le Compartiment entend accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025.
 - Score ESG : un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
 - Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	21.18	70.95	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	56.16	51.64	
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	32.27%		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	20.30	73.67
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	56.33	51.84
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	2024	23.71%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	20.22	88.89
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.59	52.51
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	2023	14.75%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	20.22	92.06

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	56.29	51.95
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2022	12.69%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.20%	99.50%	99.57%	99.19%
#2 Non durables	0.80%	0.50%	0.43%	0.81%
Environnementaux	68.70%	59.31%	59.62%	58.30%
Sociaux	30.51%	40.19%	39.95%	40.89%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	68.70%	59.31%	59.62%	58.30%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

17 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 7 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 22 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	500.07	67.09%	67.18%
Émissions de GES de Scope 2	252.11	67.09%	67.18%
Émissions totales de GES	752.18	67.09%	67.18%
2 - Empreinte carbone	21.18	67.09%	67.18%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	44.41	67.09%	67.18%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.00%	66.61%	67.18%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.21%	99.45%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.26%	88.31%	99.45%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.21%	99.45%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Metropolitan Life Global Funding I 3.25% 31-03-30	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.17%	États-Unis (u.s.a.)
Bk Irlande Group 0.375% 10-05-27	Banques et autres institutions de crédit	1.08%	Irlande
Toyota Motor Credit 4.05% 13-09-29	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	0.97%	États-Unis (u.s.a.)
Lloyds Banking Group 3.875% 14-05-32	Banques et autres institutions de crédit	0.97%	Royaume-Uni
Aib Group 3.75% 20-03-33 Emtn	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	0.96%	Irlande
Merck Kgaa 3.875% 27-08-54	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	0.95%	Allemagne
Toyota Motor Credit 0.125% 05-11-27	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	0.94%	États-Unis (u.s.a.)
Scor 3.0% 08-06-46	Compagnies d'assurance	0.94%	France
Elia Transmission Belgique Nv 1.375% 07-04-27	Énergie et service des eaux	0.92%	Belgique
Danaher 2.5% 30-03-30	Construction de machines et appareils	0.92%	États-Unis (u.s.a.)
Fiserv 1.125% 01-07-27	Internet et services d'Internet	0.92%	États-Unis (u.s.a.)
Unicredit 4.3% 23-01-31 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	0.89%	Italie
Verizon Télécommunication 0.875% 08-04-27	Télécommunications	0.87%	États-Unis (u.s.a.)
Abn Amro Bk 0.5% 23-09-29 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	0.86%	Pays-Bas

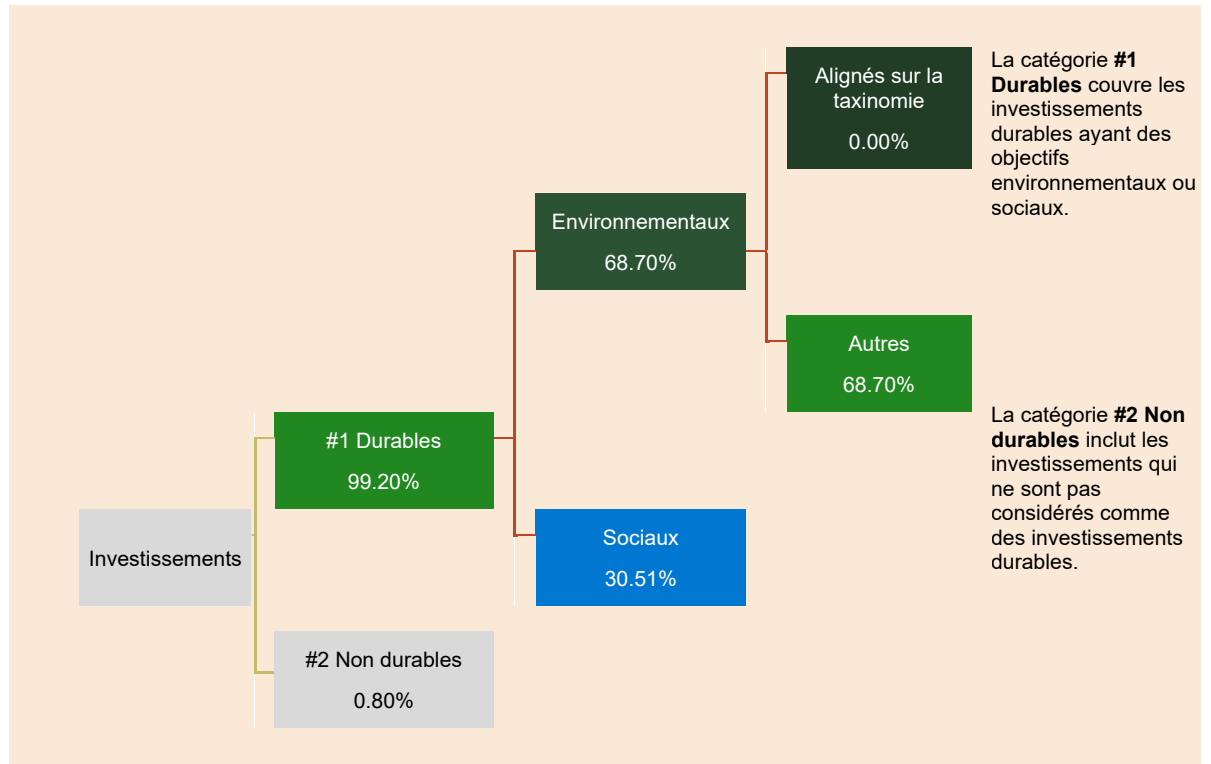
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	27.86%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	19.40%
Immobilier	7.29%
Énergie et service des eaux	5.95%
Télécommunications	5.32%
Compagnies d'assurance	4.57%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	4.30%
Services divers	3.65%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	2.49%
Internet et services d'Internet	2.39%
Construction de machines et appareils	2.11%
Transport	2.01%
Art graphique et édition	1.78%
Électrotechnique	1.73%
Chimie	1.43%
Biens de consommation divers	1.31%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

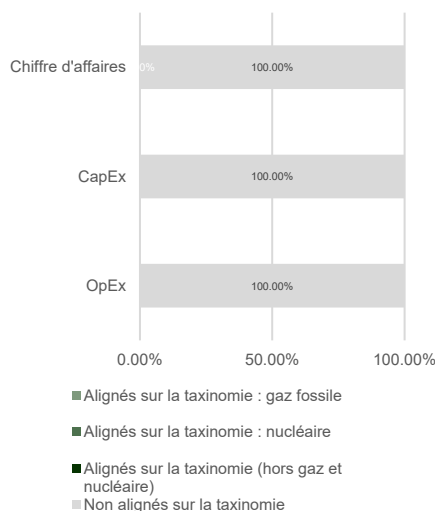
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

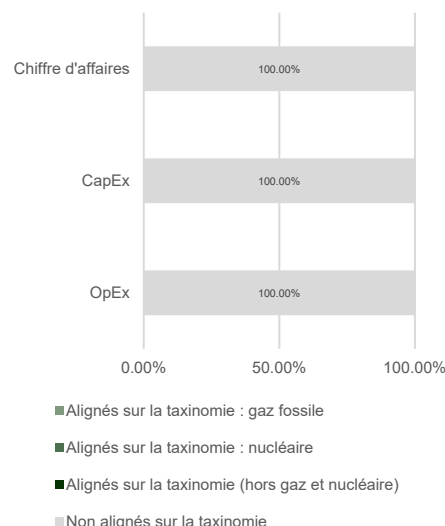
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 68,7 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 30,51 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,8 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, il a émis 21,18 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui représente une réduction de 70,15 % par rapport à l'indice de référence. Cette diminution significative a été obtenue en privilégiant, tout au long du processus d'investissement, des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. Le produit financier s'efforce d'obtenir un score ESG supérieur à celui de son indice de référence s'appuyant sur la méthodologie ESG exclusive développée par

Candriam. Au cours de la période de référence, il a atteint un score ESG de 56,16, surperformant l'indice de référence de 8,75 %. Cet objectif a été atteint en privilégiant de manière sélective des émetteurs présentant des profils ESG solides. Par ailleurs, le produit financier a investi dans deux émetteurs des secteurs des banques et des télécommunications présentant des profils ESG en amélioration, et a cédé un émetteur du secteur des banques dont la performance ESG s'est dégradée. En outre, le produit financier vise à garantir qu'au moins 10 % de l'actif net sont alloués à des obligations vertes. Au cours de la période de référence, 32,27 % de l'actif net ont été investis dans des obligations vertes. Cela représente une augmentation par rapport à la part de l'actif net consacrée à des obligations vertes l'année précédente. Le produit financier a atteint cet objectif en maintenant une participation active sur le marché des obligations vertes, notamment via des investissements dans des obligations vertes émises dans divers secteurs, notamment les banques, les ressources de base, les biens et services industriels et l'immobilier.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 41.42%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 56.25%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ;
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	7.93	54.21	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	57.42	53.24	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	7.13	57.74
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	57.76	53.43
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	12.33	76.15
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.15	53.67
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	18.80	77.43
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.72	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	97.66%	98.83%	96.52%	99.24%
#2 Non durables	2.34%	1.17%	3.48%	0.76%
Environnementaux	41.42%	34.30%	34.13%	32.24%
Sociaux	56.25%	64.53%	62.39%	67.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	41.42%	34.30%	34.13%	32.24%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que

définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 84 réunions : pour 89 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise 20, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (476 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 33 résolutions au total, dont 54 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 7 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : 85 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	559.80	97.60%	97.68%
Émissions de GES de Scope 2	579.55	97.60%	97.68%
Émissions totales de GES	1,139.35	97.60%	97.68%
2 - Empreinte carbone	7.93	97.60%	97.68%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	27.40	97.60%	97.68%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.02%*	97.66%	97.68%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	97.68%	97.68%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.67%	97.66%	97.68%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.68%	97.68%

*Ce pourcentage représente un seul émetteur, qui est un groupe de distribution alimentaire dont l'activité principale est le commerce de détail. Le groupe exploite également des stations-service associées à ses supermarchés, ce qui entraîne une exposition aux carburants. Toutefois, cette activité demeure accessoire par rapport à son modèle économique global. L'émetteur n'est pas impliqué dans la production ni dans l'extraction de combustibles fossiles. Son exposition aux combustibles fossiles découle exclusivement d'activités de distribution en aval, qui restent secondaires par rapport à son activité principale. En outre, selon nos analystes ESG, la gestion des parties prenantes est alignée avec les intérêts des actionnaires de long terme et repose sur de solides pratiques de gouvernance d'entreprise. La gestion environnementale constitue l'un des principaux atouts du groupe.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Astrazeneca Plc	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.44%	Royaume-Uni
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	2.84%	Pays-Bas
Intesa Sanpaolo	Banques et autres institutions de crédit	2.84%	Italie
Siemens Ag-Reg	Électrotechnique	2.72%	Allemagne
Prudential Plc	Compagnies d'assurance	2.69%	Hong-Kong
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	2.63%	États-Unis (u.s.a.)
Schneider Electric Se	Électrotechnique	2.62%	France
Allianz Se-Reg	Compagnies d'assurance	2.38%	Allemagne
Hermes International	Textile - Habillement - Articles en cuir	2.37%	France
Erste Group Bank Ag	Banques et autres institutions de crédit	2.24%	Autriche
Sap Se	Internet et services d'Internet	2.17%	Allemagne
Novo Nordisk A/s-B	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.16%	Danemark
Axa Sa	Compagnies d'assurance	2.14%	France
Nestle Sa-Reg	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.07%	Suisse
Roche Holding Ag-Genusschein	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.07%	Suisse

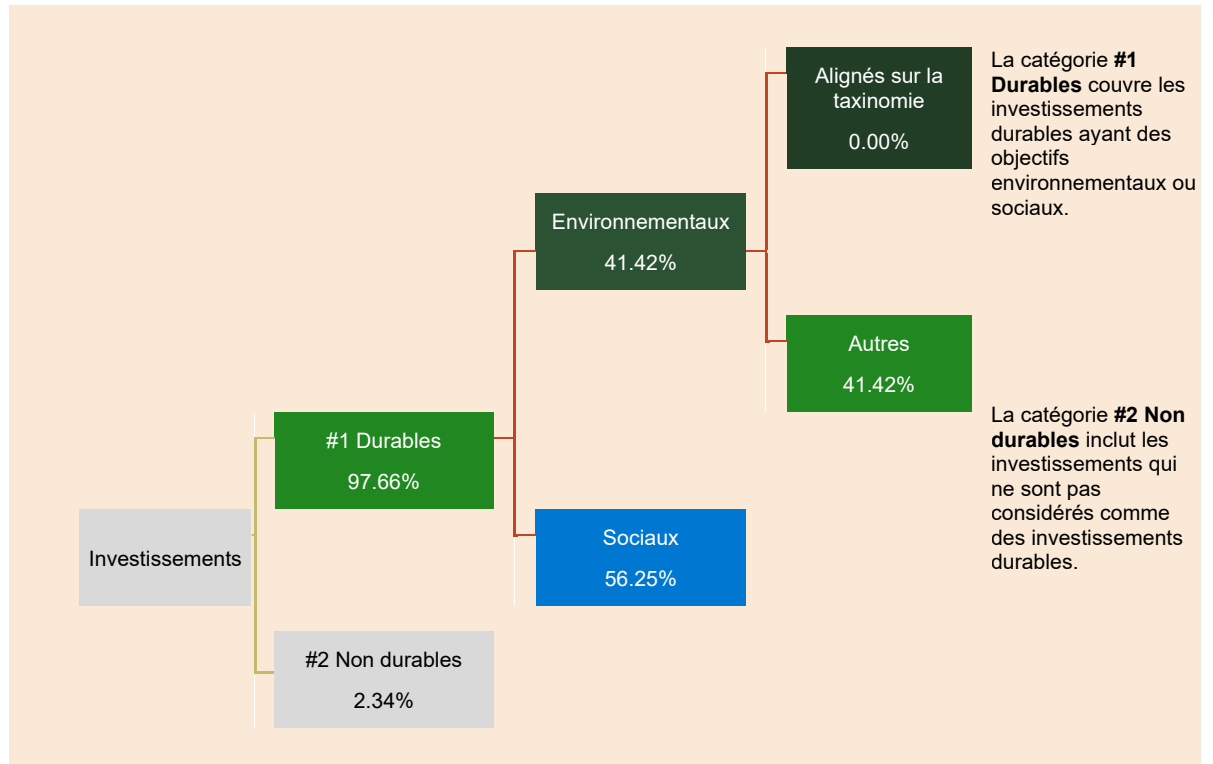
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentant dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	16.36%
Banques et autres institutions de crédit	12.46%
Compagnies d'assurance	10.68%
Internet et services d'Internet	7.75%
Électrotechnique	7.61%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.91%
Électronique et semi-conducteurs	5.50%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.43%
Articles de bureaux et ordinateurs	4.19%
Textile - Habillement - Articles en cuir	3.61%
Chimie	3.28%
Télécommunications	3.09%
Construction de machines et appareils	3.02%
Services divers	1.86%
Immobilier	1.84%
Biens de consommation divers	1.44%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

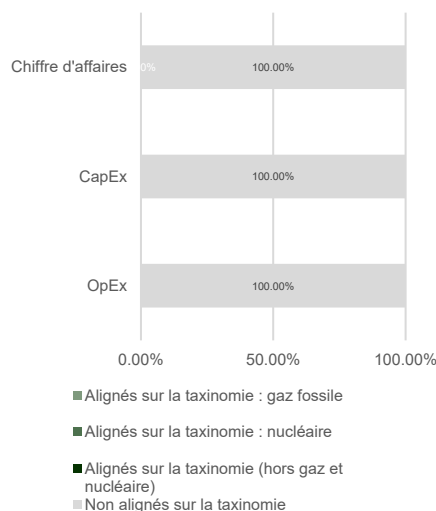
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

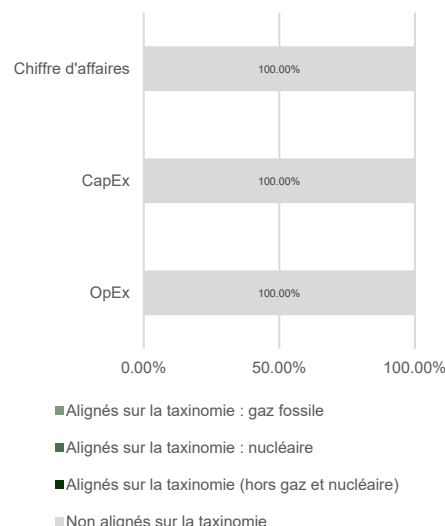
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 41,42 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 56,25 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 2,34 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 7,93 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 85,38 % de moins que l'indice de référence. Cet objectif a été atteint en privilégiant des émetteurs présentant des empreintes carbone plus faibles. De la même manière, le produit financier est conçu pour atteindre un score ESG, calculé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier

a atteint un score ESG de 57,42, ce qui représente une amélioration de 7,85 % par rapport à celui de son indice de référence. Ce résultat a été obtenu en privilégiant systématiquement des émetteurs présentant un profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Candriam Fund Sustainable Short Term Equivalent

549300WECXAMS06L9Q73



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ OUI ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 60.59% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 37.98%	☐ NON ☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- empreinte carbone : empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.
- Score ESG : un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 55 (sur une échelle de 0 à 100).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam ;

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	33.48		
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 55	56.18		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	2024	14.78	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 55	2024	56.83	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 55	2023	56.57	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 55	2022	54.83	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	98.57%	98.88%	97.05%	91.57%
#2 Non durables	1.43%	1.12%	2.95%	8.32%
Environnementaux	60.59%	54.88%	54.50%	58.76%
Sociaux	37.98%	44.00%	42.55%	32.80%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	60.59%	54.88%	54.50%	58.76%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

10 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 9 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 7 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	582.17	74.63%	74.63%
Émissions de GES de Scope 2	83.06	74.63%	74.63%
Émissions totales de GES	665.23	74.63%	74.63%
2 - Empreinte carbone	33.48	74.63%	74.63%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	3.68%	74.63%	74.63%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	89.03%	89.03%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.62%	75.80%	88.98%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	89.03%	89.03%
15 - Intensité des GES	161.07	1.91%	1.91%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	1.91%	1.91%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Money Market Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	8.38%	Luxembourg
Cooperatieve Rabobank Ua E3r+0.57% 16-07-28	Banques et autres institutions de crédit	2.99%	Pays-Bas
Ntt Finance E3r+0.5% 16-07-27	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.92%	Japon
Natl Westminster Bank E3r+0.6% 09-01-26	Banques et autres institutions de crédit	2.86%	Royaume-Uni
Royal Bank Of Canada E3r+0.6% 02-07-28	Banques et autres institutions de crédit	2.81%	Canada
Afd 0.5% 31-10-25 Emtn	Autres	2.63%	France
Svenska Handelsbanken Ab E3r+0.45% 08-03-27	Banques et autres institutions de crédit	2.63%	Suède
Westpac Banking E3r+0.48% 14-01-28	Banques et autres institutions de crédit	2.58%	Australie
Natwest Mkts E3r+0.6% 11-06-28	Banques et autres institutions de crédit	2.54%	Royaume-Uni
Novo Nordisk Finance Pays-Bas Bv E3r+0.3% 27-05	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.54%	Pays-Bas
Natl Australie Bank 1.25% 18-05-26	Banques et autres institutions de crédit	2.50%	Australie
Citigroup E3r+0.6% 14-05-28	Banques et autres institutions de crédit	2.45%	États-Unis (u.s.a.)
Belfius Sanv E3r+0.5% 13-09-27	Banques et autres institutions de crédit	2.43%	Belgique
Sanofi E3r+0.3% 11-03-27 Emtn	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.38%	France

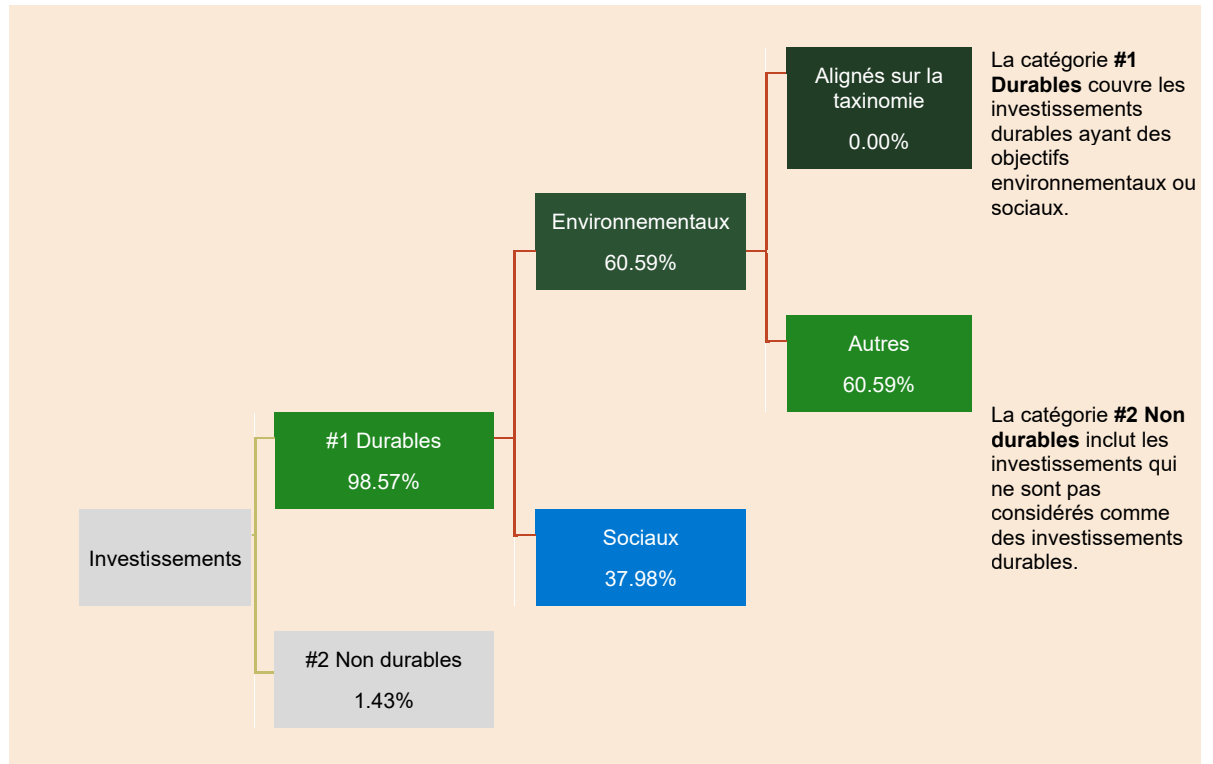
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	50.64%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	20.15%
Autres	3.76%
Électronique et semi-conducteurs	3.33%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.78%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	2.56%
Internet et services d'Internet	2.17%
Biotechnologie	2.04%
Transport	1.96%
Distribution, commerce de détail	1.84%
Immobilier	1.78%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.68%
Construction de machines et appareils	1.36%
Papier et bois	0.77%
Électrotechnique	0.72%
Pétrole	0.36%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

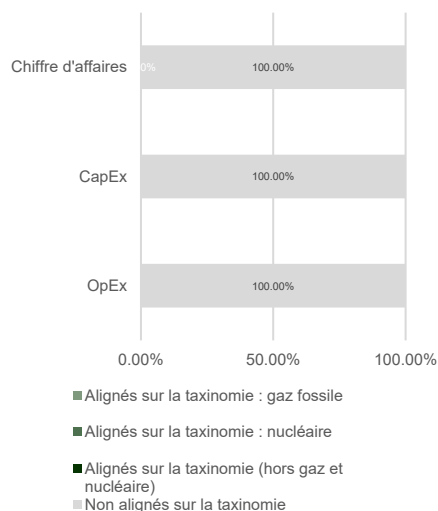
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

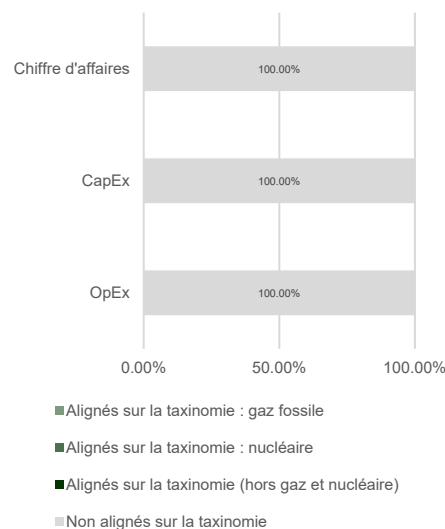
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 60,59 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 37,98 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,43 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure à 65 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 33,48 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. Ce résultat reflète une approche d'investissement qui privilégie systématiquement des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. En outre, le produit financier vise à atteindre un score ESG - calculé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam - supérieur à un seuil minimum fixé actuellement à 55. Au cours de la période de

référence, le produit financier a atteint un score ESG de 56,18, atteignant ainsi son objectif déclaré. La réalisation de cet objectif s'explique principalement par une sélection ciblée d'émetteurs présentant un profil ESG solide. Afin de soutenir cet objectif, le produit financier a alloué des investissements dans un émetteur du secteur bancaire dont le profil ESG s'est amélioré, tout en cédant un émetteur de ce même secteur dont le profil ESG s'est détérioré.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.